



DOUZIÈME FORUM RÉGIONAL MARIN ET CÔTIER DU PRCM (FOMACO)

Mauritanie, 27 - 30 avril 2026

« La santé des océans, levier d'une économie bleue durable et inclusive »

RAPPORT PROVISOIRE

Mai 2026

Avec l'appui de nos partenaires





Directeur de publication
Dr Ahmed SENHOURY
Directeur Exécutif du PRCM
Immeuble Capucine, 1er étage, Appart C1
Rue 111, zone B, Dakar, Sénégal
Tél. : +221 +221 33 867 97 66
E-mail : contact@prcmarine.org

TABLES DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES	VI
INTRODUCTION	9
JOURNÉE 1 - LUNDI, 27 AVRIL 2026	10
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.....	11
PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 1 : PÊCHE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST - VERS UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE, TRANSPARENTE ET INCLUSIVE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....	16
TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR L'ACCORD RELATIF À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE (ACCORD BBNJ) ET L'OBJECTIF 30X30	19
ACTIVITÉS PARALLÈLES : SIDE-EVENTS ET ATELIERS TECHNIQUES	20
<i>SE3 : Modèle de projet intégré pour le renforcement professionnel, technique, et économique des communautés vulnérables au Sénégal : Cas du projet compétence professionnelle et employabilité des jeunes en environnement - Cegep de la Gaspésie et des Îles</i>	<i>20</i>
<i>SE4 : Renforcer la résilience climatique le long de la voie migratoire de l'Atlantique Est - Secrétariat de la Mer des Wadden.....</i>	<i>21</i>
<i>SE16 : Concevoir ensemble notre avenir bleu – Un dialogue régional autour de l'initiative FUTURO - Centre Helmholtz GEOMAR de recherche océanographique de Kiel</i>	<i>22</i>
<i>SE22 : Mangroves, communautés, savoirs endogènes, gouvernance inclusive : Natur'ELLES, un modèle de résilience côtière répliquable en Afrique de l'Ouest -</i>	<i>23</i>
<i>SE29 : Agir pour le renforcement de capacités des acteurs des îles, côtes et océans : zoom sur les outils ICO Solutions et perspectives avec le projet RETCAO » - Conservatoire du littoral.....</i>	<i>25</i>
<i>AT1 : Outils de planification mis en œuvre pour une gestion plus efficiente de différentes problématiques auxquelles le littoral d'Afrique de l'Ouest est confronté</i>	<i>27</i>
<i>AT2 : Politiques et cadre de concertation multi-acteurs pour la gestion des océans</i>	<i>27</i>
<i>SE26 : PIQAAO / Une nouvelle plateforme technologique régionale pour le suivi et la gestion des écosystèmes</i>	<i>29</i>
<i>SE1 : De la science des espèces à l'action communautaire : renforcer l'impact des projets de conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest.....</i>	<i>30</i>
<i>SE36 : Libérer le potentiel du carbone bleu pour le financement des SFN côtières en Afrique de l'Ouest.....</i>	<i>32</i>
<i>SE23 : Leadership environnemental féminin et agentivité climatique : le programme PLEAC comme catalyseur de transformation de la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest </i>	<i>33</i>
<i>AT3 : Suivi, conservation et restauration de biodiversité marine et côtière</i>	<i>35</i>
<i>AT4 : Gestion durable des mangroves.....</i>	<i>38</i>
JOURNÉE 2 - MARDI, 28 AVRIL 2026	39
PLÉNIÈRE - TABLE RONDE SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN) POUR LA RÉSILIENCE CÔTIÈRE.....	39
PLÉNIÈRE - TABLE RONDE DES BAILLEURS.....	41

ACTIVITÉS PARALLÈLES	42
SE5 : WASOP - Un appui structurant aux initiatives régionales et nationales de restauration et de conservation des écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'Ouest	42
SE12 : Transformer la transparence des pêches en levier d'impact pour une gouvernance inclusive et durable en Afrique de l'Ouest	44
SE19 : Réduire les prises accessoires de mégafaune marine : l'approche collaborative du projet REDUCE dans l'Atlantique Centre-Est	46
SE28 : La transparence dans la pêche : levier pour préserver la santé des océans et construire une économie bleue durable et inclusive en Afrique de l'Ouest.....	47
SE9 : RIOTERRA : « L'éducation populaire pour des citoyens engagés et des territoires durables - Grdr Migrations-Citoyenneté-Solidarités	48
AT5 : Pollution marine et stratégies de lutte.....	48
AT6 : Suivi et protection des oiseaux côtiers	50
SE20 : Electronic Monitoring opportunities for West African fisheries - University of Barcelona	51
SE17 : Le développement organisationnel des ONG de protection de la biodiversité marine et côtière : défis et opportunités en Afrique de l'Ouest - PPI	52
SE31 : Renforcer la gouvernance inclusive des océans grâce à la gestion des eaux territoriales au profit des communautés côtières et à la transparence en Afrique de l'Ouest - Blue Ventures Conservation	54
SE30 : Promouvoir les outils de gestion par zone (OGZ) en Afrique de l'Ouest : partage des connaissances et action.....	55
AT7 : Solutions douces et naturelles	57
AT8 : Engagement communautaire et citoyen.....	58
JOURNÉE 3 – MERCREDI 30 AVRIL 2026.....	58
PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 2 : DE LA CÔTE À LA HAUTE MER - GOUVERNANCE, SCIENCE ET ACTION POUR DES OCÉANS DURABLES	58
ACTIVITÉS PARALLÈLES	61
SE6 : Renforcer la collaboration à travers la Communauté de pratique de l'Approche écosystémique des pêches (AEP) : du savoir à l'action	61
SE27 : De la théorie à la pratique : exploration approfondie des ressources documentaires sur les solutions fondées sur la nature (SfN)	62
SE14 - Appels à projets régional pour la résilience côtière dans le cadre du projet RESILAO : capitalisation des projets du premier appel à projets - PRCM.....	63
SE21 : La vague bleue WASOP : une approche intégrée des écosystèmes océaniques et des financements bleus innovants au service d'une croissance inclusive et durable - Expertise France	66
SE7 : Renforcement des capacités pour une haute mer pleine de vie	68
SE35 : Collaboration régionale pour les dauphins à bosse de l'Atlantique en danger critique d'extinction : mise en œuvre du plan d'action pour une espèce unique de la CMS	69
SE13 : "Mangroves pour le climat et les océans" : restaurer les écosystèmes, soutenir les communautés.....	70
SE25 : Fonds Fiduciaires et conservation marine en Afrique - Consortium of African Funds for the Environment (CAFÉ).....	72

SE10 : Table ronde sur un réseau résilient et connecté d'aires marines protégées en haute mer en Afrique de l'Ouest.....	73
SE18 : Archipel des Bijagós – Omatí Minhô: Biodiversité marine, résilience climatique et opportunités pour une économie bleue équitable - Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées - IBAP.....	76
SE34 : Donner la parole aux communautés pour une pêche durable.....	77
AT9 : Connaissance et au suivi des espèces.....	79
AT10 : Surveillance et contrôle des activités de pêche.....	80
SE2 : Renforcer la résilience côtière par le partenariat : l'expérience SEDAD en Afrique de l'Ouest - Cégep de la Gaspésie et des îles	82
SE32 : Conservation des raies et requins en Afrique de l'Ouest : renforcement de la collaboration régionale et des approches basées sur les sites pour la gestion du milieu marin	83
SE11 : Activités mises en œuvre dans le cadre du partenariat IMROP-KfW (projet COS)	85
SE24 : Résilience urbaine durable fondée sur une gouvernance et des mécanismes de financement innovants -.....	87
SE33 : Marine Spatial Planning in West Africa: Sharing Knowledge, Sharing Action - University of Santiago de Compostela	88
SE15 : Découverte des projets du deuxième appel à projets dans le cadre du projet RESILAO et immersion dans la plateforme web.....	90
AT12 : Ingénierie financière et sociale pour la résilience côtière.....	92
AT11 : Gouvernance et gestion durable de la pêche	93
JOURNÉE 4 – JEUDI 30 AVRIL 2026	94
PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 3 : REGARD VERS L'AVENIR - DE L'ENGAGEMENT À L'IMPACT À GRANDE ÉCHELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST	94
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU FORUM.....	96
ANNEXES.....	102
DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, MONSIEUR MOKHTAR OULD DIAY	102
DISCOURS DE MADAME LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MADAME MESSOUDA BAHAM MOHAMED LAGHDAF, A L'OUVERTURE DU FORUM	104
DISCOURS DE MONSIEUR MAHAMADOU GADO	106
COMMISSAIRE CHARGE DU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA,	106
DISCOURS DU DR. AHMED SENHOURY, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PRCM, A L'OUVERTURE DU FORUM.....	109
DISCOURS DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE MONDIALE LORS DE LA TABLE RONDE DES BAILLEURS, M. IBOU DIOUF	112
APPEL DU FORUM DE NOUAKCHOTT POUR LA CONTINUITÉ ET POUR UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCÉE	114

DÉCLARATION DE NOUAKCHOTT	115
DISCOURS DE CLÔTURE DE MADAME MESSOUDA BAHAM MOHAMED LAGHDAF, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	119
DISCOURS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PRCM, DR. AHMED SENHOURY, À LA CLÔTURE DU FORUM.....	121

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AEP/EAF	Approche écosystémique des pêches / Ecosystemic Approach for Fisheries
AFD	Agence Française pour le Développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AMP	Aire marine protégée
APAC	Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire
APPEL	Alliance des Parlementaires et Élus locaux du littoral ouest-africain
AT	Atelier technique
BBNJ	Traité international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
BAD	Banque Africaine de Développement
BIMACO	Projet de conservation de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie
BM	Banque mondiale
BV	Blue Ventures
CAOPA	Confédération africaine de la Pêche artisanale
CCLME	Grands Écosystèmes marins des Canaries
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDN	Contribution nationale déterminée
CLPA	Conseil local de pêche artisanale
COBIA	Projet Gestion des impacts pétroliers et gaziers en off-shore en Afrique de l'Ouest
CONAPED	Coalition Nationale pour une Pêche Durable
CoP	Communauté de pratique
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CRODT	Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye
CSE	Centre de Suivi écologique
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Études
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
DPN	Direction de la Protection de la Nature
EdAMP	État des Aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest
EREPCO1	Évaluation de risques éco-toxicologiques de produits chimiques pétro-gaziers offshore sur une microalgue et un amphipode natif des écosystèmes côtiers du Sénégal
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'Environnement mondial
FIS	Système d'Information sur les pêches
FiTI	Initiative pour la Transparence des Pêches
FLPA	Fédération Libre de Pêche Artisanale

FMB	Fondation de Maio pour la Biodiversité
FOMACO	Forum marin et côtier
GEF/FEM	Fonds mondial pour l'environnement
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GMN	Groupe Multipartite National
GTA	Grand Tortue Ahmeyim
IBAP	Institut de Biodiversité et des Aires Protégées
IMPAC 6	Sixième édition du Congrès mondial des aires marines protégées
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
INN	(Pêche) illicite, non règlementée, non déclarée
MEDD	Ministère de l'Environnement et du développement Durable
MSP	Planification spatiale marine
MOOC	Massive open online course
MPIMP	Ministère des P, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
OBAPAO	Observatoire pour la Biodiversité et les Aires protégées en Afrique de l'Ouest
ODD	Objectif de Développement
OGZ	Outil de Gestion des Zones
ONG	Organisation Non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société civile
PNBA	Parc national du Banc d'Arguin
PRCM	Partenariat régional pour la conservation de la zone marine et côtière
PTF	Partenaire technique et financier
PPI	Programme de petites initiatives
PPP	Partenariat Public Privé
PRCM	Partenariat régional pour la Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest
PRISE	Projet régional pour la réduction des impacts des infrastructures côtières sur les écosystèmes d'Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau régional des Aires marines protégées en Afrique de l'Ouest
RBTD	Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal
REDD	Projet Déforestation évitée au niveau communautaire
RNA	Régénération naturelle assistée
REFEPAS	Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal
RESILAO	Résilience du Littoral en Afrique de l'Ouest
RNA	Régénération naturelle assistée
SALN	Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott
SEDAD	Solutions écosystémiques d'adaptation durable
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée de Prospérité Partagée
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SE	Side-event
SfN	Solution fondée sur la nature
SNAP	Système national d'Aires protégées

TBT	Coalition pour la transformation du chalutage de fond
TdB	Tableau de bord
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union mondiale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
WACA ResIP	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest
WASOP	<i>West Africa Sustainable Ocean Programme</i>
ZEE	Zone économique exclusive
ZMP	Zone marine protégée

INTRODUCTION

La douzième édition du Forum marin et côtier (FOMACO) du Partenariat régional pour la Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) s'est tenue du 27 au 30 avril 2026 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

Lancé en 2004, le Forum marin et côtier est une initiative du PRCM qui constitue une rencontre exceptionnelle de partage entre les acteurs de haut niveau œuvrant dans le domaine de la conservation. Le Forum représente une opportunité unique pour les organisations de partager leurs expériences tirées de leurs projets et par la même occasion de renforcer leurs liens avec d'autres partenaires. Cet important événement réunit différentes catégories d'acteurs de la zone côtière et marine que sont les représentants des gouvernements des pays de la sous-région, les institutions intergouvernementales régionales et internationales, les parlementaires, les organisations socioprofessionnelles, la communauté scientifique, la société civile engagée dans le domaine de l'environnement, les opérateurs du secteur privé (pêche, tourisme, hydrocarbures) ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Placée sous le thème « **la santé des océans comme levier d'une économie bleue durable et inclusive** », la présente douzième édition a été coorganisée avec les partenaires tels que le ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie et la Banque mondiale à travers le programme WACA (Programme d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest), la Fondation Oceans5. Elle a mobilisé plus de 700 participants, 200 organisations et plus de 50 médias venus de la région et du monde qui ont eu l'occasion, au cours de quatre journées, de s'informer, de discuter et d'enrichir leurs connaissances sur les enjeux et défis de la conservation, de la résilience, du développement durable et des impacts des changements globaux sur le littoral ouest-africain.

Le programme a été articulé autour de quatre plénières sous forme de trois Conférences des Leaders et d'une session ministérielle de haut niveau sur la santé des océans, d'activités parallèles sous forme de trente-et-cinq Side-events, douze Ateliers techniques et une vingtaine d'expositions portant sur des résultats issus des initiatives, innovations et expériences des acteurs ouest-africains.

Ces différentes rencontres ont été marquées par de larges échanges sur la gouvernance côtière, la conservation de la biodiversité, les solutions fondées sur la nature, la pêche durable, le financement innovant et l'économie bleue solidaire. Par ailleurs, les discussions ont débouché sur l'identification de pistes d'actions concrètes pour la protection des écosystèmes marins et le bien-être des populations. La Table

ronde des partenaires financiers a permis de renforcer les partenariats et d'identifier des investissements prioritaires pour l'économie bleue.

La Déclaration de Nouakchott issue de la Table ronde de haut niveau traduit l'engagement politique des États et partenaires d'Afrique de l'Ouest à accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif mondial « 30x30 » du Cadre de Kunming-Montréal.

L'Appel de Nouakchott, adopté à l'issue du Forum réaffirme l'importance stratégique des espaces marins et côtiers ouest-africains pour la biodiversité, la sécurité alimentaire, les emplois et le développement durable de la sous-région.

Les travaux de cette douzième édition du Forum ont été ouverts par **Son Excellence, Monsieur Mokhtar Ould Diay**, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie, et clos par **Madame Messouda Baham Mohamed Laghdaf**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie.

JOURNÉE 1 - LUNDI, 27 AVRIL 2026

La première journée a été consacrée à l'ouverture officielle du Forum qui a été suivie d'une session plénière, de la visite des stands d'exposition et de différents événements parallèles dont une Table ronde ministérielle de haut niveau, de Side-events (SE) et d'Ateliers techniques (AT).



CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



Table des officiels lors de la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la douzième édition du Forum régional côtier et marin s'est tenue dans l'auditorium du Palais des Congrès Mokhtar Ould Daddah de Nouakchott. L'événement a été présidé par **Son Excellence, Monsieur Mokhtar Ould Diay**, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie, en présence de **Mme Messouda Baham Mohamed Laghdaf**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie, de ses collègues de la sous-région, des membres du Gouvernement, des corps diplomatiques, de représentants des organisations régionales et internationales, de bailleurs de fonds et de journalistes. La cérémonie a été marquée par les allocutions de Monsieur le Directeur Exécutif du PRCM, de Madame le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie, de Monsieur le Représentant de la Banque mondiale et Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre de la Mauritanie.

Enfin, il a appelé à renforcer la coopération régionale, les financements innovants, le transfert de technologies et les partenariats internationaux afin de préserver durablement les écosystèmes marins et côtiers. Il a renouvelé ses remerciements adressés aux autorités mauritaniennes, aux partenaires techniques et financiers et à l'ensemble des participants du Forum.



Dans son discours d'ouverture, **Son Excellence, Monsieur Mokhtar Ould Diay**, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie a souligné l'importance du Forum comme cadre régional de concertation et de coopération pour la conservation des zones côtières et marines en Afrique de l'Ouest.

Il a rappelé l'aggravation des défis environnementaux auxquels la région est confrontée, notamment le changement climatique, l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer, la dégradation de la biodiversité marine, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la pollution marine.

Face à ces menaces, il a plaidé pour une réponse collective, ambitieuse et durable, conciliant protection de l'environnement, création d'emplois et développement économique au bénéfice des populations et des générations futures.

Monsieur le Premier ministre a mis en avant l'engagement de la Mauritanie, sous l'impulsion de son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République, en faveur de la durabilité environnementale et de la gestion intégrée des espaces marins et côtiers. Il a présenté plusieurs cadres stratégiques adoptés par le pays, notamment : la SCAPP, la SNEDD, les CDN et divers outils de planification sectorielle. Ces politiques visent à renforcer la gouvernance environnementale, protéger le littoral et la biodiversité, soutenir les communautés côtières et améliorer la résilience climatique.

Il a également insisté sur la modernisation de la gouvernance maritime, le renforcement de la surveillance contre la pêche illégale, l'importance de la coopération régionale dans le cadre de la Convention d'Abidjan, l'engagement

international de la Mauritanie à travers la ratification de l'Accord BBNJ sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales.

Avant de déclarer ouverts les travaux de la douzième session du Forum marin et côtier, Monsieur le Premier ministre a appelé les États et partenaires à transformer les engagements en actions concrètes, à accélérer la ratification de l'Accord BBNJ et à faire de ce Forum un moment fort d'unité et d'action commune pour la préservation des océans et le développement durable de la région.



Dans son allocution, **Madame Messouda Baham Mohamed Laghdaf**, ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur de la protection et de la gestion durable des zones côtières et marines en Afrique de l'Ouest.

Elle a rappelé que le Forum constitue un cadre régional stratégique de coopération face aux défis environnementaux croissants, notamment ceux liés au changement climatique, à la dégradation des écosystèmes marins et à l'érosion côtière.

Madame le ministre a mis en avant les avancées réalisées par la Mauritanie depuis la précédente édition du Forum, notamment : l'adoption en 2025 d'une nouvelle loi sur les évaluations environnementales et sociales ; la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 ; l'élaboration de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) de troisième génération ; le lancement du Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable 2026-2030.

Elle a également souligné plusieurs actions concrètes en faveur de la conservation des espaces marins et côtiers à savoir : la création de l'aire marine protégée « Golfe de l'Étoile » ; la fermeture de plusieurs brèches côtières pour lutter contre l'érosion ; la mise en place du Conseil National Consultatif du Littoral afin de renforcer la concertation entre les acteurs publics, privés et associatifs.

Elle a aussi insisté sur les programmes et partenariats en cours, notamment : le programme WACA+ avec la Banque mondiale ; le projet BIMACO avec l'Agence

Française de Développement (AFD) ; les actions du Parc National du Banc d'Arguin ; le soutien du fonds BACoMaB et du fonds MERDIEM.

Selon Madame le ministre, ces initiatives traduisent la volonté de la Mauritanie de promouvoir un modèle de développement résilient, inclusif et durable conciliant protection de l'environnement, croissance économique et justice sociale.

Enfin, elle a appelé à renforcer la coopération régionale et les partenariats techniques et financiers afin de consolider les acquis et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour une gestion durable et participative des espaces marins et côtiers en Afrique de l'Ouest.

A l'entame de son discours, **Monsieur Mahamadou GADO**, Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA a rappelé l'importance stratégique des océans et des zones côtières pour l'Afrique de l'Ouest, soulignant leur contribution à la sécurité alimentaire, à l'économie



régionale et aux moyens de subsistance de millions de personnes. Il a mis en garde contre les menaces croissantes que constituent l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution marine, la surexploitation des ressources halieutiques et les effets du changement climatique, qui compromettent la durabilité de ce patrimoine naturel.

Face à ces défis, il a plaidé pour une gouvernance renforcée des espaces marins et côtiers, fondée sur la connaissance scientifique, la coopération régionale, la responsabilité collective et la conciliation entre développement économique et préservation des écosystèmes. Il a réaffirmé l'engagement de l'UEMOA à accompagner les États dans la construction d'une économie bleue durable et inclusive à travers le renforcement de la gouvernance, la promotion d'investissements durables, le développement des connaissances scientifiques et l'intégration des communautés côtières.

Enfin, il a insisté sur la nécessité d'une mobilisation accrue des partenaires techniques et financiers ainsi que de la communauté internationale pour soutenir la protection

des océans et le développement durable des économies maritimes africaines. Il a exprimé le souhait que les travaux du Forum permettent de renforcer les partenariats et de faire émerger des engagements concrets en faveur de la préservation des océans et du développement durable de la région



Dans son allocution de bienvenue, **Dr. Ahmed Senhoury**, Directeur Exécutif du PRCM, a remercié les autorités mauritaniennes pour l'accueil de l'événement à Nouakchott et a souligné l'importance stratégique des espaces marins et côtiers pour l'Afrique de l'Ouest.

Il a mis en lumière les principaux défis auxquels fait face la région : érosion de la biodiversité, pollution marine, dégradation des habitats, surexploitation des ressources halieutiques, changement climatique et urbanisation accélérée des littoraux. Face à ces menaces, il a insisté sur la nécessité d'une action collective et d'un nouveau modèle de développement fondé sur une économie bleue durable, inclusive et régénérative. Le thème du Forum, « La santé des océans, levier d'une économie bleue durable et inclusive », a été présenté comme un appel à placer la préservation des océans au cœur des politiques de développement.

Le Directeur Exécutif du PRCM a rappelé l'importance des océans dans la régulation du climat, la protection de la biodiversité et le soutien des économies côtières, notamment dans les secteurs de la pêche, du tourisme et du transport maritime.

Il a également salué l'engagement de l'Afrique de l'Ouest dans les initiatives internationales de protection des océans, notamment la ratification de l'Accord BBNJ, la création d'Aires marines protégées et le lancement à Nouakchott de l'Initiative pour la transparence dans la pêche (FITI).

PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 1 : PÊCHE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST - VERS UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE, TRANSPARENTE ET INCLUSIVE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES



La première Conférence des leaders a été conçue comme un espace de clarification politique et de convergence stratégique. L'objectif visé était de faire émerger une compréhension partagée de ce que recouvre, dans le contexte ouest-africain, une pêche réellement durable.

Elle a été modérée par **Mme Azza Jiddou**, Conseiller Technique du ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires de la Mauritanie, et le rapportage a été confié à **Mme Khady Sané**. Elle a réuni cinq (5) panélistes :

1. **Mme Virginia Pires Correia**, ministre des Pêches et de l'Économie Maritime de la Guinée Bissau dont la communication a porté sur la gestion durable des pêches dans son pays, particulièrement sur la meilleure manière de protéger les ressources halieutiques tout en soutenant l'activité économique.
2. **Monsieur Audun Lem**, Président de l'Initiative de la Transparence dans la Pêche (FiTI) qui a mis en avant la transparence non seulement comme un outil technique de gouvernance, mais aussi comme une condition

indispensable à une exploitation équitable et durable des ressources halieutiques.

3. **Mme Dylia Bel Habib**, Experte en lutte contre la pêche INN à Ecotrust (Canada) s'est intéressée à la manière d'éradiquer la pêche INN et de réduire les pertes économiques.
4. **Mme Merete Tandstad**, Coordinateur du Programme FAO EAF-Nansen s'est intéressée à la gestion des stocks partagés avec le cas des petits pélagiques en Afrique Nord-Ouest, comment organiser une coopération régionale pragmatique sur des enjeux dépassant les frontières nationales.
5. **M. Dawda Saine**, Secrétaire Général de la Confédération Africaine de la Pêche (CAOPA) a fourni des réponses à la question de savoir comment préserver les moyens d'existence durables des communautés de pêche dans la sous-région.

Les présentations et les débats qui ont suivi ont mis en évidence les points suivants :

- Les limites des approches strictement nationales face à des ressources et des menaces transfrontalières ;
- La nécessité de renforcer les mécanismes régionaux de coopération ;
- L'importance d'une gouvernance fondée sur la transparence et l'accès à l'information ;
- Le rôle central de la science dans l'élaboration des politiques publiques ;
- La vulnérabilité croissante des communautés de pêche ;
- L'urgence d'intégrer davantage les enjeux climatiques aux politiques halieutiques régionales.
- La nécessité de replacer les communautés côtières, les femmes et les jeunes au cœur des stratégies de développement de l'économie bleue.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées :

1. Renforcer la coopération régionale et les mécanismes de gouvernance concertée pour une gestion durable des stocks partagés, notamment les petits pélagiques ;
2. Faire de la transparence un pilier central de la gouvernance des pêches, en garantissant l'accès public aux informations relatives aux accords, aux licences, aux captures et aux bénéficiaires effectifs ;
3. Développer des approches intégrées de lutte contre la pêche INN prenant en compte les réseaux financiers, commerciaux et logistiques associés aux activités illicites ;
4. Intensifier les investissements dans la recherche scientifique, les systèmes de données et les évaluations régulières des stocks halieutiques ;
5. Renforcer les dispositifs de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), ainsi que les mécanismes de coopération interétatique ;

6. Promouvoir la co-gestion et garantir une participation effective des communautés côtières aux processus décisionnels ;
7. Soutenir davantage les femmes et les jeunes au sein des chaînes de valeur halieutiques grâce à l'accès au financement, aux infrastructures, à la formation et aux marchés ;
8. Développer des politiques d'adaptation au changement climatique intégrant les enjeux de résilience des écosystèmes marins et des communautés côtières ;
9. Accroître la valorisation locale des produits halieutiques afin de renforcer les retombées économiques nationales et régionales ;
10. Faire de la santé des océans un levier stratégique de développement durable, de souveraineté régionale et de prospérité partagée en Afrique de l'Ouest.



TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR L'ACCORD RELATIF À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE (ACCORD BBNJ) ET L'OBJECTIF 30X30



La Table ronde ministérielle de haut niveau sur l'Accord BBNJ et l'objectif 30x30 s'est déroulée en marge du Forum. Elle a réuni des ministres et des chefs de délégation des pays côtiers de la région : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Sierra Leone, Cabo-Verde, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Nigéria, Maroc. Étaient également présents : des institutions régionales, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des acteurs engagés dans la gouvernance durable des océans en Afrique de l'Ouest : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), Communauté Économiques es États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, Convention d'Abidjan, PRCM, Oceans5, Banque africaine de développement (BAD). Elle a été organisée avec le soutien financier d'Oceans 5, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors.

La rencontre a constitué un moment politique important pour renforcer l'appropriation régionale de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, tout en mettant en avant les priorités de la conservation marine et côtière. La réunion a confirmé que la santé des océans concerne la

souveraineté, la sécurité alimentaire, la résilience climatique, la biodiversité, l'économie bleue, l'emploi et la justice intergénérationnelle¹.

L'adoption de la Déclaration de Nouakchott figure parmi les résultats majeurs, fournissant un cadre politique régional pour le BBNJ et l'objectif 30x30. Les autres réalisations clés incluent la présentation des engagements nationaux, les propositions concrètes d'appui des partenaires, l'annonce de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au PRCM et sa sollicitation pour accueillir le prochain Forum. Ces résultats témoignent d'avancées tangibles en matière de coopération régionale et de mise en œuvre des priorités identifiées.

Les messages clés de la réunion mettent en évidence l'adoption de la Déclaration de Nouakchott (voir **Annexe**), le leadership politique et l'appropriation nationale, la coopération régionale, le rôle de la science et des données, ainsi que l'inclusion communautaire. Le financement durable et l'appel à examiner l'extension progressive de la dynamique du PRCM aux espaces écologiquement connectés des courants des Canaries et du golfe de Guinée sont également soulignés.

ACTIVITÉS PARALLÈLES : SIDE-EVENTS ET ATELIERS TECHNIQUES

Au total neuf Side-events (SE) et quatre Ateliers techniques (AT) ont été organisés au cours de la première journée.

SE3 : Modèle de projet intégré pour le renforcement professionnel, technique, et économique des communautés vulnérables au Sénégal : Cas du projet compétence professionnelle et employabilité des jeunes en environnement - Cegep de la Gaspésie et des Iles

L'évènement a été organisé par le Bureau du CEGEP de la Gaspésie et des îles en Afrique de l'Ouest. L'objectif était de présenter et discuter le modèle du projet COPEJ comme approche intégrée et innovante de renforcement de l'employabilité des jeunes et de résilience des communautés côtières par la mise en œuvre de solutions innovantes et durables de conservation des écosystèmes marins et côtiers et du renforcement de la gouvernance participative. La modération a été assurée par Mme Dieynaba Seck du Centre de Suivi Écologique (CSE).

Trois interventions ont été enregistrées : **M. Moussa Dieng**, **Dr. Collette Mane Alagbe** (ISJA Post-Bac) et **M. Ibrahima Gueye** (Directeur des Parcs Nationaux).

Principaux points débattus :

¹ Pour plus de détails sur cette Table ronde ministérielle de haut niveau, voir le Rapport : <https://tinyurl.com/26n72ybf>

- Le projet Compétence et Employabilité des Jeunes en Environnement (COPEJ) propose un **modèle intégré** visant à renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes, tout en soutenant leur insertion dans des filières liées à l'environnement et aux ressources naturelles. Il est exécuté par le Cégep de la Gaspésie et des îles en partenariat avec la Direction des Aires Marines Communautaire Protégées (DAMCP), la Direction des Parcs Nationaux (DPN), l'Institution Sainte Jeanne d'Arc Post Bac, le Centre de Suivi Écologique (CSE), la Direction des Eaux et Forêts Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) et le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique.
- **Inscription du projet dans les priorités** pour les partenaires de mise en œuvre.
- **Implication des jeunes dans la gestion des AMP**
- **Rôle des femmes** dans la gestion et la conservation des ressources naturelles.
- **Réponse aux défis d'employabilité des jeunes.**
- **Valeur ajoutée des entreprises-écoles** : accent la formation l'entrepreneuriat et le renforcement des compétences techniques et pratiques.
- **Innovation principale** : alignement de partenaires complémentaires en charge de la conservation et de la formation avec l'ambition de favoriser la création d'un écosystème durable de formation environnementale.
- **Solutions fondées sur la nature (SFN)** : les jeunes formés à ces approches deviennent des relais et ambassadeurs au sein de leurs communautés.
- **Durabilité** : renforcement des capacités des femmes et des jeunes pour favoriser des changements dans la structuration des organes de gestion et dans la prise de décision.
- **Adéquation formation-marché** : veiller à l'adéquation entre les formations proposées et les besoins du marché dans les économies verte et bleue.

Recommandations formulées :

- Besoin pour les partenaires de s'approprier rapidement le projet et ses activités afin d'assurer la continuité après le retrait du bailleur et porteur.
- Réaliser une analyse approfondie du modèle économique des entreprises-écoles et s'assurer d'avoir des projets entrepreneuriaux de diverses échelles.
- Assurer un pilotage stratégique du projet. Adopter un langage commun, éviter une approche centrée uniquement sur une checklist d'activités, et rester focalisé sur les objectifs initiaux et la pérennité.
- Encourager une communication franche entre les partenaires.

SE4 : Renforcer la résilience climatique le long de la voie migratoire de l'Atlantique Est - Secrétariat de la Mer des Wadden

Le projet est financé par IKI et implique quinze partenaires dans onze pays. Il répond au besoin de mettre en place un réseau connecté de sites le long de la voie migratoire

de l'Atlantique Est, les oiseaux d'eau migrateurs dépendant de plusieurs sites tout au long de leur parcours. Cela nécessite une coordination à l'échelle internationale et une collaboration renforcée entre les pays. Il se concentre sur 3 sites clés, sélectionnés pour leur importance pour les populations d'oiseaux d'eau. Au sein du projet, la voie de migration est considérée comme une seule unité de conservation écologique, nécessitant une approche coordonnée et multi-pays. La session met en lumière les efforts lors de la première année du projet.

Activités menées en 2025 :

- Travaux scientifiques – BirdEyes (Guinée-Bissau) selon l'Approche pratique : « les gens se mouillent les pieds »
- Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), Mauritanie – **Dr Lemhaba Yarba** : renforcement de la protection et de la régulation des zones sensibles
- Gestion des sites - Wetlands International : Conservation et restauration des herbiers marins.
- Politiques, gouvernance et capacités – PRCM (**Demba Marico**) : renforcement des capacités ; analyse de politiques côtières.
- Moyens de subsistance, communautés et aspects socioéconomiques – BirdLife : mise en place de 6 unités de transformation, développement d'initiatives de gestion des déchets dans le delta du Saloum ; promotion de l'écotourisme communautaire ; sensibilisation et formation
- IBAP (Guinée-Bissau) : Habitat et suivi des oiseaux dans les Bijagós

Messages clés des interventions pays (Guinée, Sierra Leone & Gambie)

- Nécessité de mieux capitaliser les actions existantes et renforcer le plaidoyer auprès des gouvernements
- Défi majeur : faible capacité d'application des politiques et coupe des mangroves
- Opportunité d'intégrer davantage la science citoyenne dans le plaidoyer
- Interdépendance fonctionnelle des écosystèmes → nécessité de coopération renforcée
- Besoin d'une meilleure harmonisation des approches
- Renforcement de la capitalisation des connaissances et développement de protocoles partagés.

SE16 : Concevoir ensemble notre avenir bleu – Un dialogue régional autour de l'initiative FUTURO - Centre Helmholtz GEOMAR de recherche océanographique de Kiel

Le side-event consacré au projet sous-régional FUTURO avait pour objectif principal de présenter le projet, ses ambitions et de discuter de son rôle dans le renforcement

des capacités scientifiques et la gestion durable des écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest.

Quatre panélistes sont intervenus : **Hacen EL-Hacen** (PNBA) ; **Dr. Ismaila Ndour** (CRODT) ; **Assia Kamara** (RASLIM) et **Arne Körtzinger** (GEOMAR, projet FUTURO). Le rapportage a été effectué par **Dr. Sidi Mohamed Moctar** de l'IMROP.

Points forts des interventions :

- Rôle du projet dans le renforcement des capacités, la production et le partage de connaissances
- Contribution à une économie bleue durable et inclusive
- Sensibilisation de la communauté scientifique et de la société civile
- Importance stratégique du projet pour l'Afrique de l'Ouest
- Originalité de l'approche basée sur la co-conception qui constitue un facteur clé de succès.
- Rôle des zones clés comme le Banc d'Arguin (fonction de réservoir de biodiversité, rôle de nurserie, laboratoires naturels pour la recherche, connectivité avec les écosystèmes du CCLME)
- Volonté de créer une synergie régionale
- Importance de l'appropriation du projet par les pays concernés.

Points clés mis en évidence :

- Pertinence du projet FUTURO dans le contexte ouest-africain. Production de connaissances : levier central pour la prise de décision.
- Opportunité majeure pour renforcer les capacités scientifiques, améliorer la gestion des écosystèmes marins et promouvoir une économie bleue durable.
- Gestion des données : nécessité d'améliorer les systèmes de collecte, partage et valorisation.
- Capitalisation des acquis : importance de s'appuyer sur les expériences existantes
- Approche collaborative : besoin de renforcer la coopération régionale.
- Réussite du projet liée fortement à l'engagement des institutions régionales, à la collaboration entre les acteurs et à l'appropriation locale des résultats.

SE22 : Mangroves, communautés, savoirs endogènes, gouvernance inclusive : Natur'ELLES, un modèle de résilience côtière répliquable en Afrique de l'Ouest -

Organisé par la SOCODEVI, en rapport avec ses partenaires de mise en œuvre opérationnelle (UICN ; NEBEDAY, CASADES, REFEPAS ; CAREM), dans le cadre du projet Natur'ELLES, ce side-event a porté sur les conditions permettant de faire des

mangroves un levier structurant de résilience côtière, de gouvernance communautaire et de développement économique durable.

L'objectif de la session était de présenter l'approche intégrée développée par Natur'ELLES, articulant restauration écologique, gouvernance inclusive, savoirs endogènes, éducation environnementale et investissements productifs durables. Elle visait également à identifier les conditions de réplification de ce modèle dans d'autres zones humides et territoires côtiers d'Afrique de l'Ouest. La modération a permis de faire dialoguer les perspectives institutionnelles, techniques et communautaires, en donnant une place importante aux expériences de terrain et aux enseignements pratiques issus des interventions du projet.

Les échanges ont été structurés autour de plusieurs axes complémentaires :

- Vision territoriale et positionnement stratégique du modèle Natur'ELLES.
- Restauration écologique des mangroves et Solutions fondées sur la Nature (SfN).
- Savoirs endogènes, gouvernance inclusive et gestion communautaire
- Éducation environnementale et mobilisation des jeunes
- Économie bleue locale, femmes et investissements productifs.

Principaux points débattus

- Les mangroves constituent un actif stratégique pour les territoires côtiers (protection contre l'érosion, appui à la biodiversité, renforcement des moyens d'existence et réduction de la vulnérabilité climatique).
- Place de choix des communautés dans les dispositifs de conservation.
- Rôle central des femmes dans les actions de restauration et dans les dynamiques communautaires.
- Question de la réplification régionale : il ne doit pas s'agir d'une simple reproduction mécanique, mais d'une adaptation intelligente, enracinée dans les territoires.

Principaux engagements ressortis de la session :

- Renforcement de la restauration et de la surveillance communautaire des mangroves, en consolidant les dispositifs participatifs existants.
- Poursuite de l'intégration des savoirs endogènes dans les mécanismes de gouvernance locale, notamment au sein des APAC, AMP et cadres communautaires.
- Intensification des actions d'éducation environnementale auprès des écoles, des jeunes et des communautés, afin d'inscrire les pratiques de conservation dans la durée.

- Consolidation des appuis économiques aux femmes, aux GIE et aux organisations communautaires, dans une logique d'économie bleue locale, inclusive et durable.
- Capitalisation des expériences de Natur'ELLES afin de documenter les enseignements, les bonnes pratiques et les conditions de réplication du modèle dans d'autres territoires côtiers ouest-africains.

Recommandations formulées :

1. Reconnaître les mangroves comme infrastructures naturelles stratégiques en intégrant mieux leur valeur écologique, économique et sociale dans les politiques publiques, les programmes de conservation et les investissements climatiques.
2. Consolider la gouvernance inclusive des ressources naturelles : renforcer les cadres communautaires, les APAC, les AMP, les CLPA et les dispositifs de concertation locale, afin de garantir une gestion durable, consensuelle et équitable des ressources.
3. Valoriser les savoirs endogènes dans les approches techniques et institutionnelles : les intégrer dans la planification, la restauration, la surveillance et l'évaluation des interventions.
4. Renforcer l'éducation environnementale comme levier de durabilité : Les actions auprès des écoles, des enfants et des jeunes doivent être poursuivies et élargies.
5. Relier conservation et opportunités économiques locales (renforcement des investissements productifs au profit des femmes, des GIE, des coopératives et des acteurs locaux).
6. Capitaliser et diffuser le modèle Natur'ELLES : documenter les résultats, les méthodes, les outils et les apprentissages du projet.

SE29 : Agir pour le renforcement de capacités des acteurs des îles, côtes et océans : zoom sur les outils ICO Solutions et perspectives avec le projet RETCAO » - Conservatoire du littoral

Organisé par le Conservatoire du littoral (Initiative PIM), l'évènement a mobilisé trois intervenants : **Mme Céline Damery** (Conservatoire du littoral), **Mme Angélique Triguel** (Initiative PIM) et **Mme Marième Soda Diallo** (Centre de Suivi Écologique).

Afin de compléter son offre de formation et en réponse aux demandes émanant des apprenants (exprimant le besoin d'aller plus loin sur des thématiques spécifiques), le Conservatoire du littoral propose un nouveau module de formation portant sur les "Solutions douces de protection des côtes" dans le cadre du projet RETCAO soutenu par le FFEM.

L'objectif de ce side-event était de pouvoir présenter les différentes ressources de renforcement de capacités existantes et facilement mobilisables, à destination des professionnels de la gestion d'espaces naturels. L'idée était de pouvoir échanger sur les différents thèmes, de partager sur les retours d'expériences de mise en réseau et de besoin en termes de renforcement de capacités, et également échanger sur la future production de ce module de formation².

Thèmes développés

- Présentation des outils de renforcement de capacités produits dans le cadre de la démarche ICO Solutions (MOOC COGICO ; webinaires techniques de partages d'expériences ; guides pratiques).
- Échanges sur la construction en cours de nouveaux modules du MOOC (Solutions douces, Pollutions, Mobilisation des femmes, Gestion du milieu marin et côtier et économie bleue, bases de la conservation)
- Une autre initiative en cours de développement (« ICO Initiatives ») s'appuyant sur des vidéos tutorielles pour accompagner des praticiens dans la mise en œuvre d'actions de gestion.

Principaux engagements annoncés

- Présentation et mobilisation de connaissances et d'expériences pour la production des nouveaux supports de renforcement de capacités à l'horizon 2027/2028
- Partage des différentes ressources qui seront produites et mise en ligne gratuitement et en accès libre via le site-web ICO solutions et des plateformes dédiées mises à disposition par le Conservatoire du littoral.

Principaux points débattus

Émergence d'idées de futurs modules de formation et/ou de webinaires de partage d'expérience : outils fonciers au service de la protection des zones côtières ; ii) enjeux de mobilisation de financements pour la gestion d'espaces naturels.

Recommandations formulées.

- Veiller à bien préciser les conditions de répliation de la future plateforme de vidéos-tutorielles ICO Initiatives et mise en œuvre au sein des fiches techniques.
- Poursuivre les démarches de renforcement les capacités des acteurs des territoires et favoriser les partages de connaissances, expériences et pratiques, afin de contribuer à la capitalisation et valorisation des initiatives menées en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

² Pour accéder au MOOC COGICO : www.cogico.fr

Pour accéder aux outils ICO Solutions : <https://ico-solutions.eu/fr/homepage/>

AT1 : Outils de planification mis en œuvre pour une gestion plus efficace de différentes problématiques auxquelles le littoral d'Afrique de l'Ouest est confronté

La session a été modérée par **Mme Aurélie Le Dissez** du Bureau d'études ARTELIA.

Thèmes abordés

- Parallèles et articulations possibles entre les outils de planification et de gestion d'un littoral résilient aux échelles régionales et locales (**Mme Aurélie Le Dissez**) : importance d'un cadre régional pour orchestrer et harmoniser les approches, la production et centralisation de la donnée, les formations, la mise en œuvre de sites pilotes et la mise en réseaux des acteurs régionaux gestionnaires, financeurs, partenaires techniques et scientifiques ; gouvernance locale bien définie, co-construite et engageant pour les populations riveraines ; suivi de l'état environnemental, de la centralisation et de la capitalisation des données à toutes les échelles ; financements adaptés et connus des gestionnaires de projet.
- Retours d'expérience relatifs à l'efficacité de schémas de gouvernance pour la protection d'écosystème en présence d'activités extractives, REX issus de la comparaison de 2 projets : le PREMAC (Programme de recherche sur l'Environnement Marin et Côtier) et le COBIA (initiative multi-acteurs pour le renforcement de la gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore de l'Afrique de l'Ouest) (**M. Taibou Bâ**, PRCM).
- Outil développé par le laboratoire et basé sur les techniques de l'intelligence Artificielle et de l'analyse des bases de données satellite open source (programme COPERNICUS) (**M. Elemine SOW**, Université de Nouakchott).
- Nouvelle stratégie de l'Institut de la biodiversité et des aires protégées (IBAP) chargé de protéger et de gérer la biodiversité de la Guinée-Bissau par le biais du Système national d'aires protégées (SNAP) (**M. Barbosa**),

Les échanges ont porté principalement sur le rôle des 2 échelles,

- Comment le cadre régional peut soutenir les actions/politiques nationales ?
- Un outil de gouvernance local peut-il devancer le cadre national et préexister comme un modèle de gouvernance multisectoriel pour le reste du littoral mauritanien ?

AT2 : Politiques et cadre de concertation multi-acteurs pour la gestion des océans

Modérée par **M. Racine Kane** (Consultant), la session avait pour objectif d'échanger sur la gouvernance et la gestion intégrée des zones marines et côtières, en lien avec les enjeux nationaux, sous-régionaux et internationaux.

Thèmes abordés

- Soutenir une gouvernance océanique inclusive et la conservation dans les îles de l'Atlantique Est (**Mme Mariana Carvalho**) : expérience du Cabo Verde et de Sao Tome et Principe, deux petits pays insulaires (SIDS), pour l'extension de leurs réseaux d'AMP.
- Émergence des réseaux régionaux d'acteurs : leçons tirées du PRCM et enseignements pour les régions voisines (**M. Mathieu Ducrocq**) : genèse du plusieurs réseaux ayant conduit à la création du PRCM ou résulté de son action ; raisons du succès du PRCM et défis nouveaux portant sur les capacités des réseaux à s'ouvrir sur de nouveaux sujets (finance durable, BBNJ, agilité multi-échelles, autonomisation, etc.)
- Analyse des politiques relatives aux zones côtières dans les sites clés (PNBA, Mauritanie), Delta du Saloum, Sénégal et Bijagos, (Guinée-Bissau) (**Dr. Papa Samba DIOUF**) : **existence** de cadres politiques et juridiques visant la gestion des zones côtières mais chevauchements entre politiques sectorielles, vides juridiques et incohérences de planification fragilisent encore ces dispositifs ; propositions d'améliorations à apporter.
- Quelle contribution des élus pour la mise en œuvre du Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ) (**M. Mohamed DIEDHIU**, Alliance des Parlementaires et Élus locaux du Littoral ouest-africain - APPEL) : contribution des parlementaires des pays de l'espace PRCM dans la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ ; besoin d'information des parlementaires pour accompagner les gouvernements ayant la responsabilité exécutive de mise en œuvre de l'Accord

Principaux points débattus

- Récit des expériences de création, de gestion et de durabilité des AMP en Afrique de l'Ouest
- Enseignements découlant de la genèse et des trajectoires du PRCM et des défis nouveaux qui se posent des réseaux d'acteurs : regards rétrospectifs et anticipatifs
- Épaisseur temporelle des interventions : accepter que les changements qualitatifs et quantitatifs requièrent un temps long
- Oser sortir des zones de confort pour faire face aux défis nouveaux.

Recommandations formulées

- Intégrer la protection des AMP dans les politiques et stratégies de conservation des ressources
- Davantage intégrer les expériences de la Guinée Bissau, du Cabo Verde et de São Tome

- Poursuivre le débat sur les raisons du succès du PRCM dans les diverses rencontres du FOMACO
- Intégrer la collaboration sous-régionale et régionale des AMP comme un élément incontournable de gouvernance et de gestion compte tenu de leur interdépendance.



SE26 : PIQAAO / Une nouvelle plateforme technologique régionale pour le suivi et la gestion des écosystèmes

L'évènement a été organisé par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) et la Fondation Tara Océan. **M. Martin Alessandrini** a assuré la modération.

La PIQAAO est une nouvelle plateforme technologique régionale pour le suivi et la gestion des écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'Ouest, mise en place par le CRODT dans le cadre du projet Plankt'Eco financé par le FFEM.

Thèmes développés

- Enjeu de pérennisation des compétences installées et importance de la plateforme pour le suivi des écosystèmes marins.

- Méthodologie collaborative mise en œuvre pour l'installation (**Pr Sow**, UASZ) : Processus consultatif d'installation de la plateforme et efforts de formation pour renforcer les compétences locales.
- Plateforme - équipements et fonctionnement par **Dr Faye** (CRODT) : Présentation des équipements (ZooScan, UVP6, Planktoscope, etc.), personnel formé, projets traités en 2025, et modalités de demande d'utilisation.
- Utilisation sous-régionale (**Dr. Samba**, IMROP) : Utilisation de la plateforme par l'IMROP, complémentarité avec les outils existants, et dimension sous-régionale.
- Apport pour les organismes de suivi des écosystèmes par **Cdt Ba** (DAMCP) : Complémentarité de la plateforme pour le suivi des AMP et l'identification de sites hauturiers.

Principaux engagements annoncés

- Renforcement des capacités des agents pour la maîtrise de l'utilisation de la plateforme.
- Utilisation du suivi du plancton comme indicateur de mesure de la santé des écosystèmes.
- Aide à la désignation des AMP pour l'extension du réseau d'AMP côtières vers la zone offshore profonde et la haute mer.

Principaux points débattus

- Importance de la formation continue pour le personnel utilisant la plateforme.
- Nécessité de renforcer les collaborations entre les institutions partenaires.
- Utilisation de la plateforme pour le suivi des indicateurs de santé des écosystèmes.
- Extension de l'utilisation de la plateforme à d'autres pays de la sous-région.

Recommandations formulées

- Étendre les partenariats avec les universités et les organismes de gestion des écosystèmes.
- Promouvoir l'utilisation de la plateforme pour le suivi des AMP et des ressources halieutiques.
- Encourager la participation des acteurs privés et des ONG dans l'utilisation de la plateforme.

SE1 : De la science des espèces à l'action communautaire : renforcer l'impact des projets de conservation de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest

L'évènement a été déroulé par BirdLife International en collaboration avec les autres organisations de la voie de migration de l'Atlantique Est. Il a été modéré par **M. Ebyte Sidina** (PNBA) et s'est déroulée en deux parties.

Partie 1 : Espèces, biodiversité et tendances

- Dénombrement international des oiseaux d'eau (IWC) en 2023 (**M. Geoffroy Citegetse**, BirdLife International) : état des populations d'oiseaux d'eau côtiers et de leurs sites ; déclin préoccupants, surtout chez les limicoles, liés à la perte d'habitats, au climat et aux perturbations ; besoin de renforcer le suivi, la restauration et la coopération internationale.
- Suivi des oiseaux marins et des voies de migration marines **M. Tabea Zwimpfer**, BirdLife International) : importance des oiseaux marins comme indicateurs de la santé des océans, réduction des captures accidentelles et le rôle du nouvel accord BBNJ pour mieux protéger les voies migratoires marines à l'échelle de l'Atlantique.
- **M. Jaime Garcia Moreno** (VBN) : multiplication des initiatives de suivi produit beaucoup de données, mais souvent peu comparables ; nécessité d'harmoniser les méthodes de collecte (protocoles).
- **Suivi** du Flamant nain en Afrique de l'Ouest (**M. Geoffroy Citegetse**, BirdLife International) : confirmation de la connectivité fonctionnelle entre le Rio Kapatchez en Guinée et le complexe Djoudj-Diawling-Aftout ; trois profils sont observés : résident, dispersif et migrateur saisonnier.

Partie 2 : Projets, impacts et communautés

- Projet intégré LIFE « conservation des habitats de reproduction des oiseaux des prairies humides dans la région atlantique », portant sur la protection des limicoles, notamment la Barge à queue noire, par la restauration des zones humides, le suivi migratoire et l'action coordonnée à l'échelle du flyway (**M. Alan Maasri**, NLWKN)
- Conservation des zones humides essentielles pour les oiseaux migrateurs et la biodiversité au Sénégal (**Mme Fatimatou Sall**, Association Nature Communautés Développement -NCD) : approche intégrée de conservation des zones humides au Sénégal, combinant science, restauration, services écosystémiques, suivi ornithologique participatif et engagement communautaire.
- Agriculture intelligente face au climat (CSA) - projet pilote visant à autonomiser les femmes et à protéger les écosystèmes lagunaires à Grand-Lahou (Côte d'Ivoire) (**M. Marius Kamelan**, SOS Forêts) : la manière dont l'autonomisation des femmes à Grand-Lahou peut protéger les mangroves (remplacement du bois de palétuvier par le sel solaire et des foyers améliorés).

- Efforts pour la mise en place d'un modèle inclusif de cogestion de l'Aire marine protégée d'Agadir, au Maroc (**Mme Chillasse Lahcen**, GREPOM) : gouvernance participative, plan de gestion adaptatif, suivi de la biodiversité, science citoyenne, renforcement des capacités et implication des pêcheurs et coopératives féminines.
- Restauration de la mangrove dans la zone humide du Konkouré (**M. Roger Doré**, Guinée Écologie) : reboisement, AGR, saliculture solaire, ostréiculture, maraîchage et sensibilisation.

Points débattus

- Principales actions réalisées dans le cadre des différents projets ;
- Meilleures synergies entre les organisations ;
- Nécessité d'une harmonisation des protocoles de collecte de données ;
- Quelles stratégies pour allier le développement des moyens de subsistances à la conservation de la biodiversité.

Recommandations formulées

- Travailler davantage sur la capitalisation et la valorisation des données écologiques ;
- Nécessiter de favoriser l'approche communautaire dans la conservation de la biodiversité ;
- Renforcer les actions d'amélioration des moyens de subsistance des communautés ;
- Retour de données traitées par Wetlands International et BirdLife aux partenaires
- Sensibiliser les gestionnaires par rapport à la restauration des habitats ;
- Mettre des formations en place pour les gestionnaires sur comment traiter les données.

SE36 : Libérer le potentiel du carbone bleu pour le financement des SFN côtières en Afrique de l'Ouest



modérée par **Dr. Mallé Diagana**, Coordonnateur régional du Bureau d'Appui Régional de WACA/BAR, logé au sein de l'UICN.

Une seule présentation a été faite par **Dr Timothée Cook** (Blueseed) et a porté sur le Carbone bleu.

Points discutés

- Mécanismes de financement des projets carbone et leurs défis,
- Contraintes liées au développement de la méthodologie
- Difficultés liées à l'attractivité de ces projets
- Lourdeur des procédures de validation des projets carbone.

Recommandations formulées

- Privilégier le développement de projets carbone inclusif à faible envergure tout en travaillant avec les communautés sur la méthodologie d'évaluation ;
- Prendre en compte l'écosystème des herbiers malgré les limites méthodologiques notées ;
- Améliorer constamment les méthodologies d'évaluation carbone bleu pour lever les barrières notées dans la mise en œuvre des initiatives ;
- Renforcer le cadre réglementaire pour encadrer le développement et le financement des projets carbone (incluant l'accès au marché financier) ;
- Assouplir les conditions d'accès aux mécanismes de financement des projets carbone.

SE23 : Leadership environnemental féminin et agentivité climatique : le programme PLEAC comme catalyseur de transformation de la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest

La session a été organisée sous le leadership de **SOCODEVI**, en partenariat avec ses partenaires de mise en œuvre dans le cadre du projet **Natur'ELLES**.



Le programme **PLEAC** a été présenté comme un levier visant à

transformer la participation des femmes en véritable capacité d'influence dans les politiques et mécanismes locaux de gouvernance environnementale. L'objectif était de partager les enseignements du programme, de valoriser les trajectoires de femmes leaders et d'ouvrir une réflexion sur les conditions d'institutionnalisation du leadership environnemental féminin dans les politiques climatiques et territoriales.

Thèmes développés

- **Leadership féminin et gouvernance climatique** : la transition climatique ne dépend pas uniquement des solutions techniques, mais aussi de la transformation des rapports de pouvoir dans la gouvernance des ressources naturelles.
- **Présentation du programme PLEAC** : école de leadership environnemental féminin, combinant renforcement des capacités, développement personnel, plaidoyer climatique, agentivité et influence institutionnelle.
- **Témoignages des femmes leaders** : partage d'expériences, notamment l'évolution de leur confiance, leur accès progressif aux espaces de décision et leur rôle accru dans la gestion communautaire des ressources naturelles.
- **Dialogue avec les institutions locales** : intégration du leadership féminin dans les mécanismes de gouvernance des AMP, APAC, CLPA et autres cadres territoriaux de concertation.

Principaux points débattus

- L'égalité de genre dans l'action climatique ne peut pas se limiter à la présence des femmes dans les activités ou les consultations. Elle doit se traduire par une capacité réelle à influencer les décisions, à porter des priorités communautaires et à participer à la définition des règles de gestion des ressources naturelles.

- **Agentivité climatique** : le leadership féminin se construit à travers la confiance, la connaissance des enjeux, la maîtrise des outils de plaidoyer et la reconnaissance sociale au sein des communautés. Le PLEAC apparaît ainsi comme un dispositif de transformation progressive : il agit à la fois sur les compétences, les normes sociales et l'accès au pouvoir de décision.
- Mise en évidence de l'importance d'un ancrage territorial. Le leadership environnemental féminin ne peut être durable que s'il est relié aux réalités concrètes des femmes : moyens d'existence, pression sur les ressources, responsabilités familiales, accès à l'information, légitimité sociale et reconnaissance institutionnelle.

Principaux engagements annoncés

- Poursuivre le renforcement des capacités des femmes leaders dans les territoires d'intervention ;
- Favoriser leur accès effectif aux espaces de décision environnementale et climatique ;
- Documenter les effets du PLEAC sur les trajectoires individuelles, les dynamiques communautaires et la gouvernance locale ;
- Encourager l'intégration du leadership féminin dans les politiques et cadres institutionnels de gestion des ressources naturelles ;
- Explorer les possibilités de réplique du PLEAC dans d'autres territoires côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Recommandations formulées

- Renforcer l'institutionnalisation du leadership féminin dans les cadres locaux de gouvernance environnementale, notamment les AMP, APAC, CLPA et espaces de concertation communautaire.
- Passer d'une logique de participation à une logique d'influence, en veillant à ce que les femmes puissent contribuer réellement aux décisions.
- Poursuivre et consolider le PLEAC comme modèle de formation, d'accompagnement et de transformation des normes sociales.
- Valoriser les femmes leaders comme actrices de résilience territoriale, capables de porter des solutions concrètes pour la conservation, l'adaptation climatique et la gestion durable des ressources.
- Capitaliser l'expérience du PLEAC afin d'en tirer des outils, méthodes et enseignements pouvant être adaptés dans d'autres territoires d'Afrique de l'Ouest.

AT3 : Suivi, conservation et restauration de biodiversité marine et côtière

L'Atelier a réuni chercheurs, gestionnaires d'aires protégées et partenaires régionaux autour des enjeux de suivi, conservation et restauration de la biodiversité marine et côtière en Afrique de l'Ouest. Six présentations scientifiques ont été effectuées puis

ont été suivies d'un débat structuré avec les principales institutions de la sous-région (IMROP, IRD, UICN, PNBA, PND, DPN Sénégal, projet SEDAD). La modération a été assurée par **Mme Aissa Regalla de Barros** (IBAP).

Points clés des présentations

- Outils d'évaluation d'efficacité de gestion du PNBA - Tableau de bord et Liste verte de l'UICN (**M. Amadou Kide**, PNBA). Le Tableau de bord de gestion, basé sur des indicateurs relatifs au patrimoine naturel, à la gouvernance et aux dimensions socio-économiques, et la Liste verte de l'UICN, standard international permettant de mesurer la qualité de la gestion et d'obtenir une reconnaissance mondiale. Ces outils contribuent à l'amélioration continue de la conservation et de la gouvernance du parc.
- Évaluation économique des biens et services écosystémiques de l'AMP de Kalone-Bliss-Kassa (KBK), Sénégal (**Dr El Hadji Sow**). Importance économique des services écosystémiques : les activités liées à la pêche, l'ostréiculture, l'écotourisme, l'agriculture et les mangroves génèrent une valeur estimée à près de 23 milliards FCFA par an. Cette valeur dépasse largement les coûts de gestion de l'AMP, soulignant l'intérêt économique de la conservation et son potentiel comme outil de plaidoyer auprès des décideurs.
- Coraux d'eau froide au large de la Mauritanie (**M. Hammoud El Vadhel**, IMROP). Existence d'un patrimoine écologique exceptionnel, abritant une forte biodiversité et jouant un rôle essentiel pour certaines espèces halieutiques. Pressions croissantes liées à la pêche de fond, aux activités pétrolières et aux déchets marins. Proposition de deux nouvelles AMP destinées à préserver ces habitats sensibles.
- Parc National du Diawling (PND) - une réussite de restauration écologique dans le bas delta du fleuve Sénégal (**Dr Zeine El Abidine Sidatt**, PND). Plus de trois décennies d'efforts de restauration écologique dans le bas delta du fleuve Sénégal. Grâce à la reconstitution artificielle du régime hydrologique naturel, le parc a enregistré un spectaculaire retour de la biodiversité, notamment des oiseaux d'eau, des poissons et des mangroves. Cette expérience est aujourd'hui reconnue comme une référence internationale et un modèle reproductible pour les zones humides estuariennes d'Afrique de l'Ouest.
- Translocation expérimentale des phoques moines de la péninsule de Cap Blanc au Parc National du Banc d'Arguin (**M. Pablo Fernandez**, Plan Atlantique Phoque Moine / CBD-Habitat). Initiative innovante de conservation du phoque moine. L'expérience vise à créer de nouvelles colonies viables à partir de la population du Cap Blanc, fragilisée par des épisodes de mortalité massive. Le projet repose sur une translocation expérimentale dans le PNBA, accompagnée d'un suivi scientifique renforcé afin d'améliorer les perspectives de survie de l'espèce à l'échelle régionale.

- Évaluation du statut de conservation de *Mustelus mustelus* en Mauritanie à l'aide du modèle JARA - implications pour la gestion et la conservation (**M. Ajwed Mohamed Mahmoud**, IMROP). Confirmation d'un déclin important de l'espèce dans les eaux mauritaniennes, supérieur à 50 % sur trois générations. Bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'une pêche ciblée, les captures accessoires constituent une menace significative. Les résultats plaident pour une meilleure intégration de cette espèce dans les politiques de gestion des pêches, le renforcement des mesures de protection et l'amélioration du suivi scientifique.

Principaux points débattus

- Disponibilité, partage des données et intégration socioéconomique
- Évolution de l'abondance des oiseaux : tendance fluctuante (Beri) ; effort de suivi à maintenir, en référence au recensement de 2020 (1.419 individus, première opération de cette ampleur).
- Pollution diffuse et engrais agricoles : densité élevée d'intrants pénétrant dans les cuvettes (Beri) ; questionnement sur l'actualité des débits hydrologiques et sur les réactions de stress observées chez la faune.
- Translocations et adaptation des jeunes individus (phocidés et oiseaux) à de nouveaux sites.

Principaux engagements annoncés

- Proposition de deux AMP candidates en eaux profondes de Mauritanie protégeant 7 récifs vivants, interdiction recommandée de toute activité de pêche et hydrocarbures sur ces sites (IMROP)
- Renforcement de la coopération transfrontalière sur la gestion hydrologique du bas delta du fleuve Sénégal (jumelage PND_Djoudj, Réserve de Biosphère UNESCO-M&B)
- Mise en œuvre du Plan Atlantique Phoque Moine : opération de capture-translocation à cap Alzaz (PNBA) entre juillet et octobre 2026 suivi d'un monitoring satellite.

Recommandations formulées

- Renforcer le partage et l'harmonisation des données scientifiques entre institutions régionales (UICN, IRD, IMROP, PNBA, DPN) et étendre l'usage des outils d'évaluation d'efficacité de gestion (Tableau de bord PNBA, Liste verte UICN) aux AMP de la sous-région.
- Intégrer systématiquement les dimensions socioéconomiques dans les modèles d'évaluation et de gestion.
- Inscrire les espèces les plus menacées (requin, phoque moine) dans les plans d'action, intégrer les données génétiques au suivi et capitaliser sur la coopération transfrontalière (PND-Djoudj).

AT4 : Gestion durable des mangroves

La session technique a réuni des chercheurs, gestionnaires de projets, représentants d'ONG et acteurs communautaires autour des enjeux de conservation, de restauration et de gouvernance durable des écosystèmes de mangrove dans la sous-région. Elle a été modérée par **M. Hortensio Lima** du PRCM.

Thèmes développés

- Mangrove pour le Climat et les Océans en Guinée-Bissau (**ONG Palmeirinha**) : plantation manuelle de 75 ha de mangroves ; régénération naturelle assistée de 155 hectares et la protection de 815 ha dans huit communautés ; contribution au développement d'activités génératrices de revenus (apiculture, production de sel solaire, riziculture et diffusion de foyers améliorés) afin de réduire la pression sur les ressources forestières.
- Restauration des mangroves aux îles Tristao (**Guinée**) : restauration de près de 650 ha de mangroves reboisées ; régénération naturelle assistée de 885 ha et réhabilitation de rizières abandonnées ; importance de l'implication communautaire et analyse des paramètres physico-chimiques du sol pour améliorer la survie des plants reboisés.
- Modélisation spatiale et analyse prédictive de la mangrove de Somone entre 1965 et 2025 : forte régression entre 1965 et 1985, suivie d'une phase de récupération progressive grâce aux mesures de protection et de reboisement ; légère progression des superficies de mangrove malgré les risques liés aux changements climatiques et aux activités humaines.

Principaux éléments de discussion

- Rôle essentiel des mangroves dans la lutte contre les changements climatiques, la protection des zones côtières et le maintien des activités économiques locales.
- Nécessité de renforcer les approches communautaires de gestion et de gouvernance, considérées comme des facteurs clés de succès des initiatives de restauration.
- Importance d'intégrer les connaissances scientifiques dans les programmes de restauration, notamment l'analyse des paramètres physico-chimiques des sols afin d'améliorer le choix des sites et des espèces à replanter.
- Nécessité de développer des alternatives économiques durables pour réduire la pression sur les mangroves.

Recommandations formulées

- Étendre les programmes de restauration et de régénération naturelle assistée des mangroves ;

- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés locales impliquées dans la gestion des écosystèmes côtiers ;
- Améliorer les mécanismes de suivi écologique des mangroves à travers des outils scientifiques et participatifs ;
- Consolider les partenariats régionaux, institutionnels et scientifiques pour favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Promouvoir des alternatives économiques durables afin de réduire la pression sur les ressources naturelles ;
- Intégrer davantage les politiques climatiques, de conservation et de gestion intégrée des zones côtières dans les stratégies nationales de développement durable

JOURNÉE 2 - MARDI, 28 AVRIL 2026

Cette journée a été marquée par **deux sessions plénières** et des **activités parallèles** sous forme de **side-events (SE)** et d'**ateliers techniques (AT)**

PLÉNIÈRE - TABLE RONDE SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN) POUR LA RÉSILIENCE CÔTIÈRE



La session a réuni décideurs politiques, experts techniques, institutions régionales, partenaires financiers, organisations de la société civile et représentants d'équipes nationales de mise en œuvre de projets de résilience côtière de la région ouest africaine.

La session a débuté par des mots de bienvenue de l'UICN, suivis de l'allocution de la Banque mondiale qui a procédé au lancement officiel du catalogue des solutions fondées sur la nature côtières et présenté brièvement des ressources de connaissance

de la BM, de l'UICN et de la Fondation Ecoshape qui ont fait l'objet du side-event « *From Knowledge to Action : Deep Dive into NbS knowledge resources* ».

L'ouverture officielle de la session a été faite par Son Excellence Madame l'Envoyée spéciale pour l'eau des Pays-Bas.

Les discussions se sont ensuite articulées autour de trois panels thématiques :

- Les enseignements tirés et les obstacles à la mise en œuvre des SfN ;
- Les leviers stratégiques nécessaires à leur passage à l'échelle ;
- Le potentiel des SfN à générer des bénéfices socio-économiques au profit des communautés côtières.

Synthèse des discussions

- Consensus sur la pertinence croissante des SfN comme approches efficaces pour renforcer la résilience côtière en Afrique de l'Ouest.
- Efforts encourageants en matière de restauration des mangroves, de stabilisation des dunes et de restauration de cours d'eau contre l'inondation.
- Nombreuses contraintes limitant encore la mise en œuvre sur le terrain (insuffisance des capacités techniques, manque de données et de systèmes de suivi robustes, difficultés de coordination institutionnelle, intégration encore limitée des SfN dans les politiques publiques et stratégies d'investissement).
- Importance du suivi, des données et des mécanismes de mesure d'impact pour renforcer la crédibilité des SfN auprès des décideurs et des investisseurs.
- Nécessité de développer des projets SfN davantage "bancables", capables d'attirer des financements publics et privés, tout en renforçant l'appui institutionnel, technique et financier nécessaire à leur déploiement à grande échelle.
- Rôle de l'UEMOA, des partenaires techniques et financiers, des observatoires régionaux tels que l'ORLOA et l'OBAPAO, mis en avant pour :
 - Améliorer la coordination régionale, notamment à travers le futur Hub régional SfN présenté durant la session ;
 - Renforcer les capacités et les partenariats de partage de connaissances ;
 - Promouvoir des systèmes harmonisés de suivi des SfN côtiers.
- Nécessité d'étendre l'intégration des SfN au-delà du seul secteur environnemental, notamment dans l'aménagement du territoire, les infrastructures ; le développement économique et la planification côtière.
- Mise en avant du potentiel des SfN à générer des emplois verts et bleus, soutenir les moyens de subsistance locaux et contribuer à l'économie bleue.
- Besoin d'une implication active des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Recommandations formulées

- Renforcer l'intégration des SfN dans les politiques nationales, les stratégies côtières et les cadres d'investissement ;
- Continuer à développer les capacités techniques des institutions et acteurs locaux en matière de conception, mise en œuvre et suivi des SfN ;
- Améliorer les systèmes de collecte de données, de suivi et d'évaluation afin de renforcer la crédibilité et la "bankabilité" des projets SfN ;
- Promouvoir des mécanismes de financement innovants, y compris les opportunités liées au carbone bleu et aux financements climat ;
- Soutenir la mise en place du Hub régional SfN comme plateforme de coordination, de partage de connaissances et de mise en relation entre besoins, expertises et partenaires ;
- Renforcer l'implication des communautés locales afin de garantir des bénéfices socio-économiques durables et équitables ;
- Favoriser les synergies entre SfN et économie bleue pour maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques des interventions côtières.

PLÉNIÈRE - TABLE RONDE DES BAILLEURS



La Table ronde des partenaires financiers, tenue le 28 avril, a réuni 28 organisations autour d'une session plénière de haut niveau et d'une session restreinte, couvrant à la fois les enjeux régionaux et les priorités spécifiques de la Mauritanie. Organisée

conjointement avec le Gouvernement mauritanien, l'UEMOA, le PRCM et le Groupe de la Banque mondiale, cette rencontre a permis de renforcer l'alignement stratégique entre partenaires, d'identifier des opportunités d'investissement prioritaires pour l'économie bleue et d'avancer vers des partenariats concrets et des cofinancements. Elle a également été marquée par deux temps forts : la signature du programme WACA+ entre la Banque mondiale et le Gouvernement, ainsi que la signature d'un accord d'entente entre le ministère en charge de l'environnement de la Côte d'Ivoire et le PRCM. Un rapport détaillé de cette session a été produit.



ACTIVITÉS PARALLÈLES

Cette deuxième journée a enregistré l'organisation de neuf SE et de quatre AT.

SE5 : WASOP - Un appui structurant aux initiatives régionales et nationales de restauration et de conservation des écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'Ouest

Le programme « *West Africa Sustainable Ocean Programme* » (WASOP), financé par l'Union européenne à hauteur de 59 M€ vise à améliorer l'utilisation durable et intégrée des ressources océaniques en Afrique de l'Ouest en stimulant une croissance économique inclusive. Le programme WASOP est structuré en trois piliers dont le troisième vise à protéger et restaurer les écosystèmes marins côtiers et hauturiers en augmentant l'étendue géographique du réseau des AMP ouest africaines, l'efficacité de leur gestion et leur valorisation durable au bénéfice des populations littorales.

Le SE a pour objectifs de présenter le contexte de ce projet WASOP3 et les principaux défis auxquels il répond ; de donner un aperçu des principaux partenaires et de leurs rôles dans le programme ; mais aussi d'assurer une large visibilité du projet. Il a été organisé par l'UICN PACO.

Thèmes développés

L'objectif du programme WASOP est de construire une dynamique sur les écosystèmes pour mobiliser la science et la gouvernance, mais également à positionner le programme avec des initiatives portées par les partenaires de mise en œuvre qui sont BlueSeeds, UCOOPIA, PRCM, RAMPAO.

- BlueSeeds : promotion d'actions de financement durable, c'est-à-dire recherche de financement parrainés adaptés aux écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'ouest ; promotion du « Plan Vivo » pour amener les populations à conserver des parcelles de taille réduite et générer des ressources dans le marché du carbone.
- UCOOPIA : lien entre la recherche et la conservation par l'octroi de subventions (bourses de master, doctorat et de recherche pour permettre avec étudiant de travailler sur les thématiques en liée avec la conservation ; mobilisation des acteurs du collectif 5 deltas et du delta du Bénin pour la conservation à travers les 13 pays du projet.
- PRCM : organisation des processus d'identification et de sélection des projets de subventions ; capitalisation de tout ce processus.
- DAMPC : opportunité du projet pour l'activité de IMPAC6 avec les initiatives prises en compte par le Sénégal pour la mise en place d'AMP en zone hauturières et en haute mer, l'élaboration de nombreux documents stratégiques pour accompagner les processus de conservation de la biodiversité marine et côtière.
- CSRP : lien entre la pêche et la conservation, action pour la santé des océans et la lutte contre la pêche INN.
- Expertise France : coordination de WASOP, mise en œuvre du pilier 2. Importance de mobiliser le secteur privé et de promouvoir une approche intégrée : secteur privé.

Principaux engagements annoncés

- Travailler ensemble pour atteindre les résultats du projet
- Montrer que c'est possible de mettre en place des projets de Blue carbone de taille réduite et d'en faire bénéficier les communautés

SE12 : Transformer la transparence des pêches en levier d'impact pour une gouvernance inclusive et durable en Afrique de l'Ouest

L'objectif principal du SE, organisé par la FiTI, était d'explorer comment transformer la transparence des pêches en un levier opérationnel au service d'une gouvernance inclusive et durable. Plus spécifiquement, les échanges ont visé à identifier les obstacles à l'utilisation des données, à améliorer leur accessibilité et leur appropriation, à renforcer la compréhension des systèmes d'information des pêches (FIS), ainsi qu'à clarifier le rôle des différents acteurs, notamment celui de la société civile. L'événement a été modéré par **M. Mohamed Mohammed Vall** (GIZ Mauritanie).

Thèmes développés / Points clés

L'événement a réuni des acteurs institutionnels, régionaux et la société civile autour de l'enjeu central de l'utilisation effective des données halieutiques.

- **M. Mansor Ndour (FiTI)** : la transparence constitue un levier d'action collective, dont l'impact dépend de l'utilisation des données par les parties prenantes. L'approche de « transparence utile » vise à améliorer l'accès, la compréhension et l'usage des données. Le Système d'Information sur la pêche (FIS), outil gratuit et structurant, permet de centraliser et valoriser l'information pour appuyer des décisions inclusives.
- **M. Dawda Saine (Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale - CAOPA)** : difficultés d'accès à des données adaptées à la pêche artisanale (contraintes techniques, linguistiques et institutionnelles ont été soulignées) ; nécessité d'une gouvernance participative, impliquant réellement les acteurs dans la collecte et la validation de données répondant réellement à leurs besoins (captures, données commerciales, sécurité), ainsi que sur des systèmes de collecte adaptés, intégrant formation et valorisation ; appropriation des données pour un impact réel sur la gestion des stocks, la planification et la commercialisation au bénéfice des acteurs, a été également mise en évidence.
- **M. Delvis Fortes (AU-IBAR)** : Rôle des dynamiques régionales dans le renforcement de la transparence et des capacités des États a été mis en avant. Importance d'une utilisation effective des données. Synergies et efforts de coopération en cours avec la FiTI pour améliorer les systèmes d'information et leur impact sur la gouvernance.
- **M. Sid'Ahmed Abeid (Groupe multipartite national -GMN de Mauritanie)** : Efforts de vulgarisation des données ; défis d'appropriation par les acteurs locaux ; contribution à une meilleure valorisation de la pêche artisanale et au

renforcement de la coopération entre les parties prenantes. Une transparence effective repose sur l'implication réelle des acteurs, en particulier de la pêche artisanale, ainsi que sur le rôle du GMN - où les parties prenantes sont équitablement représentées - dans le contrôle et la validation des données. La pérennisation des outils dépend de la disponibilité des ressources, appelant à renforcer l'appui au GMN et à consolider les acquis.

- **Ministère des Pêches (Mauritanie)** : Partage de l'expérience nationale en tant que pays conforme à la FITI. Mise en exergue des réformes entreprises, des progrès en matière de transparence et des gains en crédibilité, en gouvernance et en partenariat. Réaffirmation de l'engagement de l'État en faveur de la transparence.
- **Dr Audun Lem (FITI)** : Nécessité de passer d'une transparence descriptive à une transparence transformative, intégrée aux processus décisionnels. La publication des données reste un point de départ, leur impact dépendant de leur utilisation pour éclairer les décisions, renforcer la redevabilité et la confiance. Des outils comme le FIS de la FITI y contribuent, à condition que les parties prenantes puissent analyser et exploiter les données pour une gouvernance efficace et durable.

Principaux engagements annoncés

- Poursuite des efforts du Gouvernement mauritanien à poursuivre en matière de transparence et à soutenir la FITI ;
- Exploration de la représentation de la Mauritanie au sein du Conseil d'Administration de la FITI ;
- Renforcement de la coopération entre AU-BAR et la FITI, concrétisé par un MoU ;
- Engagement du GMN à pérenniser les acquis et à renforcer l'utilisation des données halieutiques.

Points débattus

- La transparence n'a d'impact que si les données sont accessibles, compréhensibles et effectivement utilisées.
- La transparence ne peut se limiter à la seule disponibilité de l'information dans un contexte marqué par une pression croissante sur les écosystèmes marins et les effets du changement climatique. L'enjeu central réside désormais dans son utilisation effective pour éclairer la prise de décision, renforcer la redevabilité et améliorer la gouvernance,
- Contraintes institutionnelles et techniques liées aux systèmes d'information, générant une surcharge pour l'administration ;
- Nécessité de valoriser et d'interconnecter les systèmes existants plutôt que de les dupliquer ;

- Importance de distinguer données, informations et connaissances afin d'améliorer leur utilisation dans la prise de décision.

Recommandations formulées

- Intégrer les données dans les processus décisionnels afin de rendre la transparence réellement utile ;
- Améliorer l'accessibilité de l'information par des formats simplifiés et adaptés aux utilisateurs ;
- Valoriser les systèmes existants et optimiser les FIS en privilégiant l'interopérabilité et la durabilité ;
- Explorer la représentation de la Mauritanie dans la gouvernance de la FiTI afin de renforcer son influence stratégique.

SE19 : Réduire les prises accessoires de mégafaune marine : l'approche collaborative du projet REDUCE dans l'Atlantique Centre-Est

L'événement a servi de vitrine technique au projet REDUCE, une initiative financée par le programme « Horizon Europe » de l'Union européenne visant à réduire les prises accessoires de mégafaune marine menacée, en voie de disparition et protégée dans l'océan Atlantique centre-est (ECAO)³. Il a été facilité par **M. Rosa Fernández Otero** (Centro Tecnológico do Mar, Fundación CETMAR). Plus de 30 parties prenantes issues de différents pays de la région ont participé à cet événement. Cinq « aperçus » techniques détaillant les stratégies du projet ont été présentés aux participants, suivis d'un dialogue interactif. Trois de ces aperçus anticipaient le contenu principal de deux autres événements complémentaires SE20 et SE33.

- Aperçu n° 1 : Présentation générale et structure du projet REDUCE (**M. Jacob González-Solís**, Université de Barcelone). La mission du projet consiste à réduire les captures accidentelles de mégafaune marine et à garantir la santé à long terme des écosystèmes marins grâce à la coopération internationale et à la science innovante.
- Aperçu n° 2 : Systèmes de surveillance électronique (EM) (**M. Ross Wanless**, Université de Barcelone). La manière dont les technologies embarquées (caméras, capteurs) évoluent pour enregistrer de manière autonome les activités de pêche, dans le but d'améliorer la transparence, le respect des réglementations et la fiabilité de la collecte de données, a été examinée.
- Aperçu n° 3 : Gestion spatio-temporelle et dynamique des océans (**M. Gillian B. Ainsworth**, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle).

³ Site web : www.reducebycatch.eu

L'accent a été mis sur l'efficacité comparative de différentes approches de Planification spatiale marine (PSM) :

- Aperçu n° 4 : Modélisation Ecopath with Ecosim (EwE) (**M. Júlia Benevenuti**, Université de Saint-Jacques-de-Compostelle). La manière dont les modèles EwE représentent les interactions entre les espèces et les activités de pêche au niveau de l'écosystème. L'outil permet aux parties prenantes de prédire comment le système réagit dans son ensemble aux changements de politique, aux évolutions environnementales ou aux structures de la chaîne de valeur.
- Aperçu 5 : Engagement des parties prenantes et renforcement des capacités (**Mme Rosa Fernández Otero**, CETMAR). L'engagement est le « moteur opérationnel » du projet, indispensable à une recherche percutante et à la responsabilité sociale. Il est essentiel d'établir une relation de confiance avec les entreprises de pêche et les communautés pour obtenir l'accès à bord et comprendre les réalités opérationnelles.

Principaux thèmes abordés à l'issue des présentations

- Conformité et réglementation. Bien qu'un cadre réglementaire approprié existe souvent, la mise en conformité effective reste un défi majeur dans le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest.
- Compromis pour les parties prenantes. Une question centrale pour les acteurs du secteur de la pêche est le « retour sur investissement » et les garanties de confidentialité liées au partage de leurs données.

SE28 : La transparence dans la pêche : levier pour préserver la santé des océans et construire une économie bleue durable et inclusive en Afrique de l'Ouest

L'événement a été organisé par la CSRP regroupe sept États membres engagés dans la gestion durable des ressources halieutiques et la protection des moyens de subsistance des communautés côtières (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone). Il met en lumière le rôle central de la transparence comme levier stratégique de la lutte contre la pêche INN, à travers les instruments juridiques, opérationnels et numériques développés et portés par la CSRP au cours des quatre dernières décennies. La modération a été assurée par Dr. Khady Sané Diouf (CSRP).

Thèmes développés

- Rôle stratégique de la transparence dans la lutte contre la pêche INN et dans le renforcement de la coopération entre États côtiers ouest-africains.
- Les instruments juridiques harmonisés de la CSRP

- Les instruments techniques de la CSRP.

Principaux engagements annoncés

- Améliorer la collecte et le partage de données sur les activités de pêche ;
- Renforcer les capacités de surveillance maritime ;
- Favoriser la transparence des pratiques et des décisions publiques ;
- Soutenir une gestion durable des ressources halieutiques.

Priorités majeures dégagées

- Renforcer la coopération et le partage des données ;
- Accélérer l'harmonisation juridique et institutionnelle ;
- Garantir la durabilité financière et technologique des outils de transparence.

Recommandations formulées

- Pérennisation du dashboard régional de transparence
- Renforcement de la collecte et du partage des données
- Harmonisation juridique et réglementaire
- Renforcement des moyens de surveillance
- Renforcement des capacités nationales
- Financement durable et gouvernance institutionnelle

SE9 : RIOTERRA : « L'éducation populaire pour des citoyens engagés et des territoires durables - Grdr Migrations-Citoyenneté-Solidarités

Rapport non disponible

AT5 : Pollution marine et stratégies de lutte

La session a été présidée et modérée par **Dr Moulaye Mohamed WAGNE**, chercheur à l'IMROP, qui a également assuré le rôle de rapporteur.

Quatre présentations ont structuré la session :

- Microplastiques dans les écosystèmes marins (Niumi et Jokadu, Gambie) – **Mme Aissata Oumar N'Diaye**. Contamination généralisée des organismes marins, avec une dominance des fibres (~47 %), traduisant une origine anthropique. Question de l'efficacité réelle des dispositifs de protection des aires marines face aux pollutions diffuses.
- Proliférations de microalgues nuisibles en Mauritanie – **M. Ousmane Ndiaye**. Des blooms récurrents dominés par *Noctiluca scintillans* ont été observés depuis 2020, avec des concentrations élevées.

- Contamination à l'arsenic dans le PNBA (Mauritanie) – **Mme Aissata Idrissa Diallo**. Présence d'arsenic dans plusieurs matrices environnementales, avec une variabilité selon les espèces, liée à l'orpaillage artisanal.
- Modélisation lagrangienne de la dispersion des polluants offshore (Sénégal) – **Dr Bamol Ali Sow**. L'utilisation de modèles numériques (ROMS-Offline, ICHTHYOP, ARIANE) a permis de simuler le transport des polluants et de mettre en évidence une connectivité entre les zones offshore et les zones côtières.

Principaux points débattus

- Mise en évidence une convergence forte autour de la nécessité d'une approche intégrée de la pollution marine en Afrique de l'Ouest.
- Nécessité de passer d'une approche sectorielle à une approche systémique de la gestion des pollutions marines.
- Consensus dégagé sur la vulnérabilité accrue des zones côtières, qui concentrent à la fois les activités humaines et les impacts environnementaux.
- Focus sur l'importance croissante des polluants émergents, en particulier les microplastiques et certains éléments traces comme l'arsenic, dont les effets écologiques et sanitaires restent encore insuffisamment intégrés dans les dispositifs de suivi.
- Large reconnaissance du rôle des outils de modélisation comme essentiel pour anticiper les risques de pollution, notamment dans le contexte des activités offshore.

Principaux engagements annoncés

- Renforcer les systèmes de surveillance environnementale intégrée (physique, chimique et biologique)
- Intégrer les polluants émergents, notamment les microplastiques et l'arsenic, dans les programmes de suivi
- Développer des systèmes d'alerte précoce pour les proliférations algales et les événements de pollution
- Promouvoir la coordination intersectorielle (environnement, mines, pêche, santé)
- Renforcer les capacités en modélisation et suivi environnemental
- Favoriser la coopération régionale en matière de gestion des pollutions marines.

Recommandations formulées

- Mettre en place des systèmes de surveillance environnementale intégrés, combinant approches physiques, chimiques et biologiques
- Développer des systèmes d'alerte précoce pour les proliférations algales et les événements de pollution marine

- Renforcer la collecte de données environnementales pour améliorer la fiabilité des modèles et des analyses
- Intégrer systématiquement les polluants émergents (microplastiques, arsenic, autres contaminants) dans les programmes de suivi
- Promouvoir une approche One Health, intégrant les dimensions environnementales, animales et humaines
- Renforcer la coordination intersectorielle (environnement, pêche, mines, santé) pour une gestion cohérente des risques
- Encourager la coopération régionale pour faire face aux enjeux transfrontaliers de la pollution marine
- Assurer une meilleure valorisation des résultats scientifiques dans les processus de prise de décision

AT6 : Suivi et protection des oiseaux côtiers

Cette session s'inscrit dans un contexte marqué par l'importance stratégique des zones humides, lagunes, vasières et espaces intertidaux de la façade atlantique ouest-africains pour la biodiversité mondiale, en particulier sur la voie de migration Est-Atlantique. Les sites étudiés jouent un rôle crucial pour les oiseaux marins et certains migrateurs mais sont exposés à des pressions croissantes liées à l'urbanisation, à la pollution, aux perturbations hydrologiques, à l'intensification des usages agro-pastoraux et, plus largement, au changement climatique. L'objectif général de la session était de partager des résultats scientifiques récents sur l'état des peuplements aviaires, de discuter de leur valeur comme indicateur de qualité écologique des milieux, et identifier des pistes d'amélioration pour le suivi, la comparaison intersites et l'intégration des données dans les politiques de conservation. La session a été modérée par **M. Geoffroy Cigeste**, représentant de Birdlife Sénégal.

Les panélistes ont abordé à travers leurs communications la structure et la diversité des communautés aviaires dans la Baie de l'Étoile (**M. Niang Alioune Hamady**), la dynamique spatio-temporelle de la grue couronnée dans le Parc National du Diawling (**M. Amady Ndiaye**), puis l'usage des limicoles comme bioindicateurs de la santé des écosystèmes intertidaux dans plusieurs aires marines protégées de la sous-région (**MM. Bogne T John Florentin et Nelson Antonio Gomes**).

Principaux engagements annoncés

Plusieurs orientations fortes et convergentes mises en avant : besoin de renforcer les dispositifs de suivi ornithologique, de consolider les séries de données disponible la définition écologique des sites étudiés, d'améliorer la définition écologique des sites étudiés et de favoriser une meilleure articulation entre recherche scientifique et décisions de gestion.

Recommandations formulées

- Renforcement de l'harmonisation des protocoles de suivi entre sites et entre pays, notamment l'axe Sénégal - Mauritanie, afin d'améliorer la compatibilité régionale des données.
- Vérification de la présence de certains groupes de Laridés sur le Cap Blanc et du côté du PNBA pour régler les contraintes liées au comptage annuelle qui est dû aux réalités spécifiques de la zone (différentes marées, grandeur du site)
- Approfondir l'analyse des interactions entre la conservation et l'agriculture, en particulier pour la grue couronnée.

SE20 : Electronic Monitoring opportunities for West African fisheries - University of Barcelona

L'événement a été conçu pour faire le lien entre deux initiatives majeures. La première est le projet REDUCE, qui s'attaque au problème des prises accessoires des flottes de l'UE opérant dans l'Atlantique Nord-Est, notamment en recueillant des informations provenant des systèmes de surveillance électronique installés. La seconde est le projet « Common Oceans Tuna » mené par la FAO, qui dispose d'un financement dédié au renforcement des capacités institutionnelles et à la préparation nationale pour la mise en place, l'analyse et l'exploitation des systèmes de surveillance électronique (eSS), pays par pays, en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie et Cap-Vert). Cette synergie entre les deux initiatives vise à positionner les pêcheries d'Afrique de l'Ouest comme des leaders dans l'adoption des systèmes électroniques d'information sur la pêche (eSIP), à soutenir la durabilité des pêcheries et à renforcer les outils de prévention de la pêche INN, tout en réduisant les coûts de surveillance à long terme.

Parmi les intervenants de cet événement figuraient **MM. Jacob Gonzalez-Solis** et **Ross Wanless** (REDUCE), **MM. Carlos Monteiro** et **Araci Rodrigues** (Cabo-Verde), **MM. Ismaila Ndour** et **Moulaye Mara** (Sénégal), **M. El Hafedh Ejiwen** (Mauritanie). Les partenaires de REDUCE, **Estibaliz Martinez** (DATAFISH) et **Catarina Silva** (Université de Coimbra) ont participé à distance.

Points abordés

- **Aperçu technique 1** - L'écosystème eSIP (composants du système et normalisation)
- **Aperçu technique n° 2** – L'IA au service de l'efficacité et de la réduction des coûts.
- **Aperçu technique n° 3** – Considérations techniques et opportunités découlant des initiatives REDUCE et Common Oceans

Points discutés

Comment le eSS pourrait être adapté à différents types de flottes :

- Mise en œuvre dans la pêche au chalut pélagique : les systèmes électroniques peuvent être configurés avec précision pour répondre à des questions spécifiques ou répondre à des préoccupations particulières, et qu'il n'y a aucun obstacle technique à la mise en place d'un projet pilote de eSS dans les opérations de pêche au chalut pélagique mauritaniennes.
- Cadres juridiques et confidentialité : les systèmes de surveillance électronique sont « intelligents », c'est-à-dire qu'ils détectent et enregistrent automatiquement les opérations de pêche, car dans de nombreuses situations, il est inefficace et inapproprié de les configurer pour qu'ils enregistrent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Propriété des données : différents modèles existent. Dans le l'exemple de la surveillance électronique privée de REDUCE, les images de surveillance restent la propriété de l'entreprise de pêche mais sont accessibles au gouvernement. En revanche, en Nouvelle-Zélande, des préoccupations en matière de confidentialité ont conduit à une interdiction totale d'accès aux images pour tout le personnel, à l'exception des examinateurs vidéo autorisés. Il existe d'autres mécanismes permettant de garantir pleinement des mesures de protection solides en matière d'accès aux données.

SE17 : Le développement organisationnel des ONG de protection de la biodiversité marine et côtière : défis et opportunités en Afrique de l'Ouest - PPI

L'évènement a pour objectifs d'échanger sur les défis quotidiens du développement organisationnel (DO) et de partager les expériences, identifier les soutiens attendus des bailleurs. BirdLife et PPI qui ont organisé cet évènement placent le renforcement des capacités au cœur de leurs priorités, avec diagnostic organisationnel, accompagnement technique et soutien entre pairs.

Cinq intervenants : **Marius Kamelan** (SOS-Forêts, Côte d'Ivoire), **Mamadou Sall** (NCD – Sénégal) ; **Silvana Roque** - Cabo Verde et **Gautier Amoussou** – EcoBenin, Mamadou Diawara (Guinée Écologie) ont partagé leurs expériences sur leurs phases de croissance en personnel, projets et fonds (de la survie à la crédibilité).

Thèmes abordés :

- Importance stratégique du développement organisationnel au-delà du financement des projets. Exemples concrets de renforcement organisationnel (leadership, gouvernance, crédibilité auprès des bailleurs, partenariats, communication).
- Obstacles rencontrés : ressources humaines limitées, dépendance aux financements externes, transparence et redevabilité, pression des bailleurs.

- Discussion sur l'indépendance des ONG face aux bailleurs et la nécessité de plans stratégiques clairs.
- Échanges ouverts avec les participants sur les défis rencontrés et les solutions testées.
- Mise en avant du réseautage, de la transparence et de l'autonomisation des organisations.
- Témoignages sur l'importance de la crédibilité, de la professionnalisation et du partage d'expériences entre ONG. Il faut aussi être capable de passer le flambeau (leadership).

Points forts identifiés

- Le développement organisationnel est perçu comme la colonne vertébrale des ONG : gouvernance solide, leadership, transparence et crédibilité.
- Les ONG disposent d'une expertise scientifique reconnue mais doivent renforcer leurs capacités en gestion, communication et mobilisation de financements pour pouvoir garder leur identité, renforcer leur robustesse organisationnelle et investir dans les leaders et le partage entre pairs.
- Les expériences réussies reposent sur :
 - Le leadership et l'influence auprès des communautés et gouvernements.
 - Le réseautage et les partenariats crédibles avec bailleurs et ONG nationales et internationale.
 - La professionnalisation progressive (outils de gestion, procédures, reporting) – être capable de fournir des services au lieu d'attendre toujours des appels à projets "la manne peut tarir !"

Obstacles majeurs

- Dépendance excessive aux financements externes.
- Ressources humaines limitées, souvent basées sur des volontaires ou stagiaires.
- Pression des bailleurs pouvant orienter les ONG hors de leur mission initiale.
- Difficultés à concilier redevabilité stricte et flexibilité nécessaire au développement.
- La croissance pouvant devenir un piège incontrôlable'

Pistes d'action proposées

- Élaborer des plans stratégiques clairs pour éviter l'opportunisme et préserver l'indépendance.
- Développer des outils de transparence et de gouvernance pour renforcer la confiance interne et externe.
- Promouvoir le soutien entre pairs et le réseautage régional selon les thématiques afin d'éviter la compétition inutile "guichets de collaboration"
- Passer le flambeau dans les organisations, ne pas avoir de chefs, mais des leaders capables de partager les responsabilités.

- Convaincre les partenaires financiers de l'importance d'investir dans le DO comme levier de durabilité et d'impact sur la conservation.
- Créer une plateforme d'une communauté de pratiques pour partager les expériences, outils et apprentissages en termes de développement organisationnel entre ONG : qui va porter ça (PRCM ou ONG ?).

SE31 : Renforcer la gouvernance inclusive des océans grâce à la gestion des eaux territoriales au profit des communautés côtières et à la transparence en Afrique de l'Ouest - Blue Ventures Conservation



Réunissant des décideurs politiques, des organismes régionaux de pêche, des responsables communautaires, des partenaires de développement et des organisations de défense des droits, cet événement parallèle vise à favoriser le dialogue sur les voies

concrètes à suivre pour parvenir à une pêche fondée sur les droits, à une gouvernance participative et à une harmonisation régionale. La discussion se conclura par des recommandations tournées vers l'avenir visant à déployer à plus grande échelle des modèles qui ont fait leurs preuves, à mobiliser l'engagement politique et à garantir que la gouvernance des océans en Afrique de l'Ouest soit durable sur le plan environnemental, socialement juste et économiquement inclusive.

Intervenants

- **Dr. Messouda Baham**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (Mauritanie)
- **Mme Viriginia Pires Correa**, Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime (Guinée Bissau)
- **Colonel Momar Sow**, Directeur de la DAMCP/METE (Sénégal)
- **M. Sidi Aly Boubacar**, Secrétaire Général du MPEM (Mauritanie)
- **M. Dawda Saine**, Secrétaire général CAOPA (Gambie)
- **M. Audun Lem**, FiTi
- **Mme Awa Djigal**, REFEPAS (Sénégal)
- **Mme Jennifer Apoh**, CaFGOAG (Ghana)

Points débattus

- La santé de l'environnement marin est indissociable de la sécurité socio-économique des populations côtières, en particulier des petits pêcheurs, des femmes et des jeunes.
- Décret adopté en janvier 2026 par la Guinée-Bissau interdisant la production de farine et d'huile de poisson. Cette interdiction est considérée comme la pierre angulaire de sa stratégie de protection des eaux territoriales. Elle devrait servir de modèle pour une politique régionale harmonisée visant à empêcher la « fuite » de l'industrie vers les pays voisins.
- L'objectif de FiTI n'est pas seulement la transparence, mais aussi d'assurer la gestion des pêches et la sécurité alimentaire. Les données sont importantes pour promouvoir la transparence dans le secteur de la pêche. 85 % des poissons capturés en Afrique de l'Ouest proviennent de la pêche artisanale. La contribution de la pêche artisanale n'est pas reconnue en Afrique de l'Ouest.
- Gestion inclusive : pressions sur les ressources marines, le processus de mise en œuvre de la gestion est à un stade avancé. En 2012, il y avait 7 sites gérés, aujourd'hui il y a 18 sites d'AMP qui sont cogérés.
- Il existe un leadership partagé dans la cogestion avec les communautés. Initiative pour la production et la mise en œuvre dans la prise de décision. La protection ne se mesure pas à l'aune de la législation, mais à celle de sa mise en œuvre.
- Rôle clé joué par les femmes dans la pêche, véritable pilier du secteur. Les femmes doivent disposer de sièges officiels au sein des comités de gestion et avoir accès à des ressources financières qui leur permettent de ne plus dépendre des restes de l'industrie pour leur subsistance.
- La leçon la plus transposable tirée du Ghana est la nécessité d'une mobilisation populaire unifiée pour combler le fossé entre la politique et la pratique.
- Les acteurs du secteur de la pêche doivent respecter les lois et règlements et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, etc.

SE30 : Promouvoir les outils de gestion par zone (OGZ) en Afrique de l'Ouest : partage des connaissances et action

Cet événement a été organisé et animé par Blue Pangolin Consulting, dans le cadre d'un contrat-cadre unique de la Commission européenne portant sur la fourniture d'un soutien technique, juridique, scientifique et logistique en vue de la ratification et de la mise en œuvre rapide du Traité sur la haute mer (Accord BBNJ), en partenariat avec la Coalition « High Ambition » pour le BBNJ. La consultation a été organisée spécifiquement pour soutenir le contrat spécifique n° 5, intitulé « Étude sur les outils

de gestion par zone (OGZ) dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale ». Avec douze pays de la région ayant signé l'accord et sept l'ayant déjà ratifié, l'Afrique de l'Ouest s'impose comme le bloc le plus représenté parmi les parties au BBNJ à l'échelle mondiale, démontrant ainsi un leadership et un engagement régionaux forts.

Les OGZ sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et la garantie d'une utilisation durable des ressources côtières et marines. Dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest, les initiatives OGZ se multiplient ; il est donc important de recueillir des informations (relatives à la gouvernance, à la disponibilité des données, à la participation des parties prenantes, au financement et au suivi) afin de s'assurer que ces propositions potentielles soient prises en considération et documentées. L'objectif de l'événement était donc de mieux comprendre les OGZ dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ) en Afrique de l'Ouest.

Les intervenants étaient les suivants : **Djibril Ly** (MEDD), **Francis Staub** (Blue Pangolin Consulting), **Minna Epps** (BBNJ HAC Secretariat), **Fatou Ndoye** (Convention d'Abidjan) et **Jidda Daniel** (Ministère Environnement Nigeria).

Thèmes abordés

- Gestion des déchets marins en Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur les zones situées au-delà de la juridiction nationale.
- Les pays de la région commencent à réfléchir à la manière de traduire leurs engagements en actions concrètes, notamment par la création de zones marines protégées (ZMP) en haute mer.
- Le succès de la mise en œuvre dépendra de la capacité à relever les principaux défis régionaux, notamment les capacités scientifiques, techniques et financières limitées, ainsi que de la garantie de la prise en compte des droits, des savoirs et des priorités des communautés locales et des peuples autochtones.
- L'évènement a constitué une plateforme opportune et importante pour harmoniser les efforts régionaux, partager les connaissances et renforcer la collaboration.
- La mise en œuvre effective de l'Accord BBNJ sera essentielle pour atteindre l'objectif mondial « 30x30 ». Cette avancée est particulièrement importante compte tenu des lacunes actuelles en matière de protection des océans.

Messages clefs issus des discussions

- Inclure dans l'étude les zones planctoniques océaniques clés, ainsi que les zones clés pour la biodiversité (KBA), sites d'importance mondiale pour la conservation, lieux cruciaux de la planète où des espèces et des écosystèmes uniques sont présents en nombre ou sur une superficie importante.

- Renforcer la collecte de données et la cartographie des OGZ existants et potentiels (y compris les EBSA et les VME).
- Soutenir les consultations régionales et les processus d'engagement des parties prenantes.
- Aligner les conclusions sur les efforts plus larges de mise en œuvre de l'Accord BBNJ et les objectifs mondiaux de conservation.
- Renforcer l'importance de la coopération régionale, en particulier par le biais de cadres tels que les mers régionales du PNUE et les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).
- Reconnaître l'importance de l'ensemble de la colonne d'eau, y compris la profondeur et la température, pour la compréhension et la protection des écosystèmes marins.

AT7 : Solutions douces et naturelles

L'atelier a été modéré par **Professeur Ali Bamol SOW** (Université Assane SECK de Ziguinchor) avec comme rapporteur **Papa Mademba THIAM** (ONL Sénégal). Les intervenants étaient les suivants :

- **Denou Mohamed Salem** - Solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des écosystèmes côtiers mauritaniens face aux changements climatiques ;
- **Aissatou Sène** (Projet RECTAO) - Approche régionale des solutions douces/solutions fondées sur la nature pour la réduction des risques côtiers en Afrique de l'Ouest
- **Ndeye Marème Sall** (CSE - Université de Iba Der de Thiès) - Proposition d'un protocole de suivi et d'évaluation des solutions douces de protection côtière dans le littoral casamançais : cas des Aires Marines Protégées de Ufoyaal-Kassa-Bandial et Kalone-Bliss-Kassa
- **Elisabeth Tamedou** (NEBEDAY) - Partage d'expériences sur les épais maltais dans le delta du Saloum et la base Casamance.

Principaux engagements annoncés :

- Des vidéos seront développés dans le cadre du projet RECTAO pour une meilleure compréhension des SfN ;
- L'harmonisation des méthodologies d'intervention sera faite entre les différents acteurs qui mettent en œuvre les SfN.

Principaux points débattus :

- La mobilisation communautaire au moment de la réalisation des SFN ;
- La période d'installation des épais maltais ;

- La question de l'harmonisation des méthodologies d'interventions ;
- L'implication des universitaires ;
- Le coût de la matière première qui peut constituer un obstacle ;
- L'accès des guides produits dans le projet RECTAO ;
- Les enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre du projet RECTAO ;
- La relation entre les scientifiques et les communautés ;
- La vulgarisation des résultats scientifiques auprès des communautés.

Recommandations formulées :

- Diversifier le matériel utilisé pour voir le mieux adapté dans les sites d'intervention ;
- Sensibiliser les communautés pour une meilleure appropriation de ces options d'adaptation ;
- Faire le suivi de ces ouvrages dans le long terme pour évaluer leur efficacité ;
- Partager les productions scientifiques avec le niveau local ;
- Impliquer les universitaires avant le démarrage de la mise en œuvre des SfN pour un suivi efficace ;
- Analyser les impacts sur l'environnement avec l'utilisation de la matière première ;
- Harmoniser les méthodes d'intervention pour une meilleure efficacité ;
- Faire une situation de référence avant la mise en place des ouvrages et une évaluation scientifique ;
- Associer les collectivités territoriales pour voir comment prendre en compte l'entretien des ouvrages.

AT8 : Engagement communautaire et citoyen

Rapport non disponible

JOURNÉE 3 – MERCREDI 30 AVRIL 2026

Cette journée a été marquée par une plénière et une série d'activités parallèles.

PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 2 : DE LA CÔTE À LA HAUTE MER - GOUVERNANCE, SCIENCE ET ACTION POUR DES OCÉANS DURABLES



Dans l'espace ouest-africain - de la Mauritanie au Nigeria, y compris le Cabo Verde, la santé des écosystèmes marins et côtiers conditionne directement la productivité halieutique, la sécurité alimentaire, la protection naturelle des côtes et la résilience des territoires face aux chocs climatiques. Autrement dit, la santé des océans n'est pas un sujet sectoriel ou environnemental parmi d'autres : elle constitue la base écologique sans laquelle ni économie bleue durable, ni stabilité sociale du littoral, ni adaptation crédible au changement climatique ne sont possibles.

Ce constat prend une acuité particulière dans la sous-région, où les pressions se cumulent et se renforcent mutuellement. La surexploitation des ressources, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la pollution, la dégradation des habitats, l'urbanisation littorale, les infrastructures côtières, les activités offshore et les effets du changement climatique affaiblissent progressivement le fonctionnement des systèmes marins et côtiers. Cette dégradation ne réduit pas seulement la biodiversité : elle fragilise aussi les fonctions dont dépendent directement les sociétés littorales, qu'il s'agisse de la reproduction des espèces, de la qualité des eaux, de l'amortissement naturel des chocs côtiers ou de la stabilité des revenus liés à la pêche et aux activités maritimes.

Dans cette perspective, la présente session a été non seulement un simple échange sur l'état du milieu marin, mais également comme un espace de dialogue de haut

niveau pour aligner les visions politiques, scientifiques et opérationnelles autour de la santé des océans, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- la gouvernance intégrée des zones côtières ;
- les opportunités offertes par l'Accord BBNJ ;
- le rôle de la science dans la décision ;
- la connectivité écologique entre côtes et haute mer.

Les objectifs de la session peuvent être résumés comme suit :

- mettre en lumière les priorités politiques régionales en matière d'économie bleue et de gestion côtière ;
- Sensibiliser aux enjeux stratégiques de l'Accord BBNJ pour l'Afrique de l'Ouest ;
- Promouvoir l'intégration des données scientifiques dans les politiques publiques ;
- Favoriser une approche intégrée reliant écosystèmes côtiers et hauturiers
- Identifier des pistes d'engagement concret des décideurs.

La session a été modérée par **Dr. Moustapha Kébé** du PRCM et les interventions ont été structurées comme suit :

- Cadre international et opportunités BBNJ par **Mme Gibrilla Camara** (BBNJ)
 - Enjeux de l'Accord BBNJ pour la région
 - Opportunités : financement, renforcement de capacités, gouvernance de la haute mer
 - Nécessité d'alignement régional.
- Science et priorités de conservation par **M. Martin Alessandrini** (Fondation Tara Océan)
 - Importance des connaissances scientifiques
 - Priorités de conservation en haute mer
 - Lien entre recherche côtière et écosystèmes hauturiers
- Connectivité écologique et mobilisation des acteurs par **M. Tabea Zwimpfer** (BirdLife)
 - Approche des "marine flyways" ou "corridors marins"
 - Connexion science - politiques - communautés
 - Conservation transfrontalière et multi-acteurs

Les questions suivantes ont orienté les discussions :

- Comment intégrer durablement la science dans la décision publique ?
- Comment assurer une continuité entre les zones côtières et la haute mer ?
- Quels engagements pouvons-nous prendre dès aujourd'hui ?

ACTIVITÉS PARALLÈLES

Au cours de cette journée seize SE et quatre AT ont organisés.

SE6 : Renforcer la collaboration à travers la Communauté de pratique de l'Approche écosystémique des pêches (AEP) : du savoir à l'action

Cet évènement s'inscrit dans une dynamique régionale visant à promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques à travers l'Approche Écosystémique des Pêches (AEP). Porté par le programme EAF-Nansen de la FAO, il a réuni décideurs publics, scientifiques et partenaires techniques autour d'un objectif central : réduire l'écart entre la production de connaissances et leur mise en œuvre effective dans les politiques de gestion des pêches. Il a été modéré par **Mme Merete Tandstad** (FAO) et animé par **M. Ibrahim Hama** (Chargé de com, NANSEN). **Dr Mika Diop** (CSRP) a assuré le rapportage.

Après une introduction conceptuelle sur l'AEP et une présentation illustrée (vidéo et sondage interactif), les échanges ont porté sur trois axes principaux : les outils de mise en œuvre de l'AEP, le rôle de la Communauté de pratique (CoP) et la valeur ajoutée de cette approche dans la gestion durable des pêcheries. **Dr Khady Sané** (CSRP), **Monsieur Lamine Camara** (DARE, Mauritanie), **Dr Ismaila Ndour** (CRODT) et Monsieur Daouda Saine (CAOPA, Gambie) ont souligné, chacun dans son domaine d'intérêt, l'importance de l'AEP pour harmoniser les stratégies de gestion, notamment dans le contexte des stocks partagés à l'échelle sous-régionale. Les participants ont également exprimé un engagement à renforcer l'application de l'AEP aux niveaux national et régional.

Principaux points débattus

- Surexploitation des ressources et nécessité d'un changement de paradigme avec notamment le passage d'une gestion sectorielle à une gestion intégrée des pêcheries. L'AEP est apparue comme une alternative pertinente, permettant d'intégrer les dimensions écologiques, économiques et sociales dans une approche globale.
- Déconnexion entre science et décision. L'accent a été mis sur le décalage entre la production de connaissances scientifiques et leur utilisation effective dans les politiques publiques, ce qui constitue un frein majeur à l'efficacité de l'AEP. Malgré la disponibilité de données et d'analyses, leur appropriation par les décideurs reste limitée pour diverses raisons : i) manque de coordination institutionnelle, ii) capacités techniques insuffisantes et iii) absence de mécanismes efficaces de mise en œuvre.
- Difficultés de mise en œuvre de l'AEP, liées à l'absence d'outils harmonisés de suivi et d'évaluation, difficulté d'intégration dans les politiques nationales, à

l'insuffisance des ressources humaines et financières. La question clé soulevée a été celle du passage d'un cadre conceptuel solide à une application concrète à grande échelle.

- Rôle de l'outil EAF-IMT. L'outil EAF-IMT a été présenté comme un levier essentiel pour opérationnaliser l'AEP. Il permet de suivre les progrès de mise en œuvre, d'identifier les lacunes et d'appuyer la prise de décision. .
- La CoP comme catalyseur : partage des expériences, mutualisation des connaissances et renforcement de l'apprentissage collectif. Elle joue un rôle déterminant dans la transformation des connaissances en actions, en favorisant une dynamique collaborative entre pays.
- Gouvernance et coopération régionale : importance d'une gouvernance inclusive et d'une coopération renforcée, notamment pour la gestion des ressources partagées ; besoin d'implication des communautés de pêche, des scientifiques et des institutions régionales pour garantir la durabilité des mesures adoptées.

Recommandations formulées

- Accélérer la mise en œuvre de l'AEP en traduisant les principes de l'AEP en plans d'action opérationnels, intégrés dans les politiques publiques aux niveaux national et régional.
- Renforcer les capacités techniques à travers la formation des acteurs nationaux, le développement de compétences spécifiques en AEP, et un accompagnement technique continu, notamment pour l'utilisation de l'EAF-IMT.
- Promouvoir la coopération régionale en adoptant une gestion concertée des ressources partagées, en s'appuyant sur les organisations régionales et en développant des approches transfrontalières.
- Améliorer la gouvernance participative en impliquant davantage les communautés locales, les professionnels de la pêche et la société civile afin de garantir une gestion inclusive et durable.
- Mobiliser des financements durables et intégrer l'AEP dans les stratégies d'économie bleue.
- Renforcer l'interface science-politique en priorisant l'amélioration de la traduction des connaissances scientifiques en décisions politiques, afin de réduire le fossé entre savoir et action.

SE27 : De la théorie à la pratique : exploration approfondie des ressources documentaires sur les solutions fondées sur la nature (SfN)

L'évènement, organisé par GFDRR/Banque mondiale, avait pour objectif de renforcer les connaissances sur les SfN pour la résilience côtière grâce à une exploration

interactive et pratique de trois documents clés : les Lignes directrices pratiques sur les SfN (UICN), le Rapport d'évaluation d'impact sur les SfN pour les côtes sablonneuses d'Afrique de l'Ouest (NL2120) et le Catalogue des solutions côtières (GFDRR).

La session a été facilitée par **Veronica Janin** (Banque mondiale) et le rapportage effectué par **Laura Jungman** (Banque mondiale).

Les intervenants ont été les suivants : **Laura Jungman** (Banque mondiale), **Liliane Assogba** (IUCN), **Merel Kroon** (NL2120/EcoShape/RVO), **Cyntha Nijmeijer** (Witteveenbos) et **Laura de Vries**.

Points clés à retenir :

- Il existe un vif intérêt et une forte demande pour la découverte d'outils consacrés aux solutions fondées sur la nature.
- Pertinence des trois supports d'information pertinents pour différentes étapes d'un projet de solutions fondées sur la nature (SFN) : i) le catalogue des SFN de la Banque mondiale offre un aperçu des types de SFN adaptés aux zones côtières ; ii) les lignes directrices de l'UICN qui peuvent aider à préparer et à concevoir une proposition de projet afin de s'assurer qu'elle est conforme à des normes claires en matière de SND ; iii) le NBS Scan développé par EcoShape et NL2120, un outil qui fournit une analyse une fois qu'un type de NBS a été sélectionné.
- Bien qu'élaborés par des organisations différentes, ces trois outils ont des utilisations complémentaires, offrant un riche ensemble de ressources tout au long du cycle d'un projet.

SE14 - Appels à projets régional pour la résilience côtière dans le cadre du projet RESILAO : capitalisation des projets du premier appel à projets - PRCM

L'évènement a été consacré à la capitalisation des expériences développées dans le cadre du programme RESILAO ainsi qu'à la présentation de la plateforme web de gestion, de visibilité et de partage des connaissances du programme. Cette session a constitué un espace stratégique d'échanges sur les mécanismes de valorisation des acquis, de diffusion des bonnes pratiques et de renforcement des dynamiques d'apprentissage entre les initiatives de résilience côtière mises en œuvre en Afrique de l'Ouest.

La séance a été ouverte par **Mme Eve Cabo** (PRCM) et modérée par **Dr. Papa Samba Diouf**.

La session a été animée par M. Papa Samba Diouf qui a également été rapoporteur..

Thèmes développés / Points clés

- Présentation de l'approche de capitalisation développée dans le cadre du programme RESILAO, des éléments méthodologiques utilisés, des premiers résultats obtenus ainsi que des principales leçons tirées du processus de capitalisation des projets soutenus par le programme.
- Mise en évidence de la complexité mais également de la forte valeur ajoutée du processus de capitalisation appliqué à des projets très diversifiés en termes de thématiques, d'approches méthodologiques, de contextes socio-écologiques et d'échelles d'intervention.
- Importance d'identifier non seulement les résultats obtenus, mais également les bonnes pratiques, les innovations méthodologiques et les mécanismes de changement ayant contribué à la réussite des initiatives soutenues par RESILAO.
- Attention particulière accordée au dispositif de coaching développé dans le cadre du programme. Il s'agit d'une innovation majeure ayant permis un accompagnement rapproché des porteurs de projets, un renforcement des capacités organisationnelles et techniques ainsi qu'une amélioration du suivi des activités sur le terrain.
- Nécessité d'analyser plus finement le processus de coaching afin d'en améliorer certains aspects opérationnels et d'assurer un accompagnement sur toute la durée des projets.
- Présentation de la plateforme web RESILAO, conçue comme un outil régional de visibilité, de capitalisation et de mutualisation des connaissances. La plateforme offre un système original combinant fonctionnalités en ligne et hors ligne, avec un dispositif automatisé de sauvegarde des données, d'archivage des projets et de conversion automatique des documents. Elle intègre également un système interactif de suivi-évaluation permettant l'enregistrement des indicateurs, des événements, des rapports périodiques et des médias produits par les projets.
- Mise en évidence du potentiel de cette plateforme pour renforcer la diffusion des résultats, favoriser les échanges entre projets et améliorer la visibilité des initiatives soutenues par RESILAO à l'échelle régionale.

Principaux engagements annoncés

- Volonté réaffirmée de renforcer les mécanismes de capitalisation, de diffusion des connaissances et de partage des bonnes pratiques développées dans le cadre du projet Oui RESILAO.
- Production de supports de capitalisation plus accessibles, développement de vidéos de valorisation des expériences, renforcement des visites d'échange entre projets, amélioration des mécanismes de coaching et d'accompagnement technique.

- Partage des différents livrables issus du processus de capitalisation seront partagés avec les acteurs concernés afin de favoriser l'apprentissage collectif et la réplique des expériences réussies à différentes échelles.

Principaux points débattus

- Nécessité d'assurer un suivi environnemental renforcé dans les projets pilotes, notamment concernant les problématiques de pollution et de contamination observées dans certaines zones côtières.
- Importance de la sensibilisation communautaire, de l'existence de relais locaux et du suivi des seuils de contamination a été soulignée dans les discussions relatives aux projets de biorémediation.
- Nécessité de pérenniser les acquis des projets pilotes et de favoriser leur mise à l'échelle à travers un accompagnement plus durable des partenaires techniques et financiers.
- Défis liés à la diversité linguistique, à l'harmonisation des approches de capitalisation
- Nécessité de disposer de mécanismes permettant de comparer les expériences entre projets afin d'identifier les facteurs de réussite et les contraintes récurrentes.
- Importance d'impliquer davantage les services techniques nationaux dans les différentes phases des projets afin d'améliorer l'appropriation institutionnelle des résultats et de renforcer la cohérence des interventions.
- Nécessité d'organiser des restitutions nationales et des capitalisations locales.
- Potentiel de la plateforme web ont porté sur son en matière de diffusion des connaissances, d'intégration future de contenus audiovisuels et de création d'espaces d'échange entre initiatives soutenues par différents bailleurs de fonds.
- Dimension innovante du système mis en place ainsi que les possibilités d'extension offertes par l'architecture de la plateforme.

Recommandations formulées

- Renforcer les mécanismes de capitalisation des projets à différentes échelles - locale, nationale et régionale - afin de favoriser une meilleure diffusion des bonnes pratiques et une appropriation plus large des innovations développées dans le cadre de RESILAO.
- Consolider les dispositifs de coaching et d'accompagnement technique tout au long du cycle de vie des projets, en renforçant la régularité des échanges avec les porteurs de projets et les services techniques concernés.
- Renforcer les visites d'échange, les mécanismes d'apprentissage entre projets ainsi que les dispositifs de diffusion des résultats, notamment à travers la production de supports multimédias et l'utilisation renforcée de la plateforme web RESILAO.

- Poursuivre les efforts de mutualisation des connaissances et de coopération entre initiatives soutenues par différents partenaires techniques et financiers afin de renforcer la cohérence régionale des actions de résilience côtière et d'améliorer leur impact à long terme.

SE21 : La vague bleue WASOP : une approche intégrée des écosystèmes océaniques et des financements bleus innovants au service d'une croissance inclusive et durable - Expertise France

Thèmes abordés

Le side-event a permis de présenter le Programme WASOP (West African Sustainable Ocean Programme), financé par l'Union européenne à hauteur de 59 millions d'euros, et de mettre en lumière son approche intégrée de gestion durable des ressources marines et côtières en Afrique de l'Ouest.

Les échanges se sont articulés autour de trois axes majeurs correspondant aux piliers du programme :

- La gouvernance durable des pêches et la lutte contre la pêche INN ;
- Le développement d'une économie bleue durable et inclusive ;
- La protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers.

Les intervenants ont également mis l'accent sur les synergies entre ces trois piliers à travers l'approche « seascape » promue par WASOP, ainsi que sur le rôle de la CEDEAO dans la construction d'une vision régionale cohérente de l'économie bleue.

Une attention particulière a été accordée aux mécanismes de financements bleus innovants, notamment les fonds fiduciaires de conservation, le carbone bleu, les obligations bleues (blue bonds), les mécanismes de financement mixte (blended finance) et les stratégies de mobilisation du secteur privé.

Les expériences concrètes menées dans le cadre des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones (AMCEZ) transfrontalières, notamment entre la Mauritanie et le Sénégal ainsi que dans le Golfe du Bénin, ont permis d'illustrer l'application opérationnelle de cette approche intégrée.

Principaux points débattus.

Les discussions ont souligné la forte complémentarité entre les trois piliers du programme WASOP. Les intervenants ont montré que les enjeux liés à la gouvernance des pêches, au développement économique et à la conservation des écosystèmes ne peuvent être traités de manière isolée. Les AMCEZ transfrontalières ont été présentées comme des espaces privilégiés pour concrétiser cette intégration,

en conciliant préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources halieutiques et développement économique local.

Le rôle stratégique de la CEDEAO a été largement mis en avant. Les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer la cohérence entre les différentes politiques régionales existantes et de renforcer la coordination entre les institutions régionales, les commissions des pêches, les réseaux d'aires marines protégées et les organisations de conservation.

La question des financements bleus a occupé une place centrale dans les échanges. Plusieurs intervenants ont souligné que les financements publics, bien qu'essentiels, demeurent insuffisants pour répondre aux besoins croissants de conservation et de développement durable des espaces marins et côtiers. La mobilisation du secteur privé est apparue comme une priorité, notamment à travers le développement d'instruments financiers innovants capables d'attirer les investissements.

Les expériences du Fonds Fiduciaire BACoMaB en Mauritanie, de la Facilité Carbone Bleu de l'AFD ainsi que les initiatives portées par la Coalition Océan FiCS ont été présentées comme des références prometteuses pour le développement de mécanismes de financement à l'échelle régionale.

Les participants ont également identifié plusieurs défis à relever pour accélérer le développement de la finance bleue en Afrique de l'Ouest, notamment la nécessité de disposer de référentiels communs, de mécanismes robustes de suivi et d'évaluation, de dispositifs de réduction des risques pour les investisseurs et d'une meilleure intégration des communautés locales, des femmes et des jeunes dans les projets financés.

Recommandations formulées

- Renforcer la mise en œuvre des synergies entre les différents piliers du programme WASOP, en particulier autour des AMCEZ transfrontalières et des partenariats associant acteurs publics, privés et organisations de la société civile.
- Soutenir les initiatives portées par la BOAD et la Coalition Océan FiCS afin de développer un référentiel régional de l'économie bleue, de faciliter la mobilisation des investisseurs privés et de promouvoir des mécanismes de cofinancement adaptés aux réalités de l'Afrique de l'Ouest.
- Consolider et répliquer les mécanismes innovants de financement de la conservation, notamment les fonds fiduciaires de conservation et les initiatives de carbone bleu, en s'appuyant sur les expériences réussies telles que BACoMaB, le PNBA et les projets soutenus par l'AFD, Expertise France, WACA+ et BlueSeeds.

- Renforcer le leadership de la CEDEAO dans l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée pour l'économie bleue, tout en veillant à son articulation avec les politiques régionales existantes.
- Maintenir une approche inclusive du développement de l'économie bleue, en garantissant une participation active des communautés côtières et en maximisant les retombées socio-économiques locales des investissements réalisés dans les secteurs marins et côtiers.

Le side-event a mis en évidence la pertinence de l'approche intégrée portée par le programme WASOP pour répondre aux défis de la gouvernance océanique en Afrique de l'Ouest. Les échanges ont confirmé l'importance de renforcer les synergies entre conservation, gestion durable des ressources marines et développement économique, tout en accélérant la mobilisation de financements innovants capables de soutenir une croissance bleue inclusive et durable à l'échelle régionale.

SE7 : Renforcement des capacités pour une haute mer pleine de vie

Cet événement, organisé par l'UICN, a présenté des initiatives pionnières visant à renforcer les capacités pour le développement de nouveaux outils de gestion par zone (notamment AMP) afin de protéger la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre rapide de l'accord BBNJ.

Il a été l'occasion du lancement régional du projet IKI Living High Seas, financé par l'initiative mondiale pour le climat du gouvernement fédéral allemand. Le Sénégal en sa qualité de pays partenaire du projet jouera un rôle essentiel pour ancrer ces efforts au niveau régional pour l'Afrique de l'Ouest. Les partenaires locaux de mise en œuvre du projet comme le PRCM et le CSE, avec la participation du RAMPAO ont manifesté leur engagement auprès des trois partenaires du consortium (GIZ - Coordinateur, GOBI et UICN) pour le succès de cette initiative mondiale qui vise à préparer le futur réseau connecté d'aires marines protégées et autres outils de gestion par zone sous l'Accord BBNJ entré en vigueur le 17 janvier 2026.

Par ailleurs, les possibilités d'assistance technique du Global Ocean Programme de l'Union Européenne (UE) via la plateforme développée par l'UICN ont été partagés lors de cet événement.

La modération de cet événement a été faite par **Mme Aurélie Spadone** (UICN) et le rapportage a été effectué par **Youssouph Diedhiou** (UICN-Sénégal).

Intervenants

- **Aurélie Spadone** : Projet pilote pour la mise en œuvre de l'accord BBNJ pour les futures OGZ/AMP en haute mer (Living High Seas)
- **Aurélie Spadone** : Première composante de EU Global Ocean Programme et de la Facilité d'Assistance Technique de l'UICN
- **Inès Benabdallah** : Mécanismes de financement du BBNJ à travers GEF 8 et GEF 9
- **Rima Jabado** : Des données à l'action : le rôle des zones importantes pour les requins et les raies (ISRA) et des outils de gestion par zone dans le soutien à l'accord.

Les autres intervenants comprenaient : Col. Momar Sow, DAMCP, Sénégal ; Demba Marico, PRCM ; Dieynaba Seck, CSE et Youssouph Diedhiou, UICN Sénégal.

Principaux engagements annoncés

- La DAMCP et les entités d'exécution du projet IKI Living High Seas, PRCM, et CSE se sont engagées pour une collaboration dans la mise en œuvre du projet.
- Le représentant du Réseau des parlementaires en environnement du Sénégal, a manifesté l'engagement de son institution d'accompagner la mise en œuvre du projet à travers un plaidoyer fort pour la mise en œuvre effective de l'Accord BBNJ.

Recommandations formulées :

- Impliquer les autres départements sectoriels dans la mise en œuvre du projet IKI Living High Seas, notamment le Ministère de la Pêche, la Marine nationale, les institutions de recherche océanographique, les associations des pêcheurs ;
- Développer une synergie du projet IKI Living High Seas avec les programmes WACA et WASOP, pour impulser une dynamique régionale de mise en œuvre de l'accord BBNJ ;
- Intégrer le secteur privé de la pêche dans la mise en œuvre du projet IKI Living High Seas ;
- Valoriser les mécanismes de financement de l'Accord BBNJ à travers les mécanismes multi latéraux tels que le GEF 9 ;
- Encourager l'échange d'expériences et le partage de données sur les ressources marines et côtières entre les différents laboratoires et instituts de recherche sur les ressources halieutiques.

SE35 : Collaboration régionale pour les dauphins à bosse de l'Atlantique en danger critique d'extinction : mise en œuvre du plan d'action pour une espèce unique de la CMS

La session, organisée par CCHAD, a réuni des experts, chercheurs et acteurs engagés dans la conservation des mammifères marins en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'introduction a mis en lumière la vulnérabilité du dauphin à bosse de l'Atlantique, une espèce en danger critique d'extinction. La modération a été assurée par Maximin Djondo. Les objectifs principaux étaient les suivants :

- Présenter le CCHAD et ses activités
- Mettre en avant les mammifères marins présents le long de la côte atlantique africaine
- Sensibiliser sur le dauphin à bosse et les enjeux de sa conservation
- Présenter le rôle de la CMS dans la protection de l'espèce
- Présenter les projets dans les différents pays.

Thèmes abordés

- CCHAD, Répartition et distribution de l'espèce, menace, importance de sa protection, difficultés (**Maximin Djondo**)
- Méthode de suivi, Siren et Community outreach au Cameroun, boat based survey, eDNA, acoustic et photo-identification au Senegal, interview survey en Mauritanie (**Cedrick Fogwan**)
- Enquête du Dauphin sur les côtes mauritaniennes (**Abdelahi Bilal**)
- Suivi du Dauphin a bosse au Sénégal, Delta du Saloum (**Diana Seck**).

Principaux engagements annoncés

- Possibilité de collaboration entre Wetlands International et CCHAD
- Possibilité de collaboration dans l'implication des communautés locales entre le CCHAD et Wisdorf foundation.

Points forts des discussions

- Manque de données fiables sur l'espèce dans plusieurs pays
- Nécessité de renforcer la collaboration régionale
- Importance de standardiser les méthodes de suivi
- Rôle clé des communautés locales dans la conservation
- Défis liés au financement et au renforcement des capacités.

Recommandations formulées

- Renforcer la relation avec le gouvernement et les décideurs
- Offrir davantage d'opportunités aux étudiants dans le domaine de la recherche et de la conservation
- Développer des programmes de suivi harmonisés à l'échelle régionale
- Encourager l'implication active des communautés locales dans les initiatives de conservation.

SE13 : "Mangroves pour le climat et les océans" : restaurer les écosystèmes, soutenir les communautés

Cet évènement, organisé par le PRCM, a été modéré par **Dr Marico** (PRCM) et s'est déroulée en deux sessions.

Thèmes développés / Points clés

Session 1 : Partage d'expérience des différents projets des partenaires

- Résultats et impacts du reboisement de mangrove au PND en Mauritanie (**Dr Zein Abidine El Sidaty**). Appui aux efforts de restauration, de conservation et d'augmentation des mangroves et de développement des activités alternatives dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal) ainsi qu'une transformation systémique à trois niveaux à savoir, environnement, socio-économique et institutionnel.
- Soutien à la conservation des écosystèmes de mangrove et renforcement de la résilience des communautés côtières face aux effets du changement climatique (**Mariem Diong**, Naforé) : relance de la filière maraîchère, introduction de l'apiculture et valorisation des ressources naturelles locales.
- Restauration et accompagnement des activités génératrices de revenus à travers la production maraîchère (piment, aubergine, pastèque, gombo), les appuis à la transformation des poissons, à la production de sel solaire, à la riziculture, à l'apiculture et à l'ostréculture ainsi que la sensibilisation communautaire (**Roger Dorée**, Guinée Écologie).
- Restauration de mangroves en l'occurrence *Avecennia* et *Rhizophora* (ONG AGIR de Joal au Sénégal) : 80 ha de *Rhizophora* avec un taux de réussite de 85 %.
- Résultats du projet (Nicolau Mendes de l'ONG Palmeirinha, Guinée Bissau) : production et commercialisation de sel par les femmes, construction de digue pour réduire la montée de marée, construction de deux puits, achat d'équipement du jardinage, formation d'enseignants dans le domaine de l'éducation environnementale.
- Défis relevés :
 - Résistance initiale de certains acteurs locaux au changement
 - Contraintes logistiques importantes ont été relevées, liées à l'éloignement entre les sites de collecte des propagules et les zones de reboisement et enfin,
 - Contraintes logistiques importantes liées à l'éloignement entre les sites de collecte des propagules et les zones de reboisement.

Session 2 : Capitalisation du projet mangrove pour le climat et les océans : transformer une expérience régionale en levier stratégique pour la résilience côtière (Dr Papa Samba DIOUF)

- Démarche stratégique visant à transformer l'expérience accumulée en modèle reproductible qui se définisse en trois étapes : analyse des

mécanismes de réussite, identification des innovations et production de connaissances transférables.

- Gouvernance multi-niveaux, impacts environnementaux, impacts socio-économiques etc.

Recommandations formulées

- Travailler avec les gens qui s'intéressent à la finance carbone pour pouvoir monétiser.
- Engager la commercialisation et la chaîne de valeur,
- Aller voir les travaux de LPA par rapport aux suivis des différents haches.

SE25 : Fonds Fiduciaires et conservation marine en Afrique - Consortium of African Funds for the Environment (CAFÉ)

L'évènement, organisé par BACoMaB Trust Fund (Mauritanie) et BioGuinea Trust Fund (Guinée Bissau), s'inscrit dans la volonté de l'Union africaine de renforcer la conservation notamment pour les 38 pays côtiers. Environ 15 ans d'existence des fonds fiduciaires environnementaux (FFE) en Afrique. Il avait pour objectifs : i) montrer la pertinence et le bon fonctionnement du modèle Fonds Fiduciaire ; ii) faire un zoom sur certains d'entre eux opérant en zone Marine et Côtière ; iii) faire émerger les opportunités de partenariat et discuter les évolutions du modèle. Il a été modéré par **Mathieu Ducrocq** et le rapportage a été effectué par **Frédéric Marret**.

Présentations

- BioGuinea (Guinée-Bissau), **Didier Monteiro**.
- FPBG (Gabon), **Dikenane Kombila**
- MedFund (Bassin Méditerranéen), **Emma Halimi**
- BACoMaB (Mauritanie), **Ahmed Lefghih**.

Thèmes développés :

Histoire des FFE du réseau CAFE (montage initial, sources de financement), fonction(s) assurée(s) et évolution du modèle vers d'autres types de financement et d'autres modes d'action.

Principaux points débattus

- Que ce soit avec un bénéficiaire quasi unique (IBAP pour BioGuinea) ou avec les moyens d'établir un grand réseau de conservation (Gabon) les fonds fiduciaires sentent généralement le besoin de diversifier leurs sources de revenus et le type et le nombre de bénéficiaires.
- La domiciliation juridique à l'étranger (Grande Bretagne dans la majorité des cas) ne doit pas être un obstacle au bon fonctionnement avec les bénéficiaires et les pays hôtes.

- Les FFE apportent de la crédibilité par leur transparence et par la production de revenus stables. Le modèle PPP génère de la confiance mais être au carrefour des acteurs de la conservation demande plus, notamment pour attirer de nouveaux partenaires comme le secteur privé ou les fondations philanthropiques.
- À ce titre les mécanismes de conversion de dette, les investissements à impact, le développement de capacités d'animation et de coordination des PTF, le développement de nouveaux mécanismes financiers et de nouveaux guichets, la modernisation des conventions de financement (éligibilité moins consommatrice de ressources, passage aux financements quinquennaux, intégration des sauvegardes environnementales et sociales et prise en compte du genre) sont autant de réponses apportées par les membres du CAFE aux défis posés par la diversification des pressions sur les AMP et aux attentes que les succès de 15 ans d'existence ont fait naître chez les partenaires et les bénéficiaires.
- Dit autrement : Le FF n'est pas qu'un mécanisme financier, c'est aussi une image, une identité sur laquelle les communautés riveraines des AMP comme les acteurs de la conservation fondent des espoirs. Il appartient dès lors aux FFE de s'adapter pour répondre à ces attentes et occuper une place véritablement centrale dans la conservation en ZMC.

Recommandations formulées

- Poursuivre les partenariats et échanges d'expérience (notamment MedFund pour le fonds sous-régional marin et côtier Afrique de l'ouest)
- Être conscient que des acteurs majeurs (secteur privé, philanthropie) ne s'intéressent pas forcément à l'endowment mais voient plus les capacités technique-financières des FFE comme des relais crédibles de leur potentielle intervention.
- Les FFE doivent maintenir une certaine flexibilité et réactivité afin (i) de développer des services nouveaux en réponse à des besoins non couverts ou des défis émergents, (ii) d'être en mesure de réagir et de s'adapter face à des opportunités en matière de financement ou de placements, y compris à partir de démarches innovantes initialement non prévues (debt swap, etc.), et (iii) de développer des modalités de collaboration innovantes afin d'offrir aux acteurs du développement durable et du secteur privé des opportunités de contribution aux efforts de conservation dans le pays ou dans leur zone d'intervention.

SE10 : Table ronde sur un réseau résilient et connecté d'aires marines protégées en haute mer en Afrique de l'Ouest

Cet évènement, organisé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fondation Tara Ocean, visait à explorer les moyens de créer un réseau résilient, connecté et fondé sur la science d'AMP en haute mer, en intégrant les enjeux de connectivité écologique, de dispersion larvaire et de résilience climatique. De façon spécifique, il s'agissait :

- de renforcer la coopération régionale pour une mise en œuvre efficace de l'Accord BBNJ ;
- d'identifier les corridors de connectivité écologique grâce à la science et aux outils comme les Key Biodiversity Areas (KBAs) ;
- de procéder à un alignement des gouvernances nationale et régionale pour une gestion cohérente des AMP, de la côte à la haute mer ;
- de préparer IMPAC6 (6^e Congrès international des AMP) en mettant en avant les progrès et défis de la région.

Il a été modéré par Martin Alessandrini (Fondation Tara Océan) qui a assuré également le rapportage.

Thèmes développés / Messages clefs

La session a été structurée en deux panels interactifs suivis d'une séance de questions-réponses :

Panel des bailleurs et représentants : Soutien politique, financier et institutionnel pour développer les AMP en haute mer.

- PRCM (**Ahmed Diame**) : Progrès significatifs en Afrique de l'Ouest pour la ratification du BBNJ (12 pays signataires, 7 ratifications). Mise en place d'un Comité de coordination BBNJ pour accélérer la désignation d'AMP en haute mer, comme dans la Zone de Convergence des Courants des Canaries et de Guinée.
- FFEM (**Janique Etienne**) : Soutien financier pour des projets intégrant la science et la gouvernance (ex. : Living High Seas Partnership avec le Sénégal).
- UICN (**Aurélie Spadone**) : Présentation du Programme Global Océan (GOP) (40M€) pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques en BBNJ.

Panel des porteurs de projets : Intégration de la connectivité dans la conception des AMP et rôle des partenariats.

- Fondation Tara Océan (**Martin Alessandrini**) : Le plancton comme indicateur clé pour identifier les zones d'intérêt en haute mer et assurer leur connectivité avec les AMP côtières.
 - BirdLife International (**Tabea Zwimpfer**) : Utilisation des KBAs et des Marine Flyways pour renforcer la cohérence écologique des réseaux d'AMP.
- PRCM (**Ahmed Diame**) : Renforcement des capacités pour la conservation des écosystèmes dans le Courant des Canaries, en intégrant la connectivité transocéanique (Macaronésie-Afrique de l'Ouest).

- Blue Pangolin (**Francis Staub**) : présentation d'une étude visant à recenser les projets d'AMP et autres ABMT en haute mer.
- Gouvernement du Sénégal (**Momar Sow / Binta Ba**) : IMPAC6 comme opportunité pour faire le point sur la mise en œuvre du BBNJ, avec un focus sur les réseaux d'AMP connectés et la gouvernance océanique.

Principaux engagements annoncés :

- Renforcer les capacités scientifiques et techniques pour identifier les corridors écologiques (ex. : projet Living High Seas).
- Harmoniser les cadres de gouvernance entre AMP côtières et haute mer.
- Accélérer la ratification et la mise en œuvre du BBNJ via des mécanismes régionaux.
- Intégrer la connectivité dans les propositions d'AMP.

Principaux points débattus :

- Défi de la connectivité : comment lier efficacement les AMP côtières et celles en haute mer, en tenant compte des travaux sur les espèces (cétacés, tortues, oiseaux marins), les habitats et le plancton ?
- Rôle de la science : les évaluations scientifiques (ex. : données planctoniques, KBAs) sont indispensables pour orienter les décisions politiques et identifier les zones prioritaires.
- Financement et partenariats : nécessité de mobiliser des fonds dédiés (FFEM, UICN, GIZ) et de renforcer les collaborations Nord-Sud et inter-régionales.
- Inclusion des acteurs locaux : impliquer les communautés côtières et les secteurs économiques (pêche, tourisme) dans la détermination et la gestion des AMP pour assurer leur pérennité.

Recommandations formulées :

- Développer des outils partagés (bases de données, cartes de connectivité) pour faciliter la planification spatiale marine.
- Soutenir la recherche sur les indicateurs de résilience climatique.
- Sensibiliser les décideurs à l'importance de la connectivité écologique pour atteindre l'objectif 30x30.

SE18 : Archipel des Bijagós – Omatí Minhô: Biodiversité marine, résilience climatique et opportunités pour une économie bleue équitable - Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées - IBAP



Organisateur : Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)
Modérateur : **Dr. Youssouph Diedhiou**, Chef de Programme de l'UICN Sénégal

La session a été ouverte par le ministre de l'Environnement et de l'Action Climatique de la Guinée-Bissau, **Dr Augusto Idrissa Embaló**, qui a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur de la conservation durable des ressources naturelles. **Mme Aissa Regalla de Barros**, Directrice générale de l'IBAP, a ensuite présenté le site « **Omatí Minhô – Archipel des Bijagós** », avant la projection d'un court métrage illustrant les valeurs écologiques et sociales de la réserve de biosphère et du nouveau site inscrit au patrimoine mondial. Les présentations ont été suivies d'un panel d'experts et d'échanges avec les participants.

Thèmes abordés :

Cette session a permis de présenter le processus ayant conduit à l'inscription de l'archipel des Bijagós au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO et de mettre en lumière sa valeur écologique, culturelle et socio-économique. Les échanges ont notamment porté sur :

- L'importance écologique de l'archipel, sa biodiversité exceptionnelle et ses espèces emblématiques ;
- Le modèle de gouvernance participative associant communautés locales, autorités publiques, organisations de la société civile et institutions de recherche ;

- Les opportunités offertes par la reconnaissance internationale du peuple Bijagós et du territoire, notamment en matière de développement durable et de renforcement des capacités des communautés ;
- Les perspectives de coopération technique et scientifique entre l'archipel des Bijagós et d'autres sites d'importance écologique situés le long des routes migratoires, notamment la Mer des Wadden et le Banc d'Arguin en Mauritanie ;
- Les bénéfices attendus de cette reconnaissance pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles aux niveaux local, national et régional.

Recommandations formulées :

1. Poursuivre l'appui à la Guinée-Bissau dans la mise en œuvre des politiques de conservation et de gestion durable des aires marines protégées de l'archipel des Bijagós.
2. Faire de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO un levier de développement durable générant des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour le pays et les communautés locales.
3. Renforcer l'implication des communautés locales dans les mécanismes de gouvernance participative et de gestion des ressources naturelles.
4. Capitaliser sur les expériences de la Guinée-Bissau ainsi que sur celles d'autres sites mondiaux et régionaux afin d'améliorer les stratégies de conservation, de développement durable et de mobilisation des ressources.
5. Garantir la sécurisation et la préservation des ressources naturelles au sein des aires protégées afin d'assurer leur durabilité à long terme.

La session s'est conclue par la signature d'un protocole d'accord de coopération technique entre le Parc National du Banc d'Arguin et l'IBAP, marquant une nouvelle étape dans le renforcement de la coopération régionale en faveur de la conservation des écosystèmes côtiers et marins.

SE34 : Donner la parole aux communautés pour une pêche durable

L'évènement a été organisé par Blue Ventures (BV) et Transform Bottom Trawling Coalition (TBTC), et modéré par Annie Tourette (BV).. Le rapportage a été effectué par Aissata Dia & Zélie Pelletier.

L'objectif était de mettre en avant le travail de BV et des membres et partenaires de la Coalition TBT. Ces organisations de pêche artisanale, ces organisations de la société civile et ces représentants de la pêche artisanale ont tous évoqué la nécessité d'améliorer la cogestion, de faire respecter les lois tels que le renforcement des ZEE, ainsi que les impacts de la pêche industrielle, notamment le chalutage de fond. Cet

événement parallèle visait à souligner le rôle central des communautés côtières dans la gouvernance durable des pêches en Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur des approches communautaires, l'utilisation des données et la coordination régionale. L'objectif était également de les réunir tous pour mettre en avant la glocalisation de ces enjeux, partout en Afrique de l'Ouest.

Thèmes développés / Points clefs

- **Benalsy Varela** (Fundação Maio Biodiversidade -FMB, Cabo Verde). La véritable cogestion se heurte encore à d'importantes lacunes dans sa mise en œuvre. Les communautés doivent dépasser leur simple statut de bénéficiaires pour devenir des partenaires à part entière..
- **Ibrahima Sarr**, (Fédération Libre de la Pêche Artisanale -FLPA, Mauritanie). Les graves conséquences de la pêche au chalut de fond. Une cogestion efficace doit suivre trois étapes, en plaçant les petits pêcheurs au cœur du processus décisionnel tout au long de celui-ci.
- **Mohamed Sylla** (Coalition Nationale pour une Pêche Durable -CONAPED, Sénégal & UNAPAS). La CONAPED mobilise les acteurs autour de l'extension de la ZEE, collabore avec ses partenaires pour repousser les flottes industrielles au-delà des 12 milles marins et lutte contre les pratiques néfastes, en particulier le chalutage de fond.
- **Oluwafunmilola Juliana Shelika** (African Women Fishnet -AFWISHNET, Nigeria). Les femmes constituent le pilier de la chaîne de valeur de la pêche et dominent le secteur. AWFISHNET autonomise les femmes par le renforcement des capacités, le leadership et la gouvernance.
- **Kebba Jabang** (Association Sanyang Youth for Environmental Protection -SANYEPD, Gambie). Importance de la collecte de données pour la mise en place de pratiques de pêche durables, ainsi que celle des séances de retour d'expérience, ces données aident les acteurs de terrain à prendre des décisions.
- **Ahmed Manjang**, Association Gunjur Conservationists and Ecotourism Association -CETAG, Gambie. Mobilisation des communautés, des groupements de pêcheurs artisans et de jeunes. Conduite d'activités de surveillance communautaire sur les sites de débarquement. Objectifs : renforcer la gouvernance locale, améliorer l'accès aux données pertinentes et renforcer les capacités des communautés à concevoir, mettre en œuvre et adapter leur propre gestion.
- **Jennifer Apoh Sam** (Association des propriétaires de pirogues et d'engins de pêche du Ghana -CaFGOAG, Ghana). La principale leçon tirée par le Ghana réside dans le pouvoir d'une mobilisation populaire unifiée pour combler le fossé entre les politiques et la pratique. Pour que les ZEE soient efficacement protégées, la société civile doit s'organiser et donner aux pêcheurs les moyens d'agir collectivement, en recourant à un plaidoyer fondé sur des données factuelles afin de pousser les gouvernements à transformer leurs

engagements en mesures de protection applicables et pilotées par les communautés.

- **Omar Diedhiou** (Comité de cogestion de l'Aire marine protégée Ufoyaal Kassa-Bandial -AMP UKB, Sénégal. Principaux défis de la cogestion communautaire, notamment l'alignement de la gouvernance locale sur les cadres formels.

Points clés de la discussion :

- Il est essentiel que les communautés s'approprient la conservation et la gouvernance des océans, et la collecte de données est un outil clé pour permettre cette appropriation.
- Les petits pêcheurs auraient un impact plus important s'ils étaient mieux organisés et s'exprimaient d'une seule voix. En se regroupant au sein d'une plateforme commune ou d'un organe représentatif, les petits pêcheurs peuvent renforcer leur légitimité, rationaliser le dialogue avec les gouvernements et les partenaires, et accroître leur influence dans les processus décisionnels.
- L'implication des pêcheurs dans la collecte et l'analyse des données est un enjeu majeur.

Recommandations formulées :

- L'extension et l'application de la ZEE sont essentielles : les pays de la région devraient suivre l'exemple du Ghana et renforcer la cogestion des eaux territoriales ainsi que la protection des zones de pêche artisanale.
- Les femmes devraient être incluses et s'investir dans le secteur de la pêche.

AT9 : Connaissance et au suivi des espèces

L'atelier technique, organisé par le PRCM, a été modéré par **Pr Alioune Kane**, le rapportage a été fait par **Moussa Dieng**.

Thèmes développés / Points clés

- Dynamique reproductive et structure par tailles de *Carlarius parkii* des débarquements artisanaux à Nouadhibou (**Mariem Sy**, Mauritanie) ;
- Suivi participatif de la ressource huitre « *Crassostrea tulipa* » en Afrique de l'Ouest (**Dr Malick Diouf**, Sénégal) ;
- Suivi participatif et recherche sur les tortues marines en Guinée Bissau (**Assana Camara**, Guinée Bissau) ;
- Reproductive biology of the *Raja undulata* Lacepede from Cap Blanc area in the Mauritanian continental shelf (**Saidou Kide**, Mauritanie) ;
- Identifying critical shark and ray habitats in the Tha Banc d'Arguin to support based evidence conservation (**Carolina de la Hoz Schilling**, Portugal).

Principaux points débattus

- Précisions scientifiques et méthodologiques liées aux espèces étudiées ainsi qu'aux approches de gestion.
- Questions soulevées, concernant la présence de *Raja undulata* dans les débarquements de la pêche artisanale en Mauritanie, l'observation éventuelle d'œufs de cette espèce, ainsi que l'usage du terme « sperme » dans la présentation, soulignant un besoin de clarification terminologique.
- *Carlarius parkii*, espèce clé des pêcheries artisanales à Nouadhibou, présente une forte vulnérabilité liée à sa stratégie reproductive (incubation buccale des mâles) et à une exploitation simultanée de tous les stades biologiques.
- La durabilité de la pêche repose sur l'instauration de tailles minimales de capture biologiquement pertinentes, la protection des périodes et zones de reproduction et la réduction de la capture des mâles incubateurs.
- Ces actions doivent être appuyées par un renforcement du suivi biologique et une clarification taxonomique, afin de garantir une gestion à la fois écologique et socio-économique durable.
- Les Rajidae, bien que non ciblés, sont régulièrement capturés par la pêche artisanale, soulignant une pression de pêche diffuse mais significative insuffisamment prise en compte dans les politiques actuelles.
- Les Rajidae présentent une forte vulnérabilité biologique (croissance lente, maturité tardive, faible fécondité), aggravée par des prises accessoires non maîtrisées et un déficit de données intégrées dans la gestion, compromettant la durabilité des stocks.
- Il est essentiel d'intégrer les Rajidae dans les plans de gestion halieutique, en renforçant le suivi des captures artisanales et des prises accessoires, tout en protégeant les zones et périodes sensibles.
- L'harmonisation des protocoles de collecte et l'alignement avec les engagements internationaux (CITES, CMS) sont nécessaires pour une gestion cohérente et durable à l'échelle régionale.
- Niveau d'implication des communautés dans le suivi participatif des huîtres.
- Nécessité de renforcer la production de données, d'adopter une approche multi-acteurs et d'impliquer davantage les populations locales.
- Consensus sur l'importance de valoriser les résultats de ces études pour améliorer la gestion durable des ressources et des aires protégées.

AT10 : Surveillance et contrôle des activités de pêche

L'atelier avait pour objectif de partager des expériences, résultats de recherche et initiatives innovantes sur la surveillance et le contrôle des activités de pêche dans les aires marines protégées et espaces côtiers ouest-africains. La modération a été assurée par le **Pr. Alassane Sarr** (IUPA). Le rapportage de la session a été assuré par **Mme Oumou El Khairy Sow**.

Thèmes abordés :

- **Ahmedou Hamady** (PNBA) : La présence du poulpe dans les opérations d'arraisonnement au sein du PNBA a été analysée, soulevant des questionnements sur les pratiques de pêche, la traçabilité des captures et les mécanismes de contrôle.
- **Mbaye Diouf** (Cegep de la Gaspésie et des Iles) : L'étude comparative de la sélectivité des filets maillants dormants de fond suivant la dimension de la maille pour la pêche de *Carlarius latiscutatus* dans le PNBA (Mauritanie) et l'AMP UKB (Sénégal), a mis en évidence l'importance de la taille des mailles dans l'amélioration de la sélectivité des captures et la promotion d'une pêche durable.
- **João Sousa Cordeiro** (IBAP) : Surveillance maritime participative dans les AMP en Guinée-Bissau. L'accent a été sur l'implication des communautés locales dans la surveillance maritime et la gestion participative des aires marines protégées.
- **Alkaly Doumbouya** (CNSHB) : Biodiversité côtière et marine en Guinée : menaces grandissantes et pistes de conservation. Les principales menaces pesant sur les écosystèmes côtiers et marins en Guinée ainsi que sur les mesures de conservation à renforcer.

Principaux points débattus :

- Surveillance et contrôle des activités de pêche dans les AMP y compris surveillance participative ;
- Sélectivité des engins de pêche et durabilité des ressources ;
- Conservation de la biodiversité marine et côtière face aux pressions croissantes ;
- Difficultés communes rencontrées dans la surveillance des activités de pêche, notamment les limites de moyens techniques et financiers, les défis de coordination institutionnelle et l'importance de croiser recherche scientifique, contrôle opérationnel et gouvernance locale.

Recommandations formulées :

- Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures de surveillance ;
- Harmoniser les mécanismes régionaux de contrôle et partage d'informations ;
- Promouvoir les recherches sur les pratiques de pêche durable ;
- Institutionnaliser les approches participatives de surveillance dans les AMP impliquant davantage les communautés locales.

SE2 : Renforcer la résilience côtière par le partenariat : l'expérience SEDAD en Afrique de l'Ouest - Cégep de la Gaspésie et des îles

Organisé par le Bureau de Cégep de la Gaspésie et des îles en Afrique de l'Ouest et le PRCM, l'évènement avait pour objectif de mettre en lumière la valeur ajoutée du partenariat multi-acteurs dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation au changement climatique et identifier les conditions de leur mise à l'échelle régionale. Il a été modéré par Colonel Ibrahima Gueye (DPN).

Les zones d'intervention du projet SEDAD (Sénégal, Gambie et Mauritanie) sont des espaces côtiers et marins particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment l'érosion côtière, les inondations et la pression croissante sur les ressources naturelles. Ces territoires font face à des enjeux simultanés de dégradation des écosystèmes et de dépendance des communautés locales aux ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance, rendant nécessaire une approche intégrée de conservation, de développement économique et de résilience communautaire.

Intervenants : Marie-Madeleine Gomez (CEGEP), Bafode Cissé (DAMCP), Dr. Lemhaba OULD Yarba (PNBA), Dieynaba Seck (CSE) et Abdoulaye Sow (Wildlife).

Principaux points débattus

Rôle stratégique du PRCM dans la conception et la mise en œuvre du projet en partenariat avec le CEGEP : accompagnement des acteurs nationaux, plaidoyer régional, capitalisation des connaissances scientifiques et des savoirs locaux liés aux SFN, organisation de visites d'échanges permettant de valoriser les expériences de terrain, renforcement des capacités à travers le développement d'un MOOC sur la conservation des AMP la participation à des événements scientifiques et régionaux majeurs.

Adaptation réussie du projet aux réalités locales : forte mobilisation communautaire en Mauritanie, notamment grâce à l'initiative des ambassadrices climatiques du Banc d'Arguin ; renforcement de l'appropriation des actions en Casamance (Sénégal) grâce à la co-construction du projet, l'implication des communautés et la prise en compte des besoins locaux ; contribution à la valorisation des produits locaux et à l'autonomisation des femmes dans un contexte post-conflit.

Production de connaissances au service de la décision : rôle central du CSE dans la production et la structuration des connaissances en combinant savoirs scientifiques et savoirs endogènes ; renforcement de la base scientifique des interventions à travers l'encadrement d'étudiants et l'élaboration d'outils de planification ; nécessité de mettre en place des protocoles harmonisés de suivi-évaluation afin de faciliter la réplique des expériences à l'échelle régionale.

Apprentissages riches et transférables : partage d'expériences concrètes démontrant l'efficacité des SFN, à travers les visites d'échanges. Au Banc d'Arguin,

ces approches ont montré leur pertinence pour répondre aux défis environnementaux tout en maintenant les populations sur leurs territoires. En Casamance et à Joal, les techniques de restauration côtière et de reboisement des mangroves ont présenté un fort potentiel de réplication. En Gambie, les initiatives observées ont contribué à renforcer l'autonomisation économique des femmes et à diffuser de nouvelles pratiques de gestion durable des ressources.

Conditions identifiées pour la pérennisation des acquis - Facteurs essentiels à la durabilité du projet : i) renforcement de la complémentarité entre acteurs, ii) implication accrue des collectivités territoriales, iii) poursuite des échanges régionaux et la consolidation des acquis ; iv) professionnalisation des écogardes ; v) mécanismes de cogestion communautaire ; vi) fonctionnement des comités de gestion ; vii) dispositifs de redistribution des bénéfices issus des activités économiques ; viii) engagement continu des communautés avant, pendant et après les interventions.

Recommandations formulées :

- Continuer de valoriser une approche intégrée qui combine conservation, gouvernance inclusive et participative et suivi scientifique
- Rallonger la durée des projets multi-pays surtout dans des contextes d'intervention complexes (zones reculées)
- Continuer de reconnaître les communautés et institutions locales comme acteurs centraux des réponses aux défis environnementaux.
- Anticiper la pérennité des infrastructures (entretien, amortissement).
- Harmoniser et standardiser les approches SFN à l'échelle sous-régionale (CSE et PRCM).
- Assurer une transition vers les institutions publiques locales, appelées à porter et consolider les acquis du projet dans la durée.



SE32 :
Conservation des raies et requins en Afrique de l'Ouest : renforcement de la collaboration régionale et des approches basées sur les sites pour la gestion du milieu marin

Les raies et requins constituent le groupe d'espèces les plus menacées dans le monde après les

amphibiens, et en particulier en Afrique de l'ouest en raison de la place occupée par la pêche dans la région.

L'évènement a été organisé par l'ONG Biosfera (Cabo Verde) et le Groupe de Spécialistes sur les Requins de la SSC/UICN, en collaboration avec l'ONG African Marine Conservation Organisation – AMCO (Cameroun) avec le soutien du Bureau du PRCM en Guinée-Bissau (Projet Raies & Requins Bijagos/Shark Conservation Fund). L'objectif était de favoriser le partage d'expériences et l'organisation de la collaboration à l'échelle régionale, du Maroc à l'Afrique du sud.

Thèmes développés :

La session a été modérée par Pierre Campredon et a enregistré cinq présentations :

- Regional Overview - The State of Sharks and Rays in West Africa (Stiven Pires)
- Spatial Management Tools and ISRAs in West Africa (Rima Jabado)
- Open Call for ISRA Nominations in West Africa (Rima Jabado)
- West and Central Africa Elasmobranch Coalition (Cedric Fogwan)
- Taola+ : A Collaborative Conservation Model from Cabo Verde (Tommy Melo)
- ISRAs in Cabo Verde - The Result of Collaborative Work (Stiven Pires).

Principaux points débattus :

- Situation inquiétante des espèces dans la région (notamment Mauritanie, sud Sénégal, Guinée-Bissau), forte exportation d'ailerons mais aussi de viande séchée (Ghana)
- Définition du cadre de collaboration à partir de la Coalition qui couvre aujourd'hui une partie seulement des pays : comment renforcer la coalition et quelles sont ses priorités communes.
- Débat sur les expériences menées au Cabo Verde (Biosfera) et au Cameroun (AMCO), notamment pour encourager l'inclusion des pêcheurs dans les dynamiques de conservation.
- Situation actuelle de l'Afrique de l'Ouest au sein du processus mondial ISRA piloté par le Groupe de spécialistes Requins de l'UICN : modalités de participation des pays ouest-africains à l'identification des ISRA.

Principaux engagements :

- Acheter la représentation des pays encore absents au sein de la coalition atlantique pour la conservation des Elasmobranches. De nombreux pays n'ont pas encore rejoint la coalition. Renforcer l'organisation interne de la coalition et partager les opinions concernant ses objectifs et champs d'intervention.

- Développer l'identification des sites d'importance pour les raies, requins et chimères (Important Shark and Ray Areas - ISRA) auprès des pays encore non couverts.

Recommandations formulées :

- Passer à l'action, en ce qui concerne la conservation comme les solutions sont connues ...
- Les organisations présentes sont engagées à s'impliquer dans la coalition et dans le développement du processus ISRA.
- AMCO continuera à piloter la coalition. Une réflexion commune sera engagée pour revoir les modalités de collaboration, la question de la représentation des pays, les actions communes, les responsabilités, etc. Il n'est pas envisagé que les pêcheurs participent à la coalition mais la coalition doit travailler avec les pêcheurs. Dans l'intitulé de la Coalition, plutôt que faire référence à l'Afrique de l'Ouest ou Centrale, préférer la référence à l'Océan Atlantique
- Solliciter le PRCM et en particulier son Secrétaire Exécutif, Dr. Ahmed Senhoury pour faire du plaidoyer auprès des Gouvernements.

SE11 : Activités mises en œuvre dans le cadre du partenariat IMROP-KfW (projet COS)

La session s'inscrit dans le cadre du programme COS – Composante 2 «Recherche», financé par la KfW, visant à renforcer les capacités scientifiques de la Mauritanie pour une gestion durable des ressources marines.

L'objectif principal de cette session était de présenter les différents projets de recherche portés par l'IMROP, en mettant en évidence leur contribution à la compréhension des socio-écosystèmes marins, à l'appui à la décision publique et à la gestion durable des ressources halieutiques.

Le concept d'un « système d'intelligence scientifique intégré », visant à centraliser, harmoniser et valoriser les données environnementales, halieutiques et socioéconomiques en appui à la décision publique, a été présenté.

Thèmes développés / Points clefs

Projet 1 : Biodiversité et habitats. Il porte sur la caractérisation de la biodiversité en lien avec les habitats marins et côtiers. Il repose sur une approche innovante combinant outils de cartographie (multibeam, drones, ROV), analyses génétiques (ADN environnemental) et modélisation spatiale. L'objectif est d'identifier les habitats critiques et de produire un état de référence scientifique pour une meilleure conservation et gestion des écosystèmes.

Projet 2 : Pollution marine. Il vise à évaluer les impacts des différentes sources de pollution (orpaillage, rejets industriels et domestiques) sur les écosystèmes marins et côtiers. Il intègre des analyses éco-toxicologiques, la modélisation de la dispersion des polluants et une approche « One Health » reliant santé des écosystèmes, des espèces et des populations humaines. Les résultats attendus permettront d'orienter les politiques de surveillance et de gestion environnementale.

Projet 3 : Dynamique des petits pélagiques. Il s'intéresse aux dynamiques de recrutement et de population des petits pélagiques dans un contexte de changement climatique. Il vise notamment à améliorer les méthodes d'évaluation des stocks à travers le développement d'approches acoustiques adaptées à la zone côtière peu profonde, encore insuffisamment couverte. Des modèles hydrodynamiques et prédictifs seront développés pour mieux anticiper l'évolution de ces ressources stratégiques.

Projet 4 : Chaînes de valeur et bioéconomie. Il se propose d'analyser les chaînes de valeur des principales pêcheries (petits pélagiques et céphalopodes), en intégrant les dimensions économiques, sociales et de gouvernance. Il prévoit le développement de modèles bioéconomiques afin d'évaluer la contribution du secteur à l'économie nationale et d'identifier des leviers d'amélioration de la performance et de la durabilité des filières.

Mise en place d'un système d'information (SI) centralisé et intégré. Le SI permet de centraliser, harmoniser et valoriser les données environnementales, halieutiques et socioéconomiques. Ce dispositif vise à améliorer la cohérence des analyses, faciliter l'accès aux données et renforcer l'appui à la prise de décision publique à travers une approche systémique des socio-écosystèmes marins.

Principaux points débattus

- Carte de sensibilité environnementale (balisage d'accès aux zones vulnérables)
- Traitement des déchets et leur sécurisation
- Intégration des données entre disciplines
- Intégration de l'intelligence artificielle
- Charte graphique pour la communication (données)
- Outils appropriés pour l'aide à la décision.

Principaux engagements annoncés

- Renforcement des capacités nationales
- Développement d'outils d'aide à la décision
- Mise en place d'un système d'information intégré
- Contribution aux engagements internationaux (ODD 14).

Recommandations formulées

- Mettre l'accent sur la partie physique dans le projet Pollution (modèles hydrodynamiques)
- Renforcer les études sur le milieu et les polluants chimiques (cadmium)
- Renforcer la collecte de données
- Développer les approches intégrées et l'intégration de l'Intelligence artificielle (IA)
- Améliorer la valorisation scientifique.

SE24 : Résilience urbaine durable fondée sur une gouvernance et des mécanismes de financement innovants -

Organisée par la Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (SALN), cette session avait pour objectif de présenter le modèle innovant de gouvernance et de financement pour la protection du littoral de Nouakchott. Elle a été modérée par **M. Jean Christophe Bonnois** (SALN).

Le projet d'aménagement et de protection du littoral de Nouakchott s'inscrit dans une démarche intégrée visant à renforcer la résilience de la ville face aux changements climatiques, tout en favorisant un développement urbain durable, structuré et inclusif. Il constitue une initiative innovante reposant sur un partenariat public-privé et sur un cadre réglementaire renforcé, permettant d'encadrer et d'orienter le développement urbain de manière cohérente.

Principaux intervenants :

MM. Jean Christophe Bonnois, Mohamed El Moustapha Touré, Mohamed Yehdih Boukhreiss et Kane Saidou, tous de la SALN.

Principaux engagements annoncés

- Assurer une mise en œuvre progressive, structurée et durable du projet ;
- Mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation ;
- Renforcer les partenariats public-privé ;
- Garantir la durabilité environnementale et sociale ;
- Assurer l'accessibilité des infrastructures aux populations.

Principaux points débattus

- Le caractère structurant, innovant et inédit du projet, fondé sur une planification urbaine intégrée et un cadre réglementaire renforcé ;
- L'urgence de répondre aux risques climatiques auxquels est exposée la ville de Nouakchott, notamment les inondations et la submersion marine ;
- La pertinence d'une approche intégrée combinant protection du littoral, aménagement urbain et développement économique ;

- Les défis liés à la mise en œuvre opérationnelle, notamment en matière de financement, de gouvernance et de coordination entre les acteurs ;
- La nécessité de renforcer l'implication des collectivités territoriales et d'assurer leur intégration dans les plans de développement locaux ;
- Les interrogations relatives au calendrier de mise en œuvre, avec une approche de long terme privilégiant la qualité et la durabilité ;
- Les enjeux d'acceptabilité sociale et la nécessité d'impliquer davantage les populations locales
- L'importance de mettre en place des mécanismes solides de suivi, de contrôle et de maintenance afin de garantir la pérennité des investissements ;
- La question de l'accès équitable aux aménagements et au littoral ;
- La proposition d'intégrer les éoliens ;
- Les opportunités de coopération régionale ;
- L'intérêt de renforcer la collaboration avec l'Université de Nouakchott.

Recommandations formulées

- Renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels, territoriaux et privés ;
- Mettre en place un dispositif rigoureux de suivi, de contrôle et d'évaluation à long terme ;
- Promouvoir une participation active des communautés locales ;
- Veiller au respect des principes de durabilité environnementale ;
- Garantir un accès équitable, inclusif et encadré aux infrastructures et au littoral;
- Encourager les synergies avec d'autres projets régionaux ;
- Renforcer la collaboration avec les institutions académiques ;
- Promouvoir l'emploi local et l'inclusion sociale.

SE33 : Marine Spatial Planning in West Africa: Sharing Knowledge, Sharing Action - University of Santiago de Compostela

Cet évènement, résulte d'une collaboration entre la Projet REDUCE Project (<https://reducebycatch.eu/>) et le Programme UNESCO-IOC MSPglobal (<https://www.ioc.unesco.org/en>). Il avait pour objectif d'aider les participants à faire progresser des stratégies coordonnées en matière de gestion spatiale mixte (MSP) en favorisant l'instauration d'un climat de confiance et le tissage de liens, en encourageant un échange direct et respectueux d'expériences, en renforçant les réseaux institutionnels, en approfondissant la compréhension des priorités de la MSP, en consolidant la coopération transnationale inclusive et en promouvant la MSP comme un outil stratégique permettant de concilier la conservation de la biodiversité, la durabilité de la pêche, l'équité sociale et le développement économique inclusif.

La session a été modérée par **Dr Gillian Ainsworth** (REDUCE). Trois intervenants ont présenté le contexte de la planification spatiale marine et de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

Thèmes développés

- Expériences en matière de planification spatiale marine (MSP), priorités et défis, partage de points de vue sur l'avenir de cette MSP dans la région
- Identification des défis communs, des opportunités de coopération régionale, et des actions prioritaires pour la mise en œuvre de la planification spatiale marine en Afrique de l'Ouest.

Synthèse des discussions

- REDUCE et MSPglobal étaient unis par un objectif commun : soutenir la planification de l'espace maritime en Afrique de l'Ouest en tant que processus clé permettant de concilier la conservation de la biodiversité, la pêche durable, l'équité sociale et le développement d'une économie bleue inclusive.
- La pêche est un « trésor humain », mais sa durabilité dépend d'une gestion intelligente et durable. REDUCE y contribue en identifiant les « points chauds » de prises accessoires - des zones où la mégafaune menacée, comme par exemple les tortues marines, est la plus exposée.

Enseignements tirés du terrain

- Côte d'Ivoire : Progrès réalisés dans la région de Grand-Bassam, où un plan de gestion est déjà en cours d'élaboration ; les principaux défis résident dans la gouvernance et le financement, notamment la nécessité de clarifier les mandats des différents organes administratifs et de centraliser les données partagées entre les institutions.
- Bénin : Processus de mise en œuvre en 10 étapes qui a déjà conduit à la création de zones de protection spéciales à Donaten et à Bouche du Roy. L'un des principaux enseignements tirés est la combinaison essentielle des données scientifiques et des connaissances écologiques des parties prenantes (SEK) pour garantir l'adhésion locale et la précision pratique.

Engagements : Poursuite de la collaboration à travers

- L'utilisation des données anonymisées recueillies au cours de la session par le projet REDUCE et l'UNESCO-COI pour affiner les stratégies futures, et
- Le maintien des contacts via les sites web REDUCE et MSPglobal de l'UNESCO-COI ainsi que les réseaux sociaux afin de se tenir informées des progrès réalisés et des nouveaux partenariats.

SE15 : Découverte des projets du deuxième appel à projets dans le cadre du projet RESILAO et immersion dans la plateforme web

Cette session a constitué un espace stratégique de partage d'expériences, de valorisation d'initiatives innovantes et de dialogue régional autour des approches de résilience côtière développées en Afrique de l'Ouest.

La séance a été ouverte par **Mme Eve Cabo** (PRCM), qui a souhaité la bienvenue aux participants avant de rappeler les objectifs du programme RESILAO et le rôle central du PRCM dans la promotion de solutions intégrées pour la résilience des écosystèmes côtiers et des communautés vulnérables. Elle a souligné l'importance de la coopération régionale, de la capitalisation des expériences et du partage des connaissances dans un contexte marqué par l'intensification des effets du changement climatique, des pressions anthropiques et de la dégradation des milieux côtiers. La session a été modérée et rapportée par **Dr. Papa Samba Diouf**.

Thèmes développés

- **Dr Moulaye Mohamed Wagne** (IMROP) : Projet pilote de biorémédiation et de monitoring participatif dans la Réserve Naturelle de la Baie de l'Étoile en Mauritanie. Le projet ambitionne de renforcer la résilience écologique et communautaire de cet écosystème stratégique à travers une approche intégrée associant suivi scientifique des pollutions, enquêtes socio-économiques et gouvernance participative.
- ONG BiodiverCités : Initiative de valorisation du patrimoine culturel des Imraguen dans le Parc National du Banc d'Arguin. Le projet met en avant la préservation des savoirs traditionnels, le renforcement de la transmission intergénérationnelle et la création d'opportunités économiques durables pour les jeunes et les femmes.
- Association pour le Développement Agricole de la Mangrove (ADAM) et INADER : Techniques innovantes de production durable de riz et de sel solaire dans l'estuaire de la Méla Koré, en Guinée. L'initiative vise à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs tout en réduisant la pression exercée sur les mangroves grâce à la diffusion des techniques de gestion des eaux à la parcelle et de la « saline guinéenne ».
- Enda ECOPOP : Projet PAM-Somone. Il a démontré le potentiel de l'apiculture de mangrove comme alternative économique durable dans l'Aire Marine Protégée de la Somone au Sénégal.
- Practical Action : Initiative mise en œuvre dans l'île de Diogué, en Casamance, visant à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face à l'érosion côtière et marine.
- Fondation Maio Biodiversidade (FMB) du Cap-Vert : Projet de restauration écologique de la plaine côtière de Praia Gonçalo sur l'île de Maio. Le projet

ambitionne de restaurer un écosystème fortement dégradé par l'espèce invasive *Prosopis juliflora* tout en renforçant les moyens d'existence des communautés locales et en réduisant la pression sur les ressources marines.

- Plateforme web RESILAO, conçue comme un outil régional de visibilité, de partage de connaissances et de capitalisation des expériences développées dans le cadre du programme.

Principaux engagements annoncés

- Les porteurs de projets ont réaffirmé leur volonté de promouvoir des approches intégrées associant conservation des écosystèmes, gouvernance participative, innovation locale et développement d'alternatives économiques durables.
- Renforcement des capacités communautaires, l'accompagnement technique des bénéficiaires, le développement de mécanismes de financement communautaire ainsi que la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle régionale.

Principaux points débattus

- Enjeux de pollution marine dans la Baie de l'Étoile, les risques de propagation des pollutions liés aux mécanismes de connectivité écologique, les impacts positifs des techniques de sel solaire sur la réduction de la pression exercée sur les mangroves ainsi que les défis liés à la commercialisation du miel produit dans le cadre du projet PAM-Somone.
- Importance du renforcement des capacités, des formations en cascade, de l'accompagnement technique continu et des mécanismes financiers communautaires pour assurer la durabilité des interventions.
- Rôle essentiel des cadres de concertation multi-acteurs pour renforcer la gouvernance locale, améliorer la cohérence des interventions et favoriser une meilleure appropriation communautaire des initiatives de résilience côtière.

Recommandations formulées

- Nécessité de renforcer le suivi environnemental des zones côtières vulnérables, notamment concernant les phénomènes de pollution et leurs impacts sur les écosystèmes et les communautés locales.
- Consolider les dispositifs de valorisation économique des produits issus des projets communautaires afin d'assurer leur viabilité à long terme.
- Poursuivre les efforts de capitalisation et de diffusion des expériences développées dans le cadre du programme RESILAO, notamment à travers la plateforme web présentée durant la session.
- Renforcer les cadres de concertation et les approches participatives afin d'améliorer l'appropriation locale, la cohérence des interventions et la durabilité des initiatives de résilience côtière dans la sous-région.

AT12 : Ingénierie financière et sociale pour la résilience côtière

La session s'inscrit dans le cadre des réflexions sur la résilience des zones côtières face aux effets du changement climatique, à travers des approches innovantes combinant ingénierie financière, sociale et environnementale.

Organisée avec la participation de chercheurs, experts et praticiens du développement côtier, elle a été modérée par **Barthelemy Batiéno** (Convention d'Abidjan). L'objectif principal était de partager des expériences et des solutions concrètes pour renforcer la durabilité des écosystèmes côtiers et améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Thèmes développés

- Contribution comme levier de Résilience dans le Bas Delta du fleuve Sénégal (Boubacar El Abass) : Analyse de l'écotourisme comme levier de résilience dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Bas Delta du fleuve Sénégal (RBTDS), un espace à forte biodiversité mais encore sous-exploité économiquement.
- Algues et carbone bleu : un exemple d'évaluation du carbone séquestré sous une ferme de culture d'algues brunes en milieu boréal (**Éric Tamigneaux**) . L'algoculture présente un potentiel réel de contribution à la séquestration du carbone, mais nécessite des recherches complémentaires pour mieux comprendre le devenir du carbone et son rôle à long terme dans les stratégies de carbone bleu.
- Approche d'ingénierie sociale pour la conservation et la restauration des écosystèmes côtiers (**Abdoulaye CISSE**). Elle repose sur le principe que la durabilité des interventions ne peut être assurée uniquement par des solutions techniques, mais nécessite l'implication active des communautés locales face aux défis de l'érosion côtière, de la pression humaine et du changement climatique.

Points clefs de la discussion

- Nécessité d'intégrer les dimensions sociales dans les projets environnementaux ;
- Rôle central des communautés locales dans la réussite des projets de résilience ;
- Valorisation des solutions fondées sur la nature (mangroves, algues, écosystèmes côtiers);
- Transparence et équité dans les mécanismes de financement du carbone bleu ;

- La résilience côtière repose sur une approche intégrée combinant innovation technique, inclusion sociale et gouvernance participative.
- Importance de la coordination entre acteurs (États, chercheurs, ONG, communautés). La durabilité des écosystèmes côtiers dépend de la capacité à associer étroitement les communautés locales, les scientifiques et les décideurs dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- La réussite des projets de carbone bleu en Afrique de l'Ouest dépend de leur capacité à être coconstruits avec les communautés, transparents dans leur gestion et équitables dans la répartition des bénéfices, afin de garantir à la fois la protection des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie locales.

Recommandations formulées

- Renforcer la participation communautaire dans tous les projets côtiers ;
- Développer des mécanismes de financement équitables et transparents ;
- Améliorer les données scientifiques sur le carbone bleu et les écosystèmes côtiers ;
- Promouvoir les approches intégrées combinant ingénierie sociale, écologique et financière ;
- Renforcer les capacités locales pour assurer la gestion durable des ressources ;
- Encourager les projets pilotes reproductibles à l'échelle régionale.

AT11 : Gouvernance et gestion durable de la pêche

L'atelier a enregistré cinq communications :

- Aligner la gestion des pêches et la conservation de la biodiversité pour une gouvernance intégrée et durable des écosystèmes marins et côtiers (**Ismaila Ndour**, CRODT)
- De la science à l'action : mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion durable des sardinelles en Afrique du Nord-Ouest (**Matthieu Bernardon**, FAO/ Nansen)
- Restaurer les stocks de sardinelles : de la science à la décision politique pour une pêche durable, équitable et résiliente en Afrique de l'Ouest (**Dr. Khady Sané Diouf & Dr. Mika Diop** (CSRP))
- Évolution des captures et de la composition spécifique des élasmobranches dans les pêcheries artisanales, côtières et hauturières mauritaniennes (**Mamadou Dia**, IMROP)
- Community Use of Data for Decision-Making (**Jesus Airton**, Cabo Verde).

Thèmes développés :

Thème 1 : Diagnostic système.

- État des stocks (sardinelles + élasmobranches) très critique

- Pression de pêche (artisanale vs industrielle) très forte
- Signaux forts d'effondrement des stocks des sardinelles (CSRP) et des sélaciens (Mauritanie), changement de composition (Sardinelle ronde remplacée partiellement par la sardinelle plate et sélaciens).

Thème 2 : Traduction scientifique en règles opérationnelles (Gouvernance intégrée & Approche écosystémique).

- Quotas adaptatifs (en voie d'adoption à l'échelle sous-régionale zone nord COPACE)
- Fermetures spatio-temporelles (accord des pays concernés de la CSRP)
- Limitation des maillages d'engins de pêche (accord des pays concernés de la CSRP).

Thèmes 3 : Arbitrage politique. Une matrice décisionnelle dans un cadre régional est déjà en place.

- Stock des sardinelles en force baisse (plus de 90 % de réduction en 30 ans), augmentation de l'effort de pêche artisanale, côtière et industrielle : décision fermeture saisonnière lors de la période de ponte ;
- Suite à la réduction de plus de 85 % des captures des sardinelles dans la sous-région du COPACE nord, dépendance sociale forte et besoin de réduction progressive de l'effort de pêche. Ce qui entraîne une baisse des revenus et exige des compensations pour les pêcheurs artisans et les femmes transformatrices des sardinelles avec moratoire sur la farine et l'huile à partir des poissons frais

Thème 4 : Données de pêche. Implémentation concrète

- Tableaux de bord hebdomadaires
- Données collectées par pêcheurs (cogestion)
- Seuils d'alerte automatiques

Points discutés

- Collecte de données importantes (terrain + science) mais peu de décisions.
- Les avis scientifiques sont parfois communiqués, sous forme de données (matières brutes), d'informations (données contextualisés) mais rarement sous forme de connaissances (Information analysée puis interprétée) pour transformer les données en décisions.

JOURNÉE 4 – JEUDI 30 AVRIL 2026

PLÉNIÈRE - CONFÉRENCE DES LEADERS 3: REGARD VERS L'AVENIR - DE L'ENGAGEMENT À L'IMPACT À GRANDE ÉCHELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST



Après plusieurs jours d'échanges techniques, scientifiques et politiques, le Forum a permis d'identifier des avancées importantes, des initiatives prometteuses et des défis persistants pour la gouvernance, la conservation et le financement des espaces marins et côtiers en Afrique de l'Ouest. Cette session de haut niveau a constitué un moment clé de projection stratégique du Forum. Elle avait pour objectif de dépasser les constats et recommandations techniques pour faire émerger une vision politique partagée, capable d'accélérer la mise en œuvre des engagements au service d'une économie bleue durable et inclusive en Afrique de l'Ouest. De façon spécifique, la session vise à :

- Mettre en perspective les principaux enseignements du Forum ;
- Identifier les priorités politiques et stratégiques pour accélérer la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux ;
- Explorer les opportunités concrètes pour changer d'échelle des initiatives existantes dans la région dans les prochaines années ;
- Inspirer des engagements et une vision commune pour les prochaines années.

Cette session de clôture a été modérée par **Mme Charlotte Karibuhoye** (IUCN). Elle a permis de prendre de la hauteur et de transformer les enseignements du Forum en perspectives stratégiques d'action. Elle a offert un espace de dialogue de haut niveau entre décideurs politiques, institutions régionales et internationales, partenaires techniques et financiers, société civile et autres acteurs clés, afin d'identifier les conditions nécessaires pour passer de l'expérimentation et des engagements à une mise à l'échelle effective des solutions.

Les questions d'orientation pour les discussions ont été les suivantes :

- **M. Ibrahim Thiaw**, Ancien Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Désertification qui a traité la question relative au passage à l'échelle dans la région. Qu'est-ce qui empêche réellement la mise à l'échelle dans la région des nombreuses solutions qui fonctionnent au service d'une économie bleue durable et inclusive ?
- **Mme Fatou Ndoye**, Secrétaire Exécutive de la Convention d'Abidjan. Gouvernance et coopération régionale. Quel changement majeur dans la coopération régionale pourrait permettre d'accélérer significativement la protection et la gestion durable des espaces marins et côtiers ?
- **Mme Hyewon Jung**, Représentante adjointe du PNUD en Mauritanie. Financement et mise à l'échelle. Comment transformer les engagements politiques et techniques en investissements massifs et durables capables de soutenir la transition vers une économie bleue inclusive ?
- **M. Mamadou Diawara**, Président du réseau régional des organisations de la société civile. Rôle des acteurs non étatiques. Quel rôle la société civile doit-elle jouer pour garantir que cette transition vers une économie bleue reste inclusive, équitable et ancrée dans les réalités des communautés côtières ?

La session a aidé à faire émerger des messages forts, inspirants et prospectifs sur les trajectoires à suivre pour accélérer la transition vers une économie bleue durable et inclusive, en cohérence avec les engagements internationaux et les priorités régionales. Les résultats des échanges peuvent être résumés comme suit :

- Une lecture stratégique commune des enjeux post-Forum.
- Des messages politiques forts pour guider l'action régionale à court et moyen terme.
- Une identification claire des leviers pour accélérer la mise en œuvre des engagements pour une économie bleue durable et inclusive dans le contexte régional.
- Une mise en lumière des opportunités de leadership africain en matière d'économie bleue.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU FORUM

La cérémonie officielle de clôture de la douzième session du Forum régional marin et côtier été présidée par Mme xxx, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie. Elle a été marquée par la lecture de l'Appel du Forum et de la Déclaration de Nouakchott, le mot du Directeur Exécutif du PRCM, **Dr. Ahmed Senhoury** et le discours de clôture de **Mme Messouda Baham Mohamed laghdaf**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Mauritanie.

L'Appel de Nouakchott, adopté lors de la 12^e édition du Forum régional marin et côtier (FOMACO) tenue à Nouakchott du 27 au 30 avril 2026, réaffirme l'importance stratégique des espaces marins et côtiers ouest-africains pour la biodiversité, la sécurité alimentaire, les emplois et le développement durable de la sous-région (voir Annexe). Les participants ont salué le thème du Forum, consacré à « la santé des océans comme levier d'une économie bleue durable et inclusive », ainsi que les échanges portant sur la gouvernance côtière, la conservation de la biodiversité, les solutions fondées sur la nature, la pêche durable, le financement innovant et l'économie bleue solidaire. Ils ont estimé que les discussions ont permis d'identifier des pistes d'actions concrètes pour la protection des écosystèmes marins et le bien-être des populations. Le texte se félicite également de l'adoption de la Déclaration de Nouakchott sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif international 30x30, appelant tous les acteurs à renforcer leur engagement collectif.

Les participants ont aussi salué les résultats de la table ronde des partenaires financiers, qui a permis de renforcer les partenariats et d'identifier des investissements prioritaires pour l'économie bleue. Parmi les avancées majeures figurent la signature du programme WACA+ entre la Banque mondiale et la Mauritanie ainsi que l'accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le PRCM. Enfin, l'Appel de Nouakchott lance un appel à une action collective renforcée afin d'assurer la continuité du Forum comme espace régional de dialogue, de mobilisation des ressources et de suivi des engagements en faveur de la résilience côtière, de la gouvernance des océans et du développement durable.

Adoptée le 27 avril 2026 à Nouakchott lors de la Table ronde de haut niveau organisée en marge de la 12^e édition du Forum régional marin et côtier (FOMACO) du PRCM, la **Déclaration de Nouakchott** traduit l'engagement politique des États et partenaires d'Afrique de l'Ouest à accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif mondial « 30x30 » du Cadre de Kunming-Montréal.

Les participants réaffirment l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des océans face aux menaces croissantes telles que la surpêche, la pollution, la dégradation des habitats marins et les effets du changement climatique. Ils

soulignent également le rôle stratégique de l'Afrique de l'Ouest dans la gouvernance des océans, la sécurité alimentaire, l'emploi et la résilience climatique.

La Déclaration met l'accent sur plusieurs engagements majeurs :

- promouvoir l'appropriation, la ratification et la mise en œuvre progressive de l'Accord BBNJ ;
- renforcer les cadres juridiques, institutionnels et techniques liées à la gouvernance des océans ;
- soutenir l'atteinte de l'objectif 30x30 à travers le développement et la gestion efficace des aires marines protégées (AMP) et des autres mesures de conservation ;
- garantir que les politiques de conservation prennent en compte les droits, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés côtières, notamment des pêcheurs artisanaux ;
- renforcer le dialogue politique régional, la coopération scientifique et le partage des données ;
- promouvoir les sciences marines, les savoirs traditionnels et l'innovation ;
- mobiliser davantage de financements et développer des mécanismes innovants tels que les obligations bleues, les fonds fiduciaires de conservation et les échanges dette-nature ;
- mettre en place des mécanismes de suivi et d'opérationnalisation de la Déclaration, avec l'appui durable des partenaires techniques et financiers, afin d'assurer une gouvernance océanique inclusive, équitable et fondée sur la science en Afrique de l'Ouest.

Le **Directeur Exécutif du PRCM** a exprimé sa satisfaction quant au succès de l'événement et à la qualité des travaux réalisés. Il a souligné la mobilisation exceptionnelle de plus de 700 participants venus partager une ambition commune, à savoir : préserver et valoriser durablement les écosystèmes côtiers et marins de la sous-région.

Il a précisé que le Forum s'est distingué par plusieurs temps forts, notamment l'exposition régionale qui a mis en avant les initiatives, innovations et expériences des acteurs ouest-africains, favorisant ainsi les échanges et de nouvelles collaborations. La forte présence des autorités politiques, des ministres, des parlementaires, des partenaires techniques et financiers ainsi que des experts de la conservation a également témoigné de l'importance stratégique accordée aux enjeux marins et côtiers.

Dr. Senhoury a mis en avant la session ministérielle de haut niveau sur la santé des océans, conclue par une déclaration réaffirmant les engagements en faveur de la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et des objectifs internationaux de conservation 30x30. La

table ronde des bailleurs consacrée à l'économie bleue a permis de renforcer le dialogue sur le financement de la conservation et sur la nécessité de créer davantage de synergies entre les interventions.

Plusieurs accords majeurs ont été signés durant le Forum, notamment la convention de financement du premier projet national du programme WACA+ entre la Banque mondiale et la Mauritanie, ainsi qu'un accord-cadre de coopération entre la Côte d'Ivoire et le PRCM, ouvrant la voie à l'extension des activités du partenariat dans de nouveaux pays.

Au nom du PRCM, il a adressé ses remerciements aux autorités mauritaniennes, en particulier au Président de la République, au Premier Ministre et à la Ministre de l'Environnement et du Développement durable, pour leur engagement et leur soutien à l'organisation de cette édition.

En conclusion, **Dr. Senhoury** a insisté sur la nécessité de transformer les engagements pris pendant le Forum en actions concrètes, durables et mesurables, tout en réaffirmant la volonté du PRCM de poursuivre la coopération régionale en faveur de la conservation et de la valorisation durable du patrimoine marin et côtier ouest-africain.

Dans son discours de clôture de la 12^e édition du Forum du PRCM, la Ministre mauritanienne de l'Environnement et du Développement Durable a salué la richesse des échanges tenus à Nouakchott du 27 au 30 avril 2026 autour des enjeux de la zone côtière et marine ouest-africaine.

La Ministre a mis en lumière les principales menaces pesant sur les littoraux de la région, notamment l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer, la dégradation des écosystèmes, la pollution marine et la surexploitation des ressources halieutiques, aggravées par les effets du changement climatique.

Elle a également souligné les opportunités offertes par l'économie bleue comme levier de croissance durable, de création d'emplois et de valorisation responsable des ressources marines. Les discussions ont par ailleurs insisté sur l'importance de la planification spatiale marine et côtière intégrée ainsi que sur le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

La Ministre a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale, notamment à travers la Convention d'Abidjan et l'Accord sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ), afin de promouvoir une gouvernance plus inclusive et efficace des espaces marins et côtiers.

Enfin, elle a salué les avancées concrètes enregistrées lors du Forum, notamment de nouvelles adhésions au PRCM et la conclusion de partenariats techniques et financiers. Elle a conclu en réaffirmant l'engagement collectif à transformer les recommandations du Forum en actions concrètes pour faire de la zone côtière et marine ouest-africaine un espace de résilience, de prospérité et de durabilité.

CONCLUSION

En organisant avec succès cette douzième édition du Forum régional marin et côtier, le PRCM a une nouvelle fois démontré sa capacité à fédérer les acteurs de la sous-région autour des enjeux stratégiques liés à la conservation, à la résilience climatique et au développement durable des espaces côtiers et marins. La tenue régulière de ce rendez-vous régional témoigne de la solidité de la dynamique collective construite au fil des années et de la pertinence croissante de cette plateforme de dialogue, d'échange et d'action.

Cette édition 2026 restera marquée par une mobilisation exceptionnelle de plus de 700 participants, reflétant l'intérêt grandissant des États, des communautés, des organisations de la société civile, du secteur privé, des institutions scientifiques et des

partenaires techniques et financiers pour l'avenir des océans et des littoraux ouest-africains. Les débats, les échanges d'expériences, l'exposition régionale et les différentes rencontres thématiques ont permis de mettre en lumière la richesse des initiatives en cours, tout en favorisant l'émergence de nouvelles synergies et perspectives de collaboration.

Le Forum a également constitué un espace privilégié pour réaffirmer les engagements politiques et financiers en faveur de la conservation marine et côtière. La Déclaration ministérielle sur la santé des océans, les avancées enregistrées en matière de mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30, ainsi que les conclusions de la Table ronde des bailleurs sur l'économie bleue, traduisent une volonté commune d'accélérer les actions et d'accroître les investissements nécessaires à la protection et à la valorisation durable du capital naturel régional.

Les accords et conventions signés à l'occasion du Forum, notamment le lancement du premier projet national du programme WACA+ en Mauritanie et la signature d'un accord-cadre de coopération entre la Côte d'Ivoire et le PRCM, illustrent concrètement cette dynamique de partenariat et ouvrent de nouvelles perspectives pour l'élargissement et le renforcement de l'action régionale.

Au-delà des résultats immédiats, cette douzième édition a permis de consolider une vision partagée de l'avenir des espaces côtiers et marins d'Afrique de l'Ouest, fondée sur la coopération, la solidarité régionale et la responsabilité collective. Le défi qui s'ouvre désormais est de transformer les engagements pris en réalisations tangibles, capables de produire des impacts durables pour les écosystèmes et les populations qui en dépendent. Le PRCM réaffirme son engagement à poursuivre son rôle de catalyseur de cette ambition collective, aux côtés de l'ensemble de ses partenaires.

La prochaine édition du Forum constituera une nouvelle étape pour mesurer les progrès accomplis, valoriser les innovations émergentes et renforcer encore davantage la mobilisation régionale en faveur d'un océan sain, productif et résilient au bénéfice des générations présentes et futures.

ANNEXES

DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, MONSIEUR MOKHTAR OULD DIAY

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux, Paix et salut sur le Messager d'Allah.

**Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Wali de Nouakchott Ouest,
Madame la Présidente de la Région de Nouakchott,
Madame la Hakem de Tevragh Zeina,
Monsieur le Maire de Tevragh Zeina,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, continentales et régionales,
Distingués invités,**

C'est avec un grand plaisir et un profond honneur que je m'adresse à vous aujourd'hui à l'occasion de la tenue de la douzième édition du Forum du Partenariat Régional pour la Conservation des Zones Côtières et Marines en Afrique de l'Ouest, devenu au fil des années un cadre essentiel de concertation, de coopération et d'action pour la préservation de nos espaces marins et côtiers.

Je tiens à adresser mes remerciements aux États et organisations participantes, aux organisateurs ainsi qu'à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur engagement constant au service de cette cause commune.

Je voudrais également rappeler la onzième édition du Forum, tenue à Bissau, qui a constitué une étape importante dans le renforcement de notre coopération régionale et dans la consolidation de la prise de conscience collective des défis environnementaux.

Depuis lors, ces défis se sont aggravés. Nos pays font face aux effets du changement climatique, à l'érosion côtière, à l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'à la dégradation progressive de la biodiversité marine. À cela s'ajoutent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que les risques croissants de pollution marine, qui menacent nos économies et nos écosystèmes.

Face à cette situation, je tiens à réaffirmer que notre réponse doit être collective, ambitieuse et durable, conciliant la protection de l'environnement, la création d'emplois pour notre jeunesse et la génération de retombées économiques au profit de nos populations, tout en préservant les intérêts des générations futures.

Dans ce contexte, l'engagement de la Mauritanie s'inscrit dans la vision éclairée de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui a fait de la durabilité environnementale un axe fondamental de son programme national, à travers la promotion d'un modèle de développement équilibré conciliant préservation des ressources naturelles et croissance économique inclusive.

Sous sa supervision, le Gouvernement a œuvré à traduire cette vision en politiques et programmes concrets, à travers l'adoption et la mise en œuvre de cadres stratégiques et structurels, parmi lesquels :

- la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP),

- la Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SNEDD),
- les Contributions Déterminées au niveau National (CDN),
- ainsi qu'un ensemble d'outils de planification sectorielle dédiés aux espaces marins et côtiers.

Ces cadres ont permis de renforcer la gouvernance environnementale, de développer le cadre juridique et institutionnel, d'améliorer les mécanismes de planification et de gestion, ainsi que de mettre en œuvre des programmes et projets de terrain visant à protéger le littoral, préserver la biodiversité et soutenir les communautés locales.

Je salue également le lancement de projets innovants en matière de gestion durable des ressources naturelles au profit des communautés côtières vulnérables, qui reflètent notre ambition commune de concilier protection des écosystèmes, renforcement de la résilience climatique et amélioration des conditions de vie des populations.

Pour la Mauritanie, ces ambitions s'inscrivent dans une vision claire de gestion durable et intégrée de nos espaces marins et côtiers, fondée sur l'équilibre entre les différentes activités économiques, afin de garantir une exploitation responsable des ressources, la préservation des écosystèmes et le renforcement du développement économique.

Cette vision se traduit par des réformes structurelles, notamment à travers l'amélioration de la gouvernance des zones marines et côtières, la modernisation des outils de planification et le renforcement des capacités de surveillance maritime pour lutter contre la pêche illégale et garantir la protection de notre souveraineté maritime.

Au niveau régional, la Mauritanie demeure pleinement engagée dans le cadre de la Convention d'Abidjan, convaincue que le renforcement de la coopération constitue le seul moyen de relever efficacement les défis communs.

Au niveau international, je me félicite de la ratification par mon pays de l'Accord sur la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ), illustrant ainsi notre volonté de contribuer activement à une gouvernance mondiale des océans plus juste et plus efficace.

Mesdames et Messieurs,

L'avenir de nos océans dépend de notre capacité collective à transformer nos engagements en actions concrètes. À ce titre, j'appelle à renforcer les efforts en faveur d'une ratification universelle de l'Accord BBNJ et à une préparation adéquate de la première Conférence des Parties.

Nos océans représentent une richesse vitale pour nos peuples ; ils sont au cœur de notre sécurité alimentaire, de notre capacité d'adaptation au changement climatique et de notre développement durable.

Je vous invite à faire de cette douzième édition du Forum du PRCM une étape majeure d'unité, d'engagement et d'action commune au service des peuples de notre région.

Enfin, je déclare, avec la bénédiction d'Allah, ouverte la douzième édition du Forum du PRCM.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

DISCOURS DE MADAME LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MADAME MESSOUDA BAHAM MOHAMED LAGHDAF, A L'OUVERTURE DU FORUM

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Paix et salut sur le Prophète Mohammed.

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de l'ouverture officielle de la douzième édition du Forum du « Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine » en Afrique de l'Ouest, un cadre régional stratégique dédié à la protection et à la gestion durable de nos écosystèmes marins et côtiers.

Je tiens, en premier lieu, à saluer la onzième édition tenue à Bissau, qui a permis de renforcer la coopération régionale et d'approfondir la réflexion autour des réponses communes aux défis environnementaux croissants.

Depuis lors, notre pays a considérablement renforcé ses efforts en matière de gouvernance environnementale et de gestion durable des zones marines et côtières.

Au niveau institutionnel et législatif, plusieurs avancées majeures ont été enregistrées, notamment l'adoption, en juin 2025, de la nouvelle loi relative aux évaluations environnementales et sociales, qui renforce l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques et projets de développement.

Le cadre stratégique national a également été consolidé à travers la mise en œuvre de la « Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 », de la « Contribution Déterminée au niveau National de troisième génération » à l'horizon 2035, ainsi que du « Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable » (2026-2030). Ces instruments traduisent une vision globale, intégrée et prospective de la durabilité.

En matière de gestion des espaces marins et côtiers, des progrès importants ont été accomplis, notamment avec la création de l'aire marine protégée « Golfe de l'Étoile », qui constitue une étape importante dans la préservation de la biodiversité marine et le renforcement de la résilience des écosystèmes.

Dans cette même dynamique, des efforts soutenus ont été déployés pour protéger le littoral, notamment à travers la fermeture de plusieurs brèches côtières, contribuant ainsi à réduire les risques d'érosion et à protéger les communautés riveraines.

Le système de gouvernance a également été renforcé grâce à la mise en place du « Conseil National Consultatif du Littoral », qui constitue un cadre essentiel de concertation entre les acteurs publics, privés et associatifs pour une gestion intégrée des zones côtières.

Sur le terrain, la Mauritanie poursuit la mise en œuvre de programmes structurants et de grands projets, parmi lesquels le programme WACA+ avec la Banque mondiale, le projet BIMACO avec l'Agence Française de Développement, ainsi que les interventions du Parc National du Banc d'Arguin et le soutien du fonds fiduciaire BACoMaB. Ces institutions jouent un rôle central dans la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources marines.

L'État a également renforcé son engagement en faveur de la protection du littoral à travers le soutien au fonds MERDIEM, par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott (SALN), afin d'accompagner les communautés côtières vulnérables face aux effets du changement climatique.

Mesdames et Messieurs,

Ces efforts s'inscrivent dans une approche globale fondée sur la gestion intégrée des zones côtières et marines, intégrant des outils modernes tels que la planification spatiale marine, la gestion écosystémique et la prévention des risques climatiques.

Ils traduisent une volonté forte de bâtir un modèle de développement résilient, inclusif et durable, conciliant protection de l'environnement, croissance économique et justice sociale, conformément à la vision portée dans le volet environnemental du programme électoral de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, mise en œuvre par le Gouvernement de Monsieur le Premier Ministre Mokhtar Ould Diay.

Les perspectives demeurent prometteuses grâce au développement de nouveaux projets structurants et au renforcement de la coopération continue avec nos partenaires techniques et financiers, auxquels j'adresse mes sincères remerciements pour leur accompagnement constant.

Mesdames et Messieurs,

Je formule le vœu que les travaux de cette douzième édition du Forum du Partenariat Régional contribuent à consolider nos acquis et à ouvrir de nouvelles perspectives pour une gestion durable et participative de nos espaces marins et côtiers.

Je vous remercie.

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous.

DISCOURS DE MONSIEUR MAHAMADOU GADO COMMISSAIRE CHARGE DU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA,

Madame la ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie ;

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays et des Partenaires du PRCM ;

Mesdames et Messieurs les acteurs de la préservation des écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'Ouest ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des PTF et Financiers et en occurrence de la Banque Mondiale ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous, ce jour, à l'occasion de la douzième édition du Forum Marin et Côtier qui se tient ici à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie.

Permettez-moi, au nom de **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et en mon nom propre, d'exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à **Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh EL GHAZOUANI**, Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple Mauritaniens pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé et pour leur engagement constant en faveur de la coopération régionale et de la protection de notre patrimoine naturel commun.

Je vous prie, **Madame la Ministre**, de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République, au Premier Ministre, ainsi qu'à son Gouvernement et au Peuple Mauritanien, l'expression de la reconnaissance et de la gratitude de la Commission de l'UEMOA.

Je tiens par ailleurs, à saluer l'ensemble des Partenaires Techniques et financiers, les Organisations Régionales et Internationales, les Institutions Scientifiques ainsi que les acteurs de la Société Civile dont l'engagement constant contribue à la protection et à la conservation durable des espaces littoraux et marins de notre région.

Mesdames et Messieurs

Le thème qui nous rassemble à cette 12^{ème} édition du Forum Marin Côtier « **la santé des océans, levier d'une économie bleue durable et inclusive** » interpelle notre responsabilité collective.

En effet, plus qu'une simple formule, il s'agit d'un choix stratégique pour l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Nos océans et nos zones côtières représentent un capital naturel d'une importance exceptionnelle, au cœur de la sécurité alimentaire, de la stabilité économique et de la résilience écologique de notre région. Ils assurent les moyens de subsistance de millions de personnes,

soutiennent des chaînes de valeur économiques majeures et constituent des espaces essentiels pour les échanges commerciaux et l'intégration régionale.

Ce patrimoine naturel est aujourd'hui fragilisé par des pressions multiples : l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution marine, la surexploitation des ressources halieutiques et les effets croissants du changement climatique. Ces dynamiques, si elles ne sont pas maîtrisées, pourraient compromettre durablement les perspectives de développement de nos pays.

Mesdames et Messieurs,

Face à ces défis, une évidence s'impose : **la santé des océans conditionne la durabilité de l'économie bleue**. C'est pourquoi il est impératif de promouvoir une nouvelle gouvernance des espaces marins et côtiers, fondée sur :

- la connaissance scientifique ;
- la coopération régionale ;
- la responsabilité collective ; et
- l'équilibre entre exploitation économique et préservation des écosystèmes.

Dans cette optique, la Commission de l'UEMOA entend jouer pleinement son rôle de facilitateur et de catalyseur de l'action régionale.

Notre ambition est de contribuer à bâtir une vision partagée de l'économie bleue en Afrique de l'Ouest, capable de concilier croissance économique, protection des ressources naturelles et inclusion sociale.

Cette vision repose sur plusieurs orientations stratégiques, notamment :

- le renforcement de la gouvernance des espaces marins et côtiers ;
- la promotion d'investissements durables dans les chaînes de valeur de l'économie bleue ;
- le développement des connaissances scientifiques et des systèmes d'information fiables et ;
- l'intégration des communautés côtières dans les dynamiques de développement.

Mesdames et Messieurs

Les défis auxquels nous faisons face dépassent les frontières nationales. Ils exigent **des réponses coordonnées à l'échelle régionale et internationale**. Dès lors, la coopération entre les Etats, les institutions régionales, les partenaires techniques et financiers et les communautés scientifiques constitue une condition essentielle pour préserver durablement l'intégrité de nos écosystèmes côtiers et marins.

Dans ce contexte, je voudrais saluer l'engagement constant de tous les partenaires qui accompagnent nos pays dans leurs efforts pour renforcer la résilience des zones côtières et promouvoir une économie bleue durable et inclusive.

Par ailleurs, je voudrais lancer un appel à un renforcement de la mobilisation internationale en faveur de la protection des océans et du développement durable des économies maritimes africaines. Car investir dans la santé des océans, c'est investir dans la sécurité alimentaire, la stabilité sociale et la prospérité économique de nos nations.

Mesdames et Messieurs,

La Commission de l'UEMOA réaffirme sa pleine disponibilité et son engagement constant à œuvrer, aux côtés des États, des organisations régionales et de l'ensemble des partenaires pour promouvoir une gestion concertée et durable des zones côtières et marines de notre région.

Je forme le vœu que les travaux de cette 12^e édition du Forum Marin et Côtier contribuent à faire émerger des idées nouvelles, des partenariats renforcés et des engagements concrets pour la santé de nos océans.

Car préserver nos océans aujourd'hui, c'est garantir l'avenir de nos peuples et la prospérité des générations futures.

Vive la coopération régionale !

Vive l'intégration régionale ouest-africaine !

Je vous remercie.

DISCOURS DU DR. AHMED SENHOURY, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PRCM, A L'OUVERTURE DU FORUM

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires techniques et financiers,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer ma profonde gratitude aux plus hautes autorités de la République islamique de Mauritanie pour l'honneur qui nous est fait d'accueillir, à Nouakchott, cette douzième édition du Forum régional marin et côtier, ainsi que pour les facilités mises à disposition pour l'organisation de cette importante manifestation.

Votre présence, **Monsieur le Premier Ministre**, à cette cérémonie d'ouverture, ainsi que celle des éminentes personnalités ici réunies, témoignent de l'importance stratégique que nous accordons collectivement à l'avenir de nos espaces marins et côtiers.

Nous vous remercions très sincèrement pour l'honneur que vous nous faites en rehaussant de votre présence cette édition, qui intervient dans un contexte mondial particulièrement difficile. À ce titre, nous saluons les mesures rationnelles adoptées par votre Gouvernement, visant à atténuer et anticiper les effets d'une crise énergétique annoncée, et exprimons notre engagement à en assurer une application responsable tout au long de ce forum.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs,**

L'honneur m'échoit également de porter brièvement à votre attention quelques informations sur le PRCM, le Forum régional et le thème de la présente édition.

Le PRCM est un partenariat régional regroupant des acteurs nationaux et internationaux engagés pour la conservation du littoral ouest africain. Créé en 2003, il couvre 12 pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie jusqu'au Nigéria et regroupe plus de 80 membres issus de différentes catégories d'acteurs et intervenant à divers niveaux, du local à l'international : institutions gouvernementales, réseaux de parlementaires, organisations de recherche et d'enseignement, acteurs du secteur privé, ONG internationales et nationales et partenaires financiers. À ce titre, il organise tous les deux ans un Forum régional marin et côtier dans l'un de ses pays d'intervention.

Le Forum régional, dont nous vivons aujourd'hui un des moments forts avec cette 12^e édition, constitue un cadre privilégié pour promouvoir une gouvernance concertée entre les pays de la sous-région sur les questions relatives aux espaces marins et côtiers, dont certaines ressources sont partagées, et pour débattre des défis communs et émergents. Il réunit des acteurs gouvernementaux, des parlementaires, des scientifiques, des représentants de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds. Plus de 700 participants prennent part à cette édition.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Malgré des avancées notables et un niveau de conservation globalement satisfaisant, les zones côtières et marines en Afrique de l'Ouest demeurent, à l'instar de celles du reste du monde, confrontées à des défis majeurs, dont la nature transfrontalière appelle une responsabilité collective.

Parmi ces défis figurent l'érosion de la biodiversité, la pollution marine, la dégradation des habitats, l'exploitation non durable des ressources halieutiques, les effets de plus en plus perceptibles du changement climatique, l'urbanisation accélérée des littoraux, et bien d'autres.

Ces enjeux nous rappellent que le destin de notre océan devra être une préoccupation commune et que seule une action collective, coordonnée et ambitieuse nous permettra d'y répondre efficacement. La dégradation progressive de la santé des océans ne menace pas seulement l'équilibre écologique de nos littoraux ouest-africains ; elle met également en péril la durabilité de nos économies et le bien-être des populations qui en dépendent.

Face à ces enjeux, il est devenu impératif de repenser les modèles actuels de développement côtier et marin, en adoptant une approche intégrée, inclusive et résolument tournée vers la régénération des écosystèmes. C'est dans cette optique que s'inscrit le concept d'économie bleue régénérative, qui va au-delà de la simple exploitation durable des ressources marines, en visant à la fois leur restauration active et la création de valeur économique et sociale à long terme.

C'est dans ce cadre que la présente édition du Forum est consacrée au thème central : « La santé des océans, levier d'une économie bleue durable et inclusive ». Ce choix s'inscrit dans un contexte mondial et régional où le rôle des océans est de plus en plus reconnu : régulation du climat, préservation de la biodiversité et soutien aux moyens de subsistance de plusieurs milliards de personnes.

En Afrique de l'Ouest, nos zones côtières et marines abritent des écosystèmes d'une richesse exceptionnelle et soutiennent des secteurs économiques essentiels tels que la pêche, le tourisme, le transport maritime, les énergies fossiles et renouvelables et bien d'autres.

Le thème de cette 12^e édition appelle à une mobilisation collective de tous les acteurs - publics, privés, scientifiques et communautaires - afin de placer la santé des océans au cœur de nos stratégies de développement durable. Il nous incite à promouvoir des politiques innovantes, à encourager des investissements responsables et à renforcer des partenariats multisectoriels capables de concilier la préservation des écosystèmes marins avec une croissance inclusive, au bénéfice des populations riveraines.

Ce thème s'inscrit pleinement dans les grandes orientations internationales, notamment celles de l'Agenda 2030 de la Convention sur la diversité biologique et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Il résonne également avec l'Accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de juridictions nationales (Accord BBNJ), qui constitue une avancée majeure pour la protection de notre patrimoine océanique commun.

Dans ce contexte, nous pouvons être fiers que notre sous-région s'illustre par son engagement en faveur des cadres internationaux, notamment à travers la ratification par nos pays, parmi les premières nations du monde, de l'Accord BBNJ.

Elle s'est également affirmée comme un acteur de premier plan dans la création d'aires marines protégées, contribuant activement aux objectifs globaux de conservation.

Par ailleurs, il convient de souligner que c'est dans notre sous-région, ici même à Nouakchott, que la communauté internationale a lancé l'Initiative pour la transparence dans la pêche (FITI).

Enfin, les instruments régionaux que nous avons su bâtir ensemble - conventions, chartes et plateformes de coopération, dont le PRCM est une illustration vivante - témoignent de notre volonté commune de faire de la gouvernance concertée le socle de notre action collective.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

L'avenir de nos océans et de nos côtes se joue aujourd'hui. Il dépend de notre capacité à agir avec lucidité, détermination et, surtout, dans l'unité.

Le Forum qui nous réunit constitue, à cet égard, une opportunité précieuse pour approfondir notre dialogue, renforcer notre ambition collective et tracer ensemble les voies d'un avenir durable pour notre région.

Dans cet esprit, je lance un appel à une action concertée afin de consolider davantage notre coopération régionale, de traduire en actions concrètes les engagements pris au niveau international, de renforcer durablement nos capacités institutionnelles et humaines et de promouvoir des modèles de développement conciliant croissance économique, inclusion sociale et préservation de nos écosystèmes.

Je souhaite également adresser un appel solennel aux partenaires techniques et financiers de la sous-région. La préservation de la biodiversité marine et côtière constitue un bien public mondial et appelle, à ce titre, une solidarité internationale renforcée.

Nous plaidons pour la mise en place de mécanismes de financement innovants, à la hauteur des enjeux, ainsi que pour un renforcement du transfert de technologies et de savoir-faire. Il s'agit, ensemble, de bâtir un partenariat fondé sur une responsabilité partagée et un intérêt commun.

Avant de conclure, je tiens à remercier l'ensemble des participants — ministres, secrétaires généraux, parlementaires, partenaires techniques et financiers, ainsi que tous les acteurs du littoral présents - pour avoir répondu à notre invitation.

Nous adressons également nos remerciements aux partenaires qui soutiennent le PRCM, en particulier l'UEMOA et la Banque mondiale dans le cadre du programme WACA, le Blue Action Fund, le Fonds français pour l'environnement mondial, la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation Oceans 5 et Affaires Mondiales Canada à travers le Cégep de la Gaspésie et des Îles (Canada).

Enfin, Monsieur le Premier Ministre, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à vous-même et à votre Gouvernement, en particulier Madame la ministre de l'Environnement et du développement durable et son équipe, pour votre engagement à nos côtés dans l'organisation de cet événement. Nous saluons le leadership de Madame la ministre et les efforts constants qu'elle déploie pour promouvoir la protection de l'environnement, tant au niveau national que régional.

Je vous remercie de votre haute attention.

DISCOURS DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE MONDIALE LORS DE LA TABLE RONDE DES BAILLEURS, M. Ibou DIOUF

Monsieur le ministre des Affaires économiques et du développement - Dr. Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikh Sidia

Monsieur le Commissaire en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement - Mr. Mamadou Gado

Monsieur le Directeur Exécutif du PRCM, Mr Ahmed Senhoury,

Distingués représentants des gouvernements, chers partenaires et chers invités,

C'est un grand honneur d'être parmi vous aujourd'hui à Nouakchott à l'occasion du Forum FOMACO 2026 et pour ouvrir la cette Table Ronde de haut niveau des partenaires financiers.

Permettez-moi tout d'abord de saluer chaleureusement le Gouvernement de Mauritanie, le Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés pour l'organisation de cet événement devenu une référence régionale en matière de résilience côtière et marine.

Aujourd'hui plus que jamais, l'économie bleue représente une opportunité majeure pour l'Afrique de l'Ouest.

Nos zones côtières sont des moteurs de croissance. Elles soutiennent la pêche, le tourisme, les transports, la logistique, le commerce et de nombreuses entreprises. Elles offrent également un potentiel considérable de création d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes.

Mais il ne peut y avoir d'économie bleue durable sans littoraux protégés et sans ressources naturelles préservées. Lorsque l'érosion détruit les habitations et les infrastructures, lorsque les inondations fragilisent les villes côtières, lorsque les mangroves disparaissent ou que les écosystèmes se dégradent, ce sont aussi les perspectives économiques qui reculent.

La protection du capital naturel n'est donc pas distincte du développement : elle en est le fondement.

C'est précisément la vision portée par le Groupe de la Banque mondiale à travers le Programme WACA.

Depuis le lancement des premiers projets d'investissement en 2018, le programme WACA a démontré qu'une réponse efficace est possible. Il a permis de protéger les côtes, renforcer la résilience des communautés, restaurer des écosystèmes stratégiques et bâtir une coopération régionale concrète, de la Mauritanie jusqu'au Gabon.

Car les dynamiques côtières ne s'arrêtent pas aux frontières, et nos solutions ne doivent pas s'y arrêter non plus.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de nos partenaires financiers, notamment la France, les Pays-Bas, l'Espagne, le Fond Nordique de Développement, ainsi que de nombreux autres partenaires engagés.

Ils n'auraient pas non plus été possibles sans nos partenaires régionaux, conduits par l'Union Economique et Monétaire pour l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), aujourd'hui reconnu comme un acteur de premier plan sur ces enjeux, ainsi que l'Union Internationale pour la Conservation et la Nature (IUCN), le Centre de Suivi Ecologique (CSE), le Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), la Convention d'Abidjan (ABC), et le Centre d'Excellence pour la Résilience Côtière (ACECoR).

La Table ronde des partenaires financiers que nous ouvrons aujourd'hui est désormais devenue une tradition au sein de ce Forum. Elle est le reflet d'une confiance mutuelle et d'une ambition collective renforcée.

Avec plus de 400 acteurs mobilisés autour des enjeux du littoral, le Forum FOMACO est désormais une plateforme phare de dialogue, de coordination et d'action.

Cette journée est l'occasion de nous retrouver, d'aligner davantage nos priorités, de renforcer nos partenariats et de maximiser l'impact collectif de nos engagements au service des populations côtières de la région.

Les défis sont importants, mais les opportunités le sont davantage encore.

En agissant ensemble, nous pouvons protéger nos côtes, mobiliser les investissements nécessaires, créer des emplois durables et bâtir un avenir prospère et résilient pour l'Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.

APPEL DU FORUM DE NOUAKCHOTT POUR LA CONTINUITÉ ET POUR UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCÉE

Nous, acteurs de la zone côtière et marine ouest-africaine, réunis à la douzième édition du Forum régional marin et côtier (FOMACO), tenue à Nouakchott (Mauritanie), du 27 au 30 avril 2026, rappelons que l'espace marin et côtier ouest-africain constitue à la fois un patrimoine écologique d'importance mondiale, un socle de sécurité alimentaire pour des millions de personnes, un réservoir d'emplois et de revenus pour les communautés côtières, ainsi qu'un espace stratégique pour les trajectoires de développement durable des États de la sous-région.

1. Nous nous félicitons du choix du thème de cette édition, qui a porté sur « La santé des océans, levier d'une économie bleue durable et inclusive ». Les ateliers techniques, les sessions parallèles, les expositions du Forum ont mis l'accent sur les modèles de développement durable et régénératifs et ont abordé plusieurs sous-thèmes notamment: (i) la gouvernance et la gestion intégrée des zones marines et côtières ; (ii) la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers ; (iii) les solutions basées sur la nature face aux changements globaux ; (iv) la pêche durable, équitable et résiliente ; (v) le financement durable et innovant ; (vi) l'économie bleue sociale et solidaire. Les échanges ont été constructifs et les enseignements tirés sont susceptibles d'être traduits en actions opérationnelles en faveur de la conservation et de la protection de notre zone côtière et marine, ainsi que pour le bien-être de nos populations.
2. Nous nous réjouissons de l'adoption, lors de la Table ronde de haut niveau des Ministres tenue le 27 avril en marge du Forum, de la Déclaration de Nouakchott relative aux engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal. Nous exhortons l'ensemble des acteurs à agir collectivement en vue de la mise en œuvre de cette Déclaration.
3. Nous sommes satisfaits des résultats de la Table ronde de haut niveau des partenaires financiers, tenue le 28 avril, qui a abordé à la fois les enjeux régionaux et les priorités spécifiques de la Mauritanie. Cette rencontre a permis de renforcer l'alignement stratégique entre les partenaires, d'identifier des opportunités d'investissement prioritaires pour l'économie bleue et d'avancer vers des partenariats concrets et des cofinancements. Elle a également été marquée par deux temps forts : la signature du programme WACA+ entre la Banque mondiale et le gouvernement mauritanien, ainsi que celle d'un accord d'entente entre le ministère de l'environnement de la Côte d'Ivoire et le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et marine (PRCM). A ce sujet, nous saluons la mobilisation des partenaires techniques et financiers, les perspectives offertes par WACA+ et son extension, ainsi que l'adhésion de la Côte d'Ivoire au PRCM. Nous accueillons également avec satisfaction l'intérêt exprimé par la Côte d'Ivoire à accueillir la prochaine édition du Forum régional côtier et marin (FOMACO).
4. Enfin, nous lançons l'Appel de Nouakchott pour une action collective, visant à conforter la continuité du Forum en tant qu'espace privilégié de dialogue, de partage d'expériences, de mobilisation des ressources et de suivi des engagements en faveur de la résilience côtière, de la gouvernance des océans et du développement durable. À cet effet, nous encourageons les États, les organisations régionales et continentales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les communautés locales à poursuivre et approfondir leurs efforts dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée.

DÉCLARATION DE NOUAKCHOTT

*relative aux engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ
et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest*

Nous, participants, comprenant des Ministres, des partenaires techniques et financiers, des institutions régionales, réunis à Nouakchott le 27/04/2026 à l'occasion de la Table ronde de haut niveau sur le thème « Engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest », organisée en marge de la 12ème édition du Forum régional marin et côtier (FOMACO) du PRCM, tenue à Nouakchott du 27 au 31 avril 2026,

Considérant que cette Table ronde de haut niveau constitue un espace stratégique de dialogue politique destiné à susciter des engagements concrets, progressifs et mesurables des États ouest-africains en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans ;

Rappelant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) ainsi que l'adoption de l'Accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) ;

Réaffirmant notre engagement en faveur du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment sa cible 3, qui vise à conserver au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines d'ici 2030, au moyen d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, équitablement gouvernées, écologiquement représentatives et bien connectées ;

Reconnaissant que l'Afrique de l'Ouest joue un rôle stratégique dans la gouvernance régionale et mondiale des océans, en particulier pour la conservation de la biodiversité marine, la résilience climatique, la sécurité alimentaire, l'emploi et le bien-être des populations ;

Conscients de l'urgence à agir face aux pressions croissantes d'origine anthropique et climatique qui affectent les écosystèmes marins et côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment la surpêche, les pratiques non durables, la pollution, la dégradation des habitats, l'intensification des usages du littoral et les impacts du changement climatique ;

Réaffirmant notre attachement à des processus transparents, guidés par l'intérêt général, l'intégrité institutionnelle, l'impartialité, le principe de précaution, l'équité, la participation et les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les savoirs locaux et traditionnels ;

Conscients que l'appropriation, l'intégration et la mise en œuvre du BBNJ et de l'objectif 30x30 dans les stratégies nationales et régionales exigent un leadership politique soutenu, une coopération renforcée et des moyens adaptés ;

Soulignant le rôle essentiel des États, des organisations régionales, des parlements, de la société civile, de la communauté scientifique, des communautés locales, des femmes, des jeunes et des partenaires au développement dans la mise en œuvre effective des engagements internationaux relatifs à la biodiversité marine et côtière ;

Réaffirmons notre volonté commune d'œuvrer pour une gestion durable, inclusive, fondée sur la science et équitable des océans, et convenons des engagements politiques ci-après :

1. Accord BBNJ

- Nous entendons poursuivre, dans le respect de nos procédures nationales et de nos mandats respectifs, les démarches appropriées afin de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre progressive de l'Accord BBNJ.
- Nous encourageons la poursuite des procédures nationales relatives à la ratification de l'Accord BBNJ, conformément aux contextes et calendriers propres à chaque État.
- Nous encourageons, selon les besoins et lorsque cela est pertinent, la conduite ou l'actualisation d'analyses des écarts juridiques, institutionnels et techniques liés à la mise en œuvre de l'Accord BBNJ, y compris des évaluations d'impact environnemental, des outils de gestion par zone, du renforcement des capacités et du transfert de technologies marines.
- Nous encourageons, conformément aux cadres nationaux, le renforcement des points focaux et des mécanismes de coordination utiles au suivi de l'Accord BBNJ et à son articulation avec les cadres régionaux compétents.

2. Objectif 30x30

- Nous soutenons, dans le cadre d'une vision concertée fondée sur les meilleures connaissances disponibles, les efforts visant à renforcer la création, l'extension, la gestion efficace et la connectivité écologique des Aires marines protégées (AMP) et des autres Mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ), conformément à la cible 3 du Cadre mondial de Kunming-Montréal.
- Nous encourageons, selon les contextes nationaux, l'actualisation et l'alignement progressifs des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ainsi que des cadres législatifs et réglementaires pertinents, afin de mieux prendre en compte les dispositions de l'Accord BBNJ et les contributions nationales à l'objectif 30x30.
- Nous soulignons l'importance de veiller à ce que la création, l'extension et la gestion des AMP et des AMCEZ tiennent compte des droits, des moyens de subsistance, de l'accès aux ressources et de la sécurité alimentaire des communautés côtières, notamment des acteurs de la pêche artisanale, et favorisent, autant que possible, un partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation durable des ressources marines.

3. Dialogue stratégique sur la gestion durable des océans

- Nous soutenons le renforcement progressif d'un cadre régional de dialogue politique sur les océans associant les gouvernements, les organisations régionales, les parlements, la société civile, la communauté scientifique et les partenaires internationaux, afin de promouvoir une gouvernance océanique fondée sur la précaution, la science, l'équité, la transparence et la participation.

4. Coopération régionale et internationale

- Nous encourageons le renforcement de la coopération régionale et internationale en faveur de la mise en œuvre concertée de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30, notamment au sein des organisations régionales et sous-régionales compétentes.
- Nous encourageons, selon les priorités régionales, la définition de priorités communes, le partage de données et d'informations scientifiques, le renforcement des capacités, ainsi que la coopération en matière de surveillance, de contrôle et d'application des mesures de conservation et de gestion durable des océans et de leurs ressources.

5. Sciences, connaissances et innovation

- Nous nous engageons à promouvoir les sciences de la mer, les données ouvertes et interopérables, les connaissances traditionnelles et les savoirs endogènes, ainsi que l'innovation, afin d'éclairer la prise de décision et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.
- Nous soutenons le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des universités, centres de recherche, administrations et organisations de la région, en appui à la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et aux efforts liés à l'objectif 30x30.

6. Financement et partenariats

- Nous appelons à une mobilisation renforcée de l'appui international, y compris des ressources financières publiques et privées, ainsi qu'au développement de partenariats stratégiques pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des océans en Afrique de l'Ouest.
- Nous encourageons l'exploration coordonnée de mécanismes de financement innovants, notamment les obligations bleues, les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature et d'autres instruments adaptés aux priorités régionales.
- Nous encourageons l'identification, la réorientation progressive ou l'élimination des subventions néfastes à la biodiversité marine, conformément aux cadres nationaux et internationaux pertinents.

7. Mise en œuvre de la Déclaration

- Nous soutenons, selon une approche participative, la poursuite de travaux visant à préciser les modalités d'opérationnalisation des engagements de la présente Déclaration, y compris, le cas échéant, à travers une feuille d'orientation stratégique régionale assortie de priorités indicatives et d'éléments de suivi.
- Nous encourageons l'examen, en concertation avec les parties prenantes concernées, d'options visant à structurer un dispositif de suivi adapté, souple et évolutif, en fonction des priorités retenues.
- Nous invitons les partenaires techniques et financiers à continuer d'accompagner, dans la durée, les efforts des États et des institutions régionales en appui à la mise en œuvre progressive des orientations issues de la présente Déclaration.

Fait à Nouakchott, le 27/04/2026

Les participants à la Table ronde de haut niveau sur le thème « Engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest.

DISCOURS DE CLÔTURE DE MADAME MESSOUDA BAHAM MOHAMED LAGHDAF, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Directeur Exécutif du PRCM,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et régionales,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration publique, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, du monde académique, de la recherche et des médias,

Distingués participants venus de la région ouest-africaine et des quatre coins du monde,

C'est pour moi un réel honneur, en ma qualité de ministre de l'Environnement et du Développement Durable, de prononcer ce mot de clôture de la 12^e édition du Forum du PRCM, tenue à Nouakchott du 27 au 30 avril 2026, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et ouverte officiellement par Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Moctar Ould Djay.

Durant ces quatre jours, notre capitale a été le point de convergence d'échanges d'une grande richesse consacrés à la zone côtière et marine ouest-africaine, un espace stratégique mais aussi fortement exposé aux défis environnementaux et climatiques.

Nos travaux ont mis en lumière la vulnérabilité croissante de nos littoraux face à l'érosion côtière, à l'élévation du niveau de la mer, à la dégradation des écosystèmes, à la pollution marine et à la surexploitation des ressources halieutiques. Ces pressions, exacerbées par les effets du changement climatique, menacent directement la biodiversité, les moyens de subsistance des communautés côtières et la stabilité de nos économies.

Face à ces défis, ce forum a également permis de mettre en avant les opportunités considérables qu'offre l'économie bleue, en tant que levier de croissance durable, de création d'emplois et de valorisation responsable des ressources marines et côtières.

Dans ce cadre, l'importance des approches de planification spatiale marine et côtière intégrée a été largement soulignée. Ces outils constituent des instruments essentiels pour concilier les usages, prévenir les conflits, protéger les écosystèmes et orienter les investissements de manière durable et cohérente.

Nos échanges ont également insisté sur la nécessité de renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui continue de fragiliser nos efforts de gestion durable des ressources halieutiques et de priver nos États de ressources économiques importantes.

Par ailleurs, cette édition a réaffirmé l'importance des cadres de coopération régionale et internationale. Nos engagements en faveur de la Convention d'Abidjan, ainsi que notre mobilisation autour de l'accord sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ), témoignent de notre volonté commune de promouvoir une gouvernance renforcée, inclusive et efficace des espaces marins et côtiers.

Ces instruments, aux côtés d'autres mécanismes de coopération, constituent des piliers essentiels pour faire face collectivement aux enjeux transfrontaliers et pour assurer la préservation durable de notre patrimoine marin.

Permettez-moi également de souligner que cette édition a été marquée par des avancées concrètes, notamment de nouvelles adhésions au PRCM ainsi que la conclusion de conventions de partenariat technique et financier, illustrant la dynamique positive de coopération qui anime notre région.

En clôturant ce forum, nous réaffirmons notre engagement à traduire les recommandations issues de ces travaux en actions concrètes, à renforcer nos synergies et à faire de la zone côtière et marine ouest-africaine un espace de résilience, de prospérité et de durabilité.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PRCM, DR. AHMED SENHOURY, À LA CLÔTURE DU FORUM

**Madame la ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Mesdames et Messieurs les ministres,
Honorables parlementaires,
Chers partenaires, chers participants,**

Au moment de clore cette 12^e édition du Forum régional côtier et marin, permettez-moi, au nom du PRCM, d'exprimer notre profonde reconnaissance et notre satisfaction collective pour la qualité exceptionnelle des travaux accomplis.

Cette édition aura été, à bien des égards, remarquable.

Elle s'est distinguée d'abord par une mobilisation sans précédent, avec plus de 700 participants réunis autour d'une ambition commune : préserver et valoriser durablement nos écosystèmes côtiers et marins. Cette forte participation illustre l'importance croissante de ces enjeux dans l'agenda régional.

La tenue d'une exposition régionale a constitué un temps fort, en mettant en lumière la richesse des initiatives, des innovations et des expériences portées par les acteurs de la sous-région. Elle a permis de renforcer les échanges, de valoriser les savoir-faire et de stimuler de nouvelles collaborations.

Nous saluons également la mobilisation de très haut niveau qui a marqué ce Forum. La présence engagée des autorités politiques du pays hôte, aux côtés de ministres et de hauts responsables des pays de la sous-région, témoigne d'un engagement politique fort et indispensable pour relever les défis auxquels nos littoraux sont confrontés.

Nous nous réjouissons par ailleurs de la participation active de représentants de haut niveau des bailleurs publics et privés, ainsi que des contributions précieuses de sommités du domaine de la conservation, qui ont enrichi la qualité des débats.

Cette édition a également été marquée par l'organisation d'une session ministérielle de haut niveau sur la santé des océans. Celle-ci a été sanctionnée par une déclaration forte, traduisant des engagements clairs en faveur de la mise en œuvre de la Convention BBNJ et du renforcement des efforts pour atteindre les objectifs 30x30.

La table ronde des bailleurs sur l'économie bleue a constitué un autre moment fort. Elle a permis un dialogue approfondi entre partenaires techniques et financiers sur les moyens de renforcer le financement de la conservation et de l'économie bleue dans nos pays, tout en mettant en évidence la nécessité de promouvoir des synergies accrues entre les interventions. Elle a ainsi illustré le lien étroit entre préservation des écosystèmes et développement économique durable.

Plusieurs conventions importantes ont également été signées à l'occasion de ce Forum. Nous saluons notamment la signature de la convention de financement du premier projet pays dans le cadre de WACA+, entre la Banque mondiale et la Mauritanie, marquant le lancement effectif du programme WACA+. Nous notons également la signature d'une convention-cadre de coopération entre la Côte d'Ivoire et le PRCM, qui ouvre la voie à un élargissement des activités du PRCM vers de nouveaux pays de sa région d'intervention.

D'autres accords bilatéraux et multilatéraux ont été paraphés, témoignant du dynamisme des partenariats et de la volonté partagée de renforcer l'action collective.

Permettez-moi, à ce stade, d'adresser des remerciements appuyés à Son Excellence Monsieur le Président de la République, parrain de cette édition, pour son haut patronage et son engagement en faveur des enjeux environnementaux. Nos sincères remerciements vont également à Monsieur le Premier Ministre, qui a bien voulu procéder à l'ouverture officielle de ce Forum, témoignant ainsi de l'importance accordée à ces questions au plus haut niveau de l'État.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Madame la ministre de l'Environnement et du Développement durable, ainsi qu'à l'ensemble de son équipe, pour leur engagement constant et la collaboration exemplaire qui ont permis l'organisation réussie de cette édition.

Nous tenons également à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires techniques et financiers dont l'appui a été déterminant pour la tenue de ce Forum.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de ces résultats, ce Forum a surtout permis de consolider une vision commune et de renforcer les alliances nécessaires pour faire face aux défis qui se posent à nos espaces côtiers et marins.

Il nous appartient désormais de transformer ces engagements en actions concrètes, durables et mesurables.

Le PRCM réaffirme son engagement à poursuivre, avec l'ensemble de ses partenaires, cette dynamique collective au service de la conservation et de la valorisation durable de notre patrimoine côtier et marin.

Je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite un excellent retour.

Merci de votre aimable attention.